

Rapport Annuel 2012

Les meilleures solutions clients

Les meilleures solutions clients

Notre vision

Etre l'opérateur de satellites le plus axé sur le client, en collaboration avec tous nos partenaires.

Notre mission

Collaborer avec nos clients et partenaires du monde entier au développement de leurs activités en mettant à leur disposition une infrastructure et des solutions satellitaires uniques, fiables et innovantes, notre objectif ultime étant d'être utiles aux hommes et entreprises du monde entier.

Nos activités

Opérateur mondial de satellites de télécommunications, doté d'une flotte mondiale de plus de 50 satellites, nous permettons à nos clients de fournir des services partout dans le monde. Grâce à une couverture mondiale, nos satellites diffusent des contenus audiovisuels à des centaines de millions de foyers et fournissent des services de communications au meilleur coût et avec toute la souplesse requise aux entreprises, aux opérateurs de services de télécommunications, aux gouvernements et aux administrations publiques sur tous les continents.

Pour ce faire, nous nous attachons à :

Créer des partenariats solides

Page 06

Innover en fonction des besoins du marché

Page 09

Répondre aux besoins urgents

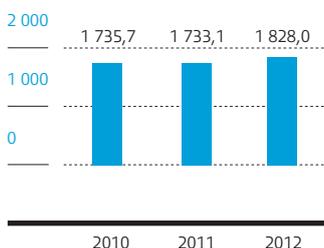
Page 11

Garantir l'excellence technique

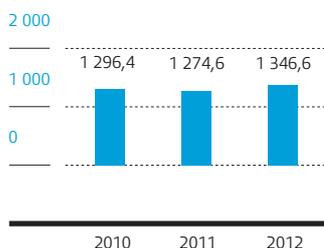
Page 12

Faits marquants financiers

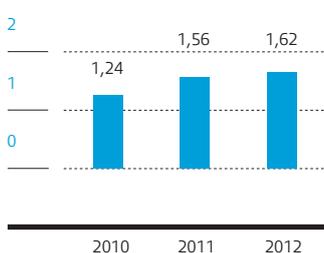
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



EBITDA (en millions d'euros)



RÉSULTAT MOYEN PONDÉRÉ PAR ACTION (en euro)¹



ENDETTEMENT NET/EBITDA



1 828,0 millions d'euros

Chiffre d'affaires +5,5 %
2011 : 1 733,1 millions d'euros

1 346,6 millions d'euros

EBITDA +5,6 %
2011 : 1 274,6 millions d'euros

790,5 millions d'euros

Résultat opérationnel -2,2 %
2011 : 808,2 millions d'euros

0,97 euro

Dividende proposé¹
2011 : 0,88 euro

1,62 euro

Résultat moyen pondéré
par action +3,8 %
2011 : 1,56 euro

Faits marquants opérationnels

- Trois satellites lancés avec succès : SES-4, SES-5 et ASTRA 2F, soit 129 répéteurs supplémentaires en bande C et en bande Ku
- Taux d'utilisation de 74,4 % en fin d'année 2012
- 5 500 chaînes de télévision diffusées en fin d'année 2012, dont 1 486 chaînes HD
- Volume de contrats nouveaux et de contrats de renouvellement de 2 milliards d'euros en 2012



Visitez notre
site internet :
www.ses.com

Sommaire

01	Faits marquants
02	SES en un coup d'œil
04	Message du Président et Directeur Général
06	Les meilleures solutions clients
14	Notre flotte satellitaire
16	Le marché des Services Fixes par Satellite en 2012
20	Nos engagements en matière de responsabilité sociale de l'entreprise
21	Gouvernance d'entreprise
22	Déclaration du Président du Conseil d'administration
24	Actionnaires de SES
25	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôles internes
51	Présentation des informations financières par la direction
55	Etats financiers consolidés
55	Rapport du réviseur d'entreprises agréé
56	Compte de résultat consolidé
57	Etat consolidé du résultat global
58	Etat de la situation financière consolidée
59	Tableau des flux de trésorerie consolidés
60	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
61	Notes aux états financiers consolidés
106	Comptes annuels de SES S.A.
106	Rapport du réviseur d'entreprises agréé
107	Bilan
108	Compte de profits et pertes
108	Tableau de variation des capitaux propres
109	Notes aux comptes
120	Informations générales

¹ Par action de catégorie A

SES en un coup d'œil

Là où d'autres perçoivent des obstacles, nous voyons des potentialités.
Là où d'autres perçoivent des défis, nous entrevoyons des perspectives.
Nous allons plus loin pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients, pour créer de nouvelles opportunités et couvrir de nouveaux marchés. Nous offrons, grâce à nos satellites, un tremplin vers la croissance.

Nous proposons nos services aux :

MÉDIAS AUDIOVISUELS

Les satellites de SES constituent la première plate-forme de distribution de programmes de télévision au monde. Ils diffusent 5 500 chaînes de télévision des plus grands télédiffuseurs mondiaux vers 276 millions de foyers, bien plus que n'importe quel autre opérateur.

Nous offrons, grâce à nos capacités satellitaires, des services pour la réception directe, des services de distribution pour réseaux câblés et réseaux de télévision numérique terrestre, des services d'usage occasionnel et des liaisons de contribution vidéo à plein temps. Nous proposons également un large éventail de services liés à la télédiffusion, comme le play-out et la programmation, la fourniture de la liaison montante, l'encodage et bien plus.

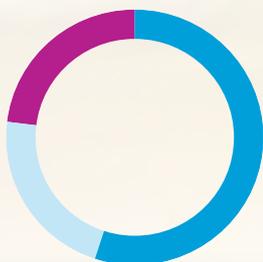
ENTREPRISES ET OPÉRATEURS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nous fournissons des services de réseaux VSAT, d'accès à l'internet haut débit, de dorsale pour la téléphonie mobile, des services de communications maritimes et aéronautiques et de nombreux autres services pour la clientèle des entreprises et opérateurs de télécommunications. Grâce à sa flotte satellitaire, à ses infrastructures au sol et téléports partenaires, SES offre à ses clients une connectivité haut de gamme partout dans le monde.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONS

Nous offrons une large gamme de liaisons de communications sécurisées et fiables aux administrations publiques et institutions internationales. Nous fournissons des liaisons de communications aux ambassades, aux organismes civils et militaires et aux équipes de premiers secours dans les situations d'urgence. Nous assurons également une connectivité par satellite à des fins éducatives et médicales. Nous soutenons enfin les programmes d'inclusion numérique dans de nombreux pays. Les services proposés vont des réseaux et solutions de communication clés en main aux charges utiles embarquées dédiées à une mission particulière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2012



Europe	51 %
Amérique du Nord	23 %
International	26 %

Organisation du groupe SES

Infrastructure satellitaire : opération de satellites et commercialisation des capacités de transmission.

SES gère une flotte de satellites et offre de la capacité de transmission au niveau mondial.



L'offre d'infrastructures satellitaires de SES est complétée par un éventail de services et solutions à valeur ajoutée, fournis par des sociétés de services dédiées.



100 %
Offre des services de gestion de contenu, de play-out, de multiplexage, d'encodage et de liaison montante aux télédiffuseurs.
www.ses-ps.com



100 %
Fournit des solutions de connectivité haut débit très compétitives par satellite.
www.ses-broadband.com



100 %
Fournit un ensemble complet de capacités de communications, de la bande passante satellitaire aux solutions de bout en bout personnalisées et aux charges utiles hébergées.
www.ses-gs.com



100 %
Fournit des services opérationnels, des prestations de conseil technique, des produits de haute technologie et des solutions intégrées à l'industrie satellitaire.
www.ses.com



100 %
Diffuse des chaînes de télévision HD en clair en direction du marché allemand.
www.hd-plus.de

Participation¹ dans des opérateurs de satellites et des sociétés de services :



70 %
Prestataire de services satellitaires canadien qui fournit des services télévisuels et haut débit aux foyers et entreprises en Amérique du Nord à partir de la position orbitale 129° Ouest.
www.cielsatellite.ca



49 %
Opérateur de satellites mexicain qui fournit des services pour la réception directe à partir de la position orbitale 77° Ouest.
www.quetzsat.com



35 %
Partenariat entre SES et Yahsat basé à Abu Dhabi, détient et commercialise 23 répéteurs en bande Ku à bord du satellite YahSat 1A à la position orbitale 52,5° Est.
www.yahlive.tv



47 %
Fournira une nouvelle dorsale internet par satellite à faible temps de latence comparable à la fibre optique aux opérateurs de services de télécommunications et fournisseurs de services Internet dans les marchés émergents.
www.o3bnetworks.com

¹ Fin 2012



50 %
Entreprise commune de SES et Eutelsat Communications, Solaris Mobile utilise des capacités en bande S pour fournir des services de communication interactive mobile vidéo, radio et données.
www.solarismobile.com



24,9 %
Fournisseur mondial d'équipements de haute technologie pour les communications par satellite.
www.ndsatcom.com

Message du Président et Directeur Général



Préparer l'avenir

2012 aura été une année lourde de défis pour SES. Pourtant, malgré le ralentissement de l'économie mondiale et l'arrêt des transmissions analogiques en Allemagne, SES a clôturé l'exercice sur un ton optimiste ; le chiffre d'affaires a en effet progressé de 5,5 %, l'EBITDA de 5,6 % et le résultat net part du groupe de 5 %. Retraitée de l'impact lié à l'arrêt de l'analogique en Allemagne, la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA à taux de change constants aurait même atteint 8,1 % et 10,9 % respectivement.

Cette évolution positive souligne la confiance que nous témoignent nos clients, une confiance dont nous sommes fiers et que nous nous attachons jour après jour à mériter. Nous avons pour ambition d'être le partenaire idéal pour nos clients, fournissant l'offre d'infrastructure et de services satellitaires la plus attractive et compétitive. Notre objectif est de concevoir et mettre en œuvre des solutions satellitaires qui servent au mieux la réussite de nos clients.

En 2012, nous avons conclu pour 2 milliards d'euros de contrats, et notre carnet de commandes a atteint un record historique de 7,5 milliards d'euros. Nous avons enregistré d'importants renouvellements, notamment de la part de clients de longue date comme la BBC, Canal+ et Globecast. Et nous avons aussi remporté bon nombre de nouveaux marchés dans tous les segments d'activité et dans toutes les zones géographiques dans lesquels le groupe opère.

Nous avons signé des contrats portant sur d'importantes capacités de télédiffusion en Amérique latine ; nous avons fourni les capacités nécessaires au lancement d'une nouvelle plate-forme de télévision en réception directe par satellite en Géorgie. Nous avons rendu possible une couverture inédite de tous les événements sportifs lors des Jeux

Olympiques de Londres. En Europe, le satellite a consolidé sa position de première plate-forme de distribution de chaînes de télévision, notamment grâce à un plus fort taux de pénétration des services en réception directe fournis par les satellites SES. La plate-forme de télévision haute définition HD+ en Allemagne a franchi le cap du million de foyers payants en janvier 2013.

Les capacités en usage occasionnel fournies par le groupe ont permis la couverture en haute qualité de grands événements mondiaux comme l'élection présidentielle aux Etats-Unis. Nous avons conclu avec GoGo un contrat de capacités pour l'aéronautique en Amérique du Nord et dans l'Atlantique nord. SES a par ailleurs élargi la gamme de services fournis au gouvernement des Etats-Unis. Alors que notre chiffre d'affaires a accusé un léger repli de 3,6 % à taux de change constants en Europe sous l'effet de l'arrêt analogique en Allemagne, il a progressé de 5,7 % et de 8,5 % à taux de change constants en Amérique du Nord et dans les segments de marché internationaux, ce dernier étant porté par la conclusion de nouveaux contrats en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique.

Accroissement de 9 % des capacités de la flotte en 2012

Nous avons lancé avec succès trois satellites : SES-4, SES-5 et ASTRA 2F. En 2012, nous avons également effectué une douzaine de manœuvres de repositionnement aux fins d'optimiser le déploiement de la flotte satellitaire. Sous l'effet conjugué de la mise en orbite de nouveaux satellites et du repositionnement d'une partie de la flotte, nos capacités satellitaires ont atteint 1 436 répéteurs à la fin de l'exercice 2012 (+9,2 % comparé à 2011)¹. Le nombre de répéteurs utilisés est resté stable à 1 068. La flotte satellitaire

1 828,0 millions d'euros

Chiffre d'affaires +5,5 %
2011 : 1 733,1 millions d'euros

1 346,6 millions d'euros

EBITDA +5,6 %
2011 : 1 274,6 millions d'euros

7,5 milliards d'euros

Carnet de commandes +6,8 %
2011 : 7,0 milliards d'euros

a continué à enregistrer de bonnes performances et a atteint un niveau remarquable d'excellence technique, avec un taux de disponibilité du réseau de 99,9998266 %.

Les satellites lancés en 2012, ainsi que ceux dont la mise en orbite est prévue pour 2013 et 2014, constituent la clé de voûte de notre croissance future et permettront de fournir des services d'une qualité toujours meilleure à nos clients.

En 2013, nous prévoyons le lancement de quatre satellites supplémentaires (SES-6, SES-8, ASTRA 2E et ASTRA 5B) qui ajouteront 103 répéteurs à la flotte d'ici la fin de l'année, améliorant d'autant notre offre de services en Amérique latine, en Asie et dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique.

En 2014 et 2015, nous avons programmé deux autres lancements – ASTRA 2G et SES-9 – qui viendront compléter le programme actuel d'expansion et de remplacement de la flotte. En tout, 22 % de capacités supplémentaires seront ainsi ajoutées par rapport à la fin 2011, principalement pour répondre à la demande des marchés émergents du monde entier. Ces lancements s'inscrivent dans le cadre du programme d'investissement en cours que nous estimons aux environs de 2 à 2,5 milliards d'euros sur la période 2013 à 2017 afin de continuer l'actualisation de la flotte satellitaire.

Il nous importe de combiner ces capacités nouvelles avec les effets du progrès technologique et dynamique de l'innovation. Ces ingrédients viennent s'ajouter à notre tradition de solides partenariats et à notre culture d'excellence technique, et nous permettront de continuer à offrir des produits et services d'une qualité exceptionnelle à nos clients.

Une plate-forme de distribution et de connectivité efficace et fiable, flexible et compétitive

Nous avons signé des contrats de lancements multiples avec SpaceX, un nouveau prestataire de services de lancement innovant aux Etats-Unis. Nous avons également confié à Boeing Satellite Systems la construction d'un satellite à propulsion hybride électrique, et nous collaborons avec l'Agence spatiale européenne au développement d'une plate-forme satellitaire de petite et moyenne taille à propulsion 100 % électrique. Notre objectif est en effet de créer une infrastructure spatiale à la fois flexible et fiable dont les coûts sont optimisés dans l'intérêt de tous les utilisateurs.

Nous prenons une part active au développement de la diffusion en ultra-haute définition qui bientôt fera partie intégrante du paysage audiovisuel global. Avec le concours de partenaires industriels, nous préparons le déploiement à grande échelle du nouveau standard SAT>IP qui permet d'accéder à la magie, la richesse des contenus et à la qualité d'image de la télévision par satellite sur les tablettes et autres appareils intelligents mobiles dans les foyers. SES joue également un rôle moteur dans le développement de services satellitaires complémentaires à la simple fourniture de capacités de transmission.

En 2013, nous comptons par ailleurs sur le lancement et la mise en service des satellites en orbite moyenne d'O3b Networks qui proposeront une connectivité haut débit inégalée en bande Ka pour des applications de dorsale internet et téléphonie mobile et autres applications satellitaires destinées aux opérateurs maritimes et aux secteurs pétrolier et gazier. SES

figure avec fierté parmi les actionnaires stratégiques d'O3b dont la constellation viendra largement compléter notre offre actuelle de services. Les satellites d'O3b, qui fourniront une capacité globale équivalant à environ 1000 répéteurs en bande Ku, vont en effet améliorer considérablement la connectivité dans les régions du globe qui en sont jusque-là privées.

SES déploie des efforts d'investissement soutenus pour moderniser et développer ses infrastructures satellitaires ainsi que son offre de services en faisant systématiquement le pari de la qualité. Nos clients ont des exigences variées en termes de capacités et de services ; en fin de compte, ils ont tous avant tout besoin d'une plate-forme de distribution et de connectivité optimisée en termes d'efficacité et de fiabilité, de flexibilité et de compétitivité. SES s'emploie jour après jour à rechercher de nouveaux moyens de répondre à ces besoins et à proposer des solutions qui offrent à nos clients autant de leviers de croissance et de succès.



Romain Bausch
Président et Directeur Général

Les meilleures solutions clients

Créer des partenariats solides

Chez SES, le service à la clientèle passe avant tout par la conclusion de solides partenariats en vue de soutenir les plans de développement et de croissance des entreprises clientes.

En 2012, nous avons démontré notre capacité à concourir à la croissance de nos clients télédiffuseurs, à élargir leur couverture internationale et à accroître leur taux de pénétration régionale. L'année a été riche en événements médiatiques planétaires.

Les Jeux Olympiques de Londres ont notamment donné lieu à la diffusion d'un volume sans précédent de programmes générés par des milliers de radiodiffuseurs et journalistes qui ont couvert les performances de 10 000 athlètes en compétition dans 26 disciplines sportives, pour un public estimé à quatre milliards de personnes dans le monde.

SES a fourni des services similaires, avec le même niveau de qualité et de fiabilité, à l'occasion d'autres grands événements qui ont émaillé l'année 2012 : des bulletins d'information en provenance des zones de conflit armé du monde entier à la couverture en direct des élections présidentielles aux Etats-Unis en passant par le changement d'équipe dirigeante en République populaire de Chine, et l'atterrissage sur la planète Mars du robot Curiosity envoyé par la NASA.

A l'occasion des élections présidentielles aux Etats-Unis, nous avons mis à disposition des programmeurs 1 200 MHz de capacité satellitaire à usage occasionnel sur plusieurs de nos satellites.

CROISSANCE CONTINUE DE L'AUDIENCE GLOBALE

- 276 millions de foyers ont reçu des retransmissions audio-visuelles par le biais des satellites SES en fin d'année 2012, 7 % de plus que l'année précédente ;
- Les marchés aux taux de croissance les plus dynamiques étaient l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique (26 millions de foyers, +41 %), l'Asie-Pacifique (12 millions, +37 %) et l'Amérique latine (21 millions, +15 %) ;
- L'Europe demeure le marché le plus important de SES, avec une audience totale de 143 millions de foyers ;
- 63 millions de foyers en Europe reçoivent des retransmissions directement via les satellites de SES.

276 millions de foyers

Audience globale de SES +7 %
2011 : 258 millions

63 millions de foyers

Audience en réception directe de SES
en Europe +1 %
2011 : 62 millions

Lors des Jeux Olympiques, les satellites de SES ont assuré la diffusion de 40 chaînes TV en temps réel, permettant aux programmeurs d'assurer la couverture de l'événement.





SAT>IP rend la télévision par satellite accessible sur les terminaux mobiles à domicile.

Les meilleures solutions clients

Innover en fonction des besoins du marché

Nos services satellitaires sont portés par le souci d'innovation. Le concept d'innovation, fondé sur des choix prudents et bien réfléchis, toujours orienté vers le marché, est inscrit dans notre ADN : notre objectif est de fournir à nos clients des services toujours plus performants, flexibles et à un coût optimisé, reposant sur une infrastructure spatiale et une technologie de réseau au sol des plus fiables. Nous nous attachons à faire évoluer la technologie, à repousser les limites pour aider nos clients à améliorer leur positionnement sur le marché, à développer de nouvelles applications ou à accroître leurs parts de marché.

En 2012, SES a dévoilé sa nouvelle technologie SAT>IP, permettant de convertir au standard IP (protocole internet) la télévision par satellite dans toute sa diversité et sa splendeur d'image, et de la recevoir à domicile sur une large gamme d'appareils IP comme les tablettes et autres appareils mobiles connectés. La technologie SAT>IP supprime le câble d'antenne et permet de visionner les programmes satellites sur les appareils portables et autres supports multimédia qui définissent l'expérience médiatique contemporaine.

Ce n'est là qu'un exemple des efforts déployés par SES pour maintenir son infrastructure satellitaire et son infrastructure terrestre à la pointe de la technologie, et pour développer des services innovants répondant aux besoins du marché. En Allemagne, HD+, la plate-forme de distribution de chaînes en haute définition, a doublé le nombre d'utilisateurs payants en 2012, dépassant le million en janvier 2013. Grâce à une offre de programmes grandissante et à une audience en croissance, HD+ génère de la valeur pour tous les partenaires.

D'AUTRES PROJETS D'INNOVATION DE SES

- SES a réservé quatre lancements de satellites sur Falcon 9, le nouveau lanceur de la prochaine génération construit par SpaceX ;
- SES soutient l'Agence Spatiale Européenne dans la conception et la construction d'une nouvelle génération de satellites à propulsion électrique ;
- SES a commandé SES-9, un satellite à propulsion hybride électrique, chez Boeing Space Systems.

5 546

**Nombre de chaînes TV transmises
par SES +7 %**
2011 : 5 176

1 486

**Nombre de chaînes HD transmises
par SES +24 %**
2011 : 1 202



emergency.lu est devenu opérationnel en janvier 2012, lors du premier déploiement au Sud-Soudan.

Les meilleures solutions clients

Répondre aux besoins urgents

La fourniture de services satellitaires est notre cœur de métier. Cependant, au-delà de leur dimension commerciale, les satellites sont aussi de puissants outils pour secourir les hommes dans les situations d'urgence ou pour fournir de la connectivité là où elle est nécessaire.

2012 a vu le lancement de emergency.lu, une nouvelle solution de communication rapide et flexible. Elle est conçue pour donner appui aux premiers intervenants dans les heures qui suivent une catastrophe naturelle ou une crise humanitaire. emergency.lu est un service mis à la disposition de la communauté mondiale par le gouvernement du Luxembourg. La solution, qui s'appuie sur les capacités satellitaires de SES, peut être déployée en 24 heures pratiquement à n'importe quel endroit du monde, réduisant considérablement le temps de réaction nécessaire aux systèmes traditionnels. emergency.lu offre des services de communication par courriel, voix sur IP, de cartographie, de partage de fichiers et autres types de connectivité nécessaires aux organisations de secours intervenant dans la foulée immédiate d'une catastrophe. Cette solution améliore considérablement l'efficacité des premiers intervenants et contribue à sauver des vies humaines.

Les services satellitaires peuvent aussi améliorer la vie des hommes de maintes autres façons. En 2012, SES a fourni des capacités satellitaires permettant la connexion des bureaux de vote lors des élections au Burkina Faso, une plus grande transparence du processus électoral et une transmission plus rapide des résultats du scrutin.

EMERGENCY.LU EN CHIFFRES

- Quatre terminaux furent installés au Sud-Soudan en janvier 2012, établissant la connectivité pour plus de 3 000 intervenants humanitaires ;
- Le système a été déployé au Mali et au Népal suite à la demande du World Food Programme ;
- emergency.lu est en service au Venezuela, pour le compte du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies qui assiste des réfugiés colombiens.

72 millions de foyers

Audience de SES en Amérique du Nord
+4 %
2011 : 70 millions

60 millions de foyers

Audience de SES dans le segment International (Amérique latine, Afrique, Asie-Pacifique, Inde) +30 %
2011 : 46 millions

Les meilleures solutions clients

Garantir l'excellence technique

Exploiter sur le long terme une flotte de satellites à 35 786 km au-dessus de l'équateur pour diffuser des contenus audiovisuels et établir, année après année, des réseaux de communication implique un effort de tous les instants, un grand savoir-faire, une planification à toute épreuve et une qualité d'exécution irréprochable.

Nous faisons tout cela non pas par souci de la prouesse technique, même s'il est vrai que cela peut avoir un côté gratifiant. En dernière instance, le plus important est la satisfaction de nos clients et la fourniture d'un signal de qualité à l'utilisateur final. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le taux de disponibilité de la flotte satellitaire a atteint 99,9998 % en 2012. Les satellites de SES hébergent 44 plates-formes de télévision pour la réception directe dans le monde. Ils assurent la transmission de plus de 5 500 chaînes de télévision, dont près de 1 500 en haute définition, et représentent la première plate-forme de distribution de programmes télévisuels au monde. Ils desservent plus de 276 millions de foyers équipés d'un téléviseur et le plus grand marché en réception directe en Europe et en Asie.

L'exploitation de satellites, c'est notre métier ; dans ce domaine, nous parlons d'expérience. Et avec autorité.

FAITS MARQUANTS

- Trois satellites lancés avec succès en 2012 : SES-4, SES-5 et ASTRA 2F ;
- 12 manœuvres de repositionnement de satellites exécutés sans faille ;
- Inventaire disponible de 1 436 répéteurs à la fin 2012, avec un taux d'utilisation élevé de 74,4 % ;
- Lancement de services en bande Ka en Europe, permettant des débits de transmission jusqu'à 20 Mbps.

1 436

Répéteurs disponibles +9.2 %
2011 : 1 315

1 068

Répéteurs en service : inchangé
2011 : 1 068



Les centres de contrôle des réseaux numériques garantissent la transmission de milliers de chaînes dans la plus haute qualité.

Une flotte mondiale, un programme d'investissement ambitieux

En orbite à 35 786 km au-dessus de la surface de la Terre, nos 52 satellites¹ desservent une zone géographique dans laquelle se concentre 99 % de la population mondiale. Avec une capacité totale de 1 436 répéteurs², il s'agit d'une infrastructure de communication puissante et fiable.

Notre flotte satellitaire est au service du succès à long terme de nos clients. Pour moderniser, renouveler et développer nos capacités en orbite, nous avons engagé un ambitieux programme d'investissement pluriannuel.

En 2012, SES a lancé avec succès trois satellites : SES-4 (338° Est), SES-5 (5° Est) et ASTRA 2F(28,2° Est).

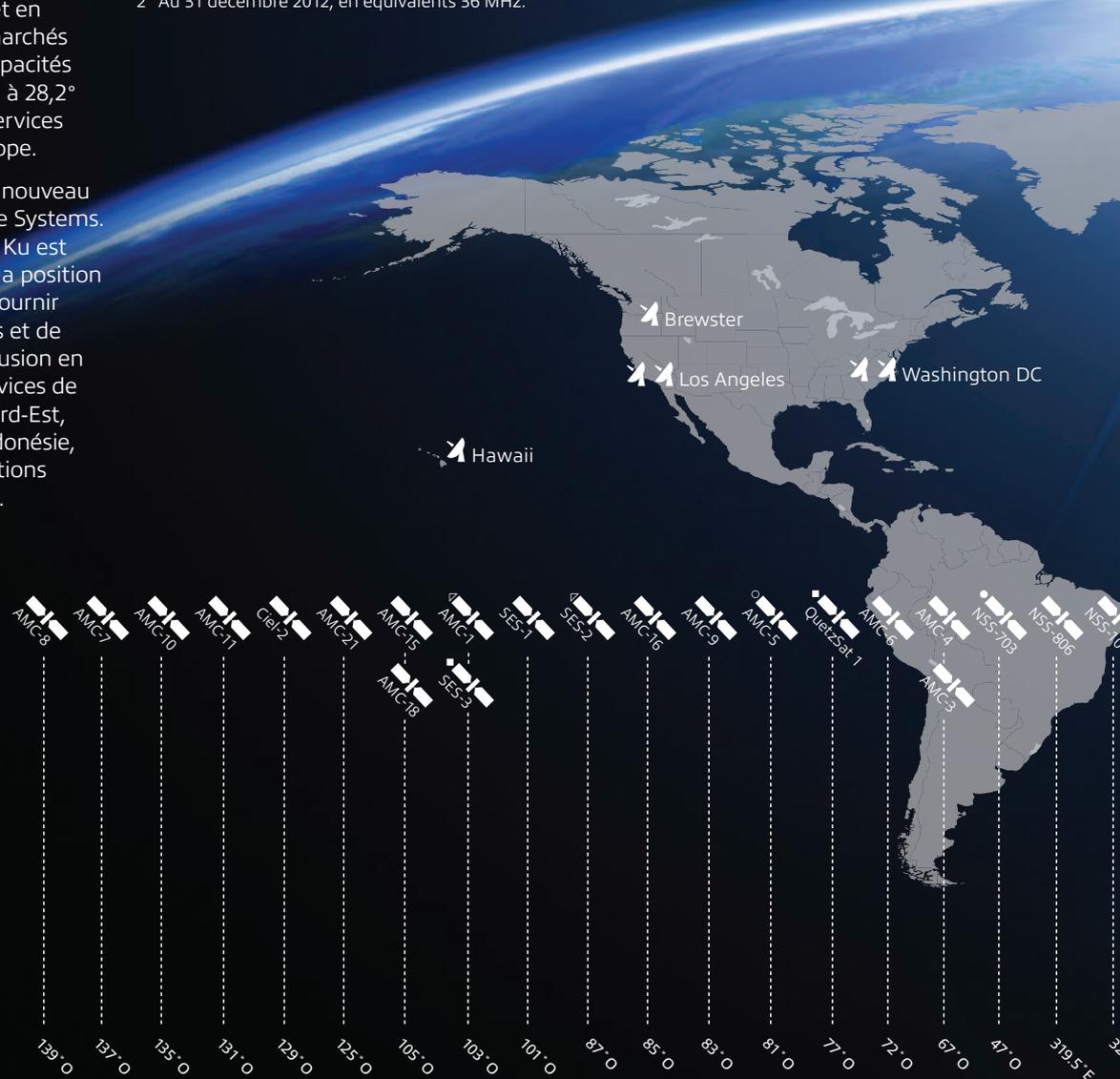
Ces trois satellites ont augmenté la capacité disponible sur notre flotte satellitaire de 129 répéteurs supplémentaires en bande C et en bande Ku pour desservir les marchés en croissance. De nouvelles capacités en bande Ka ont été rajoutées à 28,2° Est pour améliorer l'offre de services haut débit par satellite en Europe.

En 2012, SES a commandé un nouveau satellite, SES-9, à Boeing Space Systems. Ce satellite puissant en bande Ku est prévu pour un déploiement à la position orbitale de 108,2° Est afin de fournir des capacités supplémentaires et de remplacement pour la télédiffusion en réception directe et autres services de communication en Asie du Nord-Est, dans le Sud asiatique et en Indonésie, ainsi que pour les communications maritimes dans l'océan Indien.

Au 31 décembre 2012, SES comptait six satellites en construction, dont le lancement est prévu entre 2013 et 2015. Ce programme de remplacement des satellites se traduira par un accroissement des capacités de 22 % par rapport au 31 décembre 2011, ces nouvelles capacités étant dans leur majeure partie destinées à desservir la demande dans les marchés émergents, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

1 Situation au mois de février 2013.

2 Au 31 décembre 2012, en équivalents 36 MHz.



Calendrier de lancement 2013-2015¹

Satellite	Date de lancement	Position orbitale	Charge utile	Constructeur
SES-6	2013	319,5° Est	Bande C, Bande Ku	EADS Astrium
ASTRA 2E	2013	28,2° Est	Bande Ku, Bande Ka	EADS Astrium
SES-8	2013	95° Est	Bande Ku	Orbital Sciences Corporation
ASTRA 5B	2013	31,5° Est	Bande Ku, Bande Ka	EADS Astrium
ASTRA 2G	2014	28,2° Est	Bande Ku, Bande Ka	EADS Astrium
SES-9	2015	108,2° Est	Bande Ku	Boeing Satellite Systems

Pour plus d'informations concernant la flotte satellitaire de SES et les prochains lancements, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.ses.com/fleet-coverage

- ▲ Siège
- ✈ Téléports (SES et partenaires)
- En orbite inclinée
- Position orbitale prévue
- ▽ Sera redéployé

¹ Situation au mois de février 2013. Les données sont susceptibles d'être modifiées.



Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2012

Une croissance dynamique continue





L'Inde est le marché de la télévision à péage le plus dynamique au monde. Chaque mois, le nombre d'abonnés s'accroît de près d'un million.

73,7 %

Marge d'exploitation de SES +0,2 point
2011 : 73,5 %

83,5 %

Marge d'exploitation Infrastructures +1,2 point
2011 : 82,3 %

14,8 %

Marge d'exploitation Services : inchangée
2011 : 14,8 %

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS), en expansion depuis plusieurs années, couvre de nombreux secteurs : de la fourniture de capacités de transmission satellitaires pour la télédiffusion en réception directe, la fourniture de contenus aux réseaux câblés, aux services de connectivité via les réseaux VSAT et autres réseaux de communication sur mesure, jusqu'à l'accès à internet haut débit pour le grand public, aux besoins de reportage d'actualité par satellite, la dorsale internet et la dorsale GSM/3G/4G.

En 2012, l'économie mondiale a été globalement marquée par des taux de croissance du PIB négatifs à faibles en Europe et en Amérique du Nord, et par un ralentissement des taux de croissance économiques, jusque-là dynamiques, dans un certain nombre d'économies émergentes. Dans cet environnement contrasté, l'industrie des satellites a conservé une dynamique de croissance positive et a poursuivi son développement dans les principales applications fournies dans le monde entier.

Des capacités nettes en expansion constante

24 satellites géostationnaires à caractère commercial, emportant des charges utiles en bande C, Ku et Ka, ont été lancés avec succès en 2012. Après prise en compte des capacités mises hors service, les capacités nettes disponibles en bande C et en bande Ku ont augmenté d'environ 5,5 % au 31 décembre 2012 comparé à l'exercice précédent¹. Les taux d'utilisation moyens étaient estimés à 75-80 % en bande C et en bande Ku au plan mondial.

Des projets de satellites de communication à caractère national, lancés à l'initiative de certains gouvernements, sont en cours

d'exploitation ou à différents stades de planification et de réalisation dans plusieurs pays émergents. Même si l'impact commercial des nouveaux entrants reste limité, l'émergence de nouveaux opérateurs satellitaires nationaux constitue une tendance significative, susceptible d'influencer l'offre de capacités au plan régional.

Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires

En 2012, le chiffre d'affaires mondial du secteur des Services Fixes par Satellite (SFS) a poursuivi la trajectoire de croissance des dernières années avec une progression estimée à environ 5 %². Le chiffre d'affaires global du secteur a dépassé 8,3 milliards d'euros en 2012.

Dans l'ensemble, la croissance des besoins en capacités de transmission dans le segment des médias et de la télédiffusion, ajoutée à la tendance générale à l'augmentation des besoins de connectivité, a continué de pousser à la hausse la demande de bande passante en 2012. Malgré les restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés nombre d'administrations et d'organismes publics dans le monde, la demande de capacités et services satellitaires émanant des administrations publiques est restée soutenue en 2012.

Le segment des médias et de la télédiffusion

La demande de capacités de transmission satellitaire a été alimentée par la dynamique persistante des plates-formes de télédiffusion pour la réception directe, en particulier dans les marchés émergents d'Amérique latine et d'Asie, et par le développement continu de chaînes haute définition. Plus de 32 000 chaînes de télévision par satellite ont été diffusées dans le monde en 2012, une progression de près de 5 % par rapport à 2011³.

1 Source : SES

2 Source : SES

3 Source : Euroconsult

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2012

suite

La demande de capacités dans les marchés établis de la télédiffusion par satellite d'Europe et d'Amérique du Nord est restée soutenue. Le développement de nouvelles chaînes de télévision en résolution standard a généré un accroissement de la demande en particulier en Asie, en Amérique latine et en Afrique. L'Inde est restée le marché de la télévision payante au taux de croissance le plus élevé au monde, avec plus d'un million de nouveaux abonnés tous les mois depuis plusieurs années. Avec plus de 53 millions d'abonnés aux services de télévision payante en réception directe et huit millions de foyers recevant des chaînes en clair en 2012, le pays a confirmé sa position de premier marché mondial de la télévision pour la réception directe.

La distribution de services de télévision multichaînes dans la région Asie-Pacifique a enregistré une croissance remarquable au cours des dernières années, portée par le recours de plus en plus large aux technologies satellitaires pour la diffusion de contenus vidéo, notamment via les plates-formes de télévision pour la réception directe. L'Asie-Pacifique est aujourd'hui le plus grand marché télévisuel avec près d'un milliard de récepteurs TV. La région compte d'ores et déjà le plus grand nombre d'abonnés payants au monde, avec plus de 400 millions d'abonnés toutes plates-formes confondues.

Le marché latino-américain, qui représente environ 55 millions d'abonnés à la télévision payante et un taux de pénétration moyen de 33 %¹, recèle un grand potentiel pour la technologie satellitaire. La demande continue en effet de se développer notamment dans des zones géographiques que les réseaux câblés auront de plus en plus de mal à desservir.

La télévision haute définition poursuit sa forte expansion, et le nombre grandissant de chaînes HD continue d'alimenter la demande de capacités satellitaires. Au 31 décembre 2012, 5 200² chaînes haute définition étaient diffusées par satellite dans le monde entier, contre 4 400 l'année précédente. L'Amérique du Nord reste le champion du marché HD avec plus de 3 000 chaînes (un chiffre amplifié par l'existence de versions locales multiples des mêmes chaînes HD diffusées sur de nombreux faisceaux desservant divers marchés en Amérique du Nord). L'offre de chaînes haute définition est en passe d'atteindre la taille critique en Asie (proche de 700), en Europe de l'Ouest (plus de 500), en Amérique latine (plus de 350), en Russie et en Europe de l'Est (plus de 350), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique (proche de 250).

En 2012, plusieurs événements publics à audience planétaire, comme les Jeux Olympiques et les élections présidentielles aux Etats-Unis, ont généré une forte demande pour les services à usage occasionnel et des liaisons de contribution vidéo.

Entreprises et services de télécommunications

Dans le segment des services aux entreprises, les satellites fournissent des solutions attractives pour connecter les sites éloignés ainsi que des solutions de remplacement sûres et efficaces pour la diversification des réseaux, tout en assurant une intégration en continu avec les réseaux terrestres. L'évolution technologique des équipements continue d'alimenter la demande ; les terminaux deviennent en effet de moins en moins chers et sont de plus en plus automatisés, renforçant l'intérêt des solutions VSAT pour un plus grand nombre d'abonnés.

Les réseaux VSAT (Very Small Aperture Terminal) et le segment des entreprises ont enregistré une croissance dynamique. En 2012, le nombre de terminaux VSAT en service dans le monde a augmenté de 7 %³, reflétant la demande soutenue de connectivité dans les marchés émergents ainsi que l'utilisation croissante de ces systèmes pour les programmes d'inclusion numérique, soutenus par les pouvoirs publics.

Les opérateurs de télécommunications recourent traditionnellement aux services fixes par satellite pour étendre leur couverture réseau dans les régions mal desservies. La croissance des services de dorsale internet et téléphonie mobile se concentre essentiellement dans les pays émergents désireux de développer leur secteur des communications. Le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Amérique latine et la Russie sont les principaux marchés en



La salle de contrôle de SES Platform Services.



Gogo a pris six répéteurs sous contrat en 2012.

1 Source : Pyramid Research

2 Source : Lyngsat

3 Source : Euroconsult



Décollage d'Ariane 5, le 28 septembre 2012, avec le satellite ASTRA 2F à bord.

923,3 millions d'euros

Chiffre d'affaires SES en Europe -3,3 %
2011 : 955,0 millions d'euros

482,6 millions d'euros

Chiffre d'affaires SES dans le segment International +17,5 %
2011 : 410,7 millions d'euros

422,1 millions d'euros

Chiffre d'affaires SES en Amérique du Nord +14,9 %
2011 : 367,4 millions d'euros

termes de demande régulière de capacités pour les services de dorsale internet et téléphonie mobile, alimentée par le dynamisme de ce secteur. Le carnet de commandes bien rempli d'O3b Networks témoigne de la demande soutenue pour des services de dorsale internet, de téléphonie mobile et des capacités satellitaires haut débit et faible latence.

Par ailleurs, les câblo-opérateurs et opérateurs de télécommunications, qui proposent des offres triples ou quadruples (télévision, internet haut débit et téléphonie fixe et mobile), font également appel aux services fixes par satellite pour améliorer leur couverture au meilleur coût. Les services SFS, qui représentent l'infrastructure de télédiffusion la plus efficace, offrent par ailleurs aux opérateurs de plates-formes de télévision numérique terrestre (TNT) et de télévision en protocole internet (IPTV) les capacités complémentaires requises pour assurer une couverture nationale à 100 %.

Satellites à haut débit (HTS)

Les capacités disponibles sur les satellites à haut débit (HTS) sont en expansion. Ces satellites sont, pour la plupart, destinés à fournir au marché résidentiel un accès à internet haut débit en utilisant les fréquences de la bande Ka et comportent des capacités de réutilisation des fréquences. Si les capacités HTS ont connu un vif succès sur le marché de l'accès à internet haut débit en Amérique du Nord, les systèmes HTS n'ont eu qu'un impact commercial limité dans d'autres régions du monde.

L'utilisation de services satellitaires haut débit a continué à se développer en 2012. Le nombre total d'abonnés à ces services satellitaires devrait, selon les projections, passer de 1,4 million en 2011 aux environs de 5,2 millions en

2021¹. En Amérique du Nord, le nombre d'abonnés aux services satellitaires haut débit était estimé aux environs de 1,1 million en 2012. Ce nombre est aussi allé en augmentant en Europe, dépassant la barre des 100 000 abonnés, mais la taille globale du marché européen ne représente qu'une fraction de celle du marché nord-américain.

Services mobiles

Les compagnies maritimes s'employant désormais à améliorer leur connectivité mobile pour le confort des équipages, mais aussi à des fins de communications opérationnelles, le secteur maritime est devenu un marché sur lequel les opérateurs SFS proposent leurs services. Les services VSAT dans le secteur maritime ont connu un grand essor au cours des dernières années, en Amérique du Nord tout d'abord, puis en Europe, pour gagner ensuite le monde entier. Le nombre de terminaux VSAT maritimes, qui s'élevait à 9 000 au 31 décembre 2011, a enregistré un taux de croissance annuel de 15 % en moyenne sur les trois dernières années².

En 2012, les services de connectivité en vol par satellite ont connu un grand succès, de nombreux contrats commerciaux ayant été conclus avec des compagnies aériennes. La demande grandissante de solutions haut débit mobile « partout et à tout moment » ouvre de nouvelles perspectives au marché des communications aéronautiques par satellite.

Le segment des administrations publiques et clients institutionnels

La demande émanant des administrations et clients institutionnels a été marquée par plusieurs tendances en 2012.

Les contraintes budgétaires dans les pays développés ont eu un impact sur la demande de services

satellitaires commerciaux de la part des pouvoirs publics. Les retraits des troupes et redéploiements ainsi que le déplacement des théâtres d'opérations vers de nouvelles zones géographiques ont par ailleurs eu pour effet de modifier la structure de la demande. Cependant, cette évolution a été compensée par le développement d'applications de plus en plus gourmandes en bande passante, liées notamment aux exigences en matière de reconnaissance spatiale et situationnelle. Et pour atténuer les effets d'une plus grande austérité budgétaire, les organismes publics continuent de se tourner vers l'industrie des satellites commerciaux pour trouver des solutions à leurs besoins de communications. En conjuguant des projets de satellites commerciaux et certaines missions spatiales émanant d'administrations gouvernementales, il est possible d'optimiser le respect des échéances, d'augmenter la flexibilité et de réduire les coûts. La location de capacités satellitaires commerciales par les administrations publiques, le développement de satellites à double usage et le recours accru aux charges utiles hébergées sur des satellites commerciaux ont permis de couvrir efficacement les besoins de communication des administrations publiques à un coût raisonnable.

En 2012, l'Etat américain est resté le principal client du secteur commercial des Services Fixes par Satellite au niveau mondial. Les pouvoirs publics ont en effet de plus en plus recours aux opportunités offertes par les satellites SFS pour des charges utiles spécifiques ou hébergées, qui offrent le meilleur rapport qualité-prix dans le domaine des services de communications vitales et sécurisées, tout en évitant la construction, le lancement et l'exploitation de leurs propres satellites.

1 Source : NSR

2 Source : Euroconsult

Responsabilité sociale de l'entreprise

En tant que fournisseur de solutions de communication, nous estimons qu'il est de notre devoir de faciliter la participation active de chacun à la société des communications et à l'économie du savoir.

Les divers projets de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) que nous avons engagés témoignent de cette ambition. Nos activités RSE reposent essentiellement sur le soutien et le financement apportés à des projets éducatifs. Dans le même temps, nous nous employons à améliorer nos performances en matière de protection de l'environnement.

Bourses et projets éducatifs

Compte tenu de sa présence de plus en plus grande dans les économies émergentes, SES a renforcé en 2012 son aide aux établissements éducatifs en particulier sur le continent africain.

En 2012, SES a lancé un programme de financement de bourses en faveur d'étudiants de l'Université de Witwatersrand à Johannesburg (Afrique du Sud). La société a également mis en place un programme de bourses et de soutien financier au bénéfice de l'African School of Economics qui ouvrira ses portes au Bénin, dans le cadre de l'extension de l'Institut de recherche empirique en économie politique, et proposera des programmes de Master et de PhD ainsi que des activités de recherche. Ces deux programmes sont destinés à fournir une aide financière à de jeunes étudiants africains engagés dans des études d'ingénierie et d'économie.

Dans le cadre de l'accord de partenariat pluriannuel conclu avec l'Université de Luxembourg, SES a poursuivi sa coopération avec le Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust de l'Université ainsi que le financement d'une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias, soutenant ainsi les efforts visant à créer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires.

SES a également poursuivi, dans le cadre du programme de financement de bourses d'études supérieures, sa coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg, en France et avec l'International Institute of Space Commerce (IISC) dans l'île de Man.

Programmes de développement durable

Les opérations satellitaires sont essentiellement des activités bureautiques centrées sur les hautes technologies dont l'impact sur l'environnement est relativement faible. Nous tenons néanmoins à poursuivre les efforts de réduction de l'impact environnemental de nos activités conformément aux exigences du développement durable.

SES procède régulièrement à une évaluation de son empreinte carbone, couvrant toutes les activités de la société. En 2011 (dernières données disponibles), les activités de la société ont généré environ 39 200 tonnes de CO₂e, soit une réduction de plus de 12 % par rapport à 2010. La réduction des émissions de gaz à effet de serre enregistrée en 2011 est essentiellement liée au nouveau périmètre de calcul du CO₂e suite à la cession d'une participation dans ND SatCom.

SES dispose d'une centrale de cogénération au Luxembourg, où le site de Betzdorf est par ailleurs alimenté en hydro-électricité, une énergie qui peut être considérée comme non génératrice de CO₂. Il en va de même des installations du groupe en Suède.

Initiatives sociales et culturelles

SES apporte son concours à un ensemble d'initiatives sociales et culturelles. La société a ainsi fait un don en faveur de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer



En 2012, SES a lancé un programme de financement de bourses d'études avec deux universités en Afrique, dont l'université du Witwatersrand en Afrique du Sud.

pour personnes atteintes d'un handicap mental. SES a également versé une contribution à la Croix-Rouge américaine dans le cadre de l'aide aux victimes de l'ouragan Sandy. La société a par ailleurs complété les dons effectués par ses salariés aux organisations de secours d'urgence venant en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

SES a renouvelé son soutien à la Fondation Polaire Internationale (International Polar Foundation) en offrant de la bande passante à la station Princesse Elisabeth située dans l'Antarctique pour lui permettre ainsi de communiquer par satellite. Cette installation unique est la première station de recherche polaire « à zéro émission » (de gaz à effet de serre) et la seule à avoir été conçue et construite pour fonctionner entièrement sur base d'énergies renouvelables.

Pour plus d'informations sur nos activités en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, veuillez consulter le site : www.ses.com/csr.

2012

Rapport Annuel

Sommaire

- 21 **Gouvernance d'entreprise**
- 22 Déclaration du Président du Conseil d'administration
- 24 Actionnaires de SES
- 25 Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôles internes
- 51 **Présentation des informations financières par la direction**
- 55 **Etats financiers consolidés**
- 55 Rapport du réviseur d'entreprises agréé
- 56 Compte de résultat consolidé
- 57 Etat consolidé du résultat global
- 58 Etat de la situation financière consolidée
- 59 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 60 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 61 Notes aux états financiers consolidés
- 106 **Comptes annuels de SES S.A.**
- 106 Rapport du réviseur d'entreprises agréé
- 107 Bilan
- 108 Compte de profits et pertes
- 108 Tableau de variation des capitaux propres
- 109 Notes aux comptes
- 120 **Informations générales**

Déclaration du Président du Conseil d'administration

Une croissance solide dans un environnement difficile



Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'annoncer que SES a poursuivi sa trajectoire de croissance en 2012, conformément à nos prévisions.

Les résultats de SES en 2012 constituent une belle réussite. Ils démontrent une constance inébranlable dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la société.

En 2012, la morosité économique a persisté au niveau mondial. Alors que dans la plupart des économies développées, la croissance du PIB était nulle ou même négative, l'expansion dans les marchés émergents est restée dynamique, même si inférieure aux années précédentes.

Dans son secteur d'activités, SES a dû faire face à des conditions difficiles en 2012. Comme prévu, les transmissions analogiques ont été arrêtées en Allemagne, l'un des principaux marchés de la société, au mois d'avril 2012. Cet événement a amputé le chiffre d'affaires de 108 millions d'euros. De plus, les retards de lancement de satellites, indépendants de notre volonté, et d'importantes provisions pour dépréciation au titre des défaillances des circuits des panneaux solaires sur le satellite AMC-16 ont causé un manque à gagner supplémentaire de 13 millions d'euros.

En dépit de ces événements défavorables, SES clôturait l'exercice 2012 avec une croissance robuste du chiffre d'affaires, de l'EBITDA et du résultat net. Ceci témoigne du dynamisme des ventes de la société qui s'effectuent aujourd'hui sur tous les continents et couvrent un éventail diversifié de segments de marché. Le taux de croissance enregistré reflète également la persistance d'une demande soutenue pour des capacités satellitaires et services connexes dans

tous nos segments d'activité : médias audiovisuels, entreprises et opérateurs de services de télécommunication, services et solutions pour administrations publiques et institutions.

Croissance robuste du chiffre d'affaires, de l'EBITDA et du résultat net

Le chiffre d'affaires publié au titre de l'exercice a augmenté de 5,5 % à 1 828,0 millions d'euros, et l'EBITDA de 5,6 % à 1 346,6 millions d'euros. A taux de change constants, le chiffre d'affaires et l'EBITDA étaient en hausse de 1,5 % et de 1,6 %, respectivement.

Retraitée des impacts combinés du retard du lancement du satellite SES-5 (et des reports consécutifs de la procédure d'acceptation par la Commission européenne de la charge utile hébergée EGNOS), et de la perte de chiffre d'affaires due à la dégradation des circuits des panneaux solaires du satellite AMC-16, se chiffrant au total à 13 millions d'euros, la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA à taux de change constants aurait atteint 2,2 %, respectivement 2,5 %.

La marge d'EBITDA du groupe a augmenté à 73,7 % (2011 : 73,5 %). La marge sur le chiffre d'affaires réalisé dans le segment des infrastructures a progressé à 83,5 % (2011 : 82,3 %). Les services ont, quant à eux, généré une marge de 14,8 %, en ligne avec l'exercice précédent.

L'entrée en service de nouveaux satellites a entraîné une augmentation des dotations aux amortissements sur actifs corporels. Celle-ci a été amplifiée par le raffermissement du taux de change du dollar US ; des provisions pour dépréciation ont, par ailleurs, été enregistrées au titre des défaillances des circuits des panneaux solaires sur le

satellite AMC-16. Sous l'effet de cette hausse des dotations aux amortissements sur actifs corporels, le résultat opérationnel s'est établi à 790,5 millions d'euros (2011 : 808,2 millions d'euros). Les charges financières nettes étaient en hausse de 11,1 millions d'euros, principalement en raison d'une diminution des gains de change et d'un ajustement de valeur exceptionnel sur un actif financier.

Le résultat net part du groupe a progressé de 5,0 % à 648,8 millions d'euros, sous l'effet des revenus opérationnels et de la contribution positive de la charge fiscale, suite à une reprise de provisions pour impôts de 107,9 millions d'euros.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles s'élevaient à 1 233,4 millions d'euros, en progression de 153,5 millions d'euros (+14,2 %) sur l'année, sous l'effet de la hausse de l'EBITDA et d'une évolution plus favorable du fonds de roulement. Suite au repli des dépenses d'investissement en 2012, le flux de trésorerie disponible avant opérations de financement a plus que doublé à 535,7 millions d'euros.

Le ratio d'endettement net sur EBITDA s'établissait à 2,96 à la fin de l'année 2012, contre 3,12 à la fin de 2011.

Le carnet de commandes du groupe s'élevait à 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ce nouveau record historique a été atteint grâce aux renouvellements et nouveaux marchés remportés, dont des contrats signés au quatrième trimestre, portant sur des plates-formes satellitaires pour la réception directe en Amérique latine, à bord du satellite SES-6, et en Europe.

Perspectives et prévisions

La croissance du chiffre d'affaires de SES en 2013 et 2014 sera alimentée essentiellement par les investissements en capacités supplémentaires réalisés par le groupe dans les marchés émergents (SES-4, SES-5, SES-6 et SES-8), ainsi que par l'expansion de l'infrastructure numérique européenne (19,2° Est, 28, 2° Est et 31,5° Est) et des services (HD+).

L'arrêt de l'analogique au 30 avril 2012 continuera à avoir un impact sur le taux de croissance en glissement annuel en 2013. Cet impact disparaîtra en 2014 et cet exercice bénéficiera pleinement de la montée en régime des nouvelles capacités lancées en 2012 et 2013, ainsi que de l'augmentation attendue des taux d'utilisation dans toutes les régions.

Pour l'exercice 2013, nous prévoyons un taux de croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA compris entre 4 % et 5 % à taux de change constants, compte tenu du calendrier de lancement et de l'état de santé de la flotte satellitaire à la date de publication¹. La croissance de l'EBITDA sera due à une plus forte contribution des activités de services en 2013. Retraité de l'impact de l'arrêt de l'analogique, le taux de croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA devrait se situer, respectivement, dans une fourchette de 6,5 %-7,5 % et de 7 %-8 %. La croissance de l'EBITDA reflète également l'efficacité accrue des activités de SES suite à la réorganisation intervenue en 2011, et la poursuite de la maîtrise des coûts.

SES maintient ses prévisions et réaffirme un taux moyen de variation annuelle (TMVA) du chiffre d'affaires et de l'EBITDA sur trois ans (2012-2014) d'environ 4,5 % à taux de change constants. Retraité de l'impact lié à l'arrêt de l'analogique, le TMVA projeté sur trois ans (2012-2014) du chiffre d'affaires et de l'EBITDA à taux de change constants se situe à 7,5 %, respectivement 8,0 %.

SES confirme également la réduction des dépenses d'investissement alors que le groupe s'approche du plancher du cycle de remplacement des satellites. Les dépenses d'investissement annuelles moyennes passeront de 700 millions d'euros sur la période 2011-2013 à un maximum de 450 millions d'euros pendant la période 2014-2017. Le cash-flow disponible avant activités de financement et avant versement des dividendes augmentera dès lors sensiblement à partir de 2014, sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ainsi que de la réduction des dépenses d'investissement.

Devant les réalisations accomplies, j'aimerais exprimer toute ma gratitude à la direction et à l'ensemble du personnel de SES pour leur implication tout au long de l'exercice écoulé. L'engagement de tous et la priorité accordée à la clientèle ne manqueront pas de générer de nouvelles opportunités commerciales à l'avenir. C'est avec confiance que nous envisageons l'avenir et les prochaines étapes du plan de croissance de notre société.



René Steichen
Président du Conseil d'administration

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires de SES¹

	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Groupe Sofina	17 000 000	3,36 %	4,20 %
Luxempart Invest S.à r.l.	11 538 264	2,28 %	2,85 %
Nouvelle Santander Telecommunications S.A.	8 500 000	1,68 %	2,10 %
Autres actionnaires	8 245 025	1,63 %	2,04 %
Actions détenues sous forme de FDR (flottant)	292 316 711	57,72 %	71,34 %
Total des actions de catégorie A	337 600 000	66,67 %	83,33 %
Actions de catégorie B			
BCEE	55 089 816	10,88 %	5,44 %
SNCI	55 082 944	10,88 %	5,44 %
Etat du Grand-Duché de Luxembourg	58 627 240	11,58 %	5,79 %
Total des actions de catégorie B²	168 800 000	33,33 %³	16,67 %
Nombre total d'actions (droits de vote)	506 400 000		
Nombre total d'actions (droits économiques)	405 120 000		

1 Principaux actionnaires à la date du 7 février 2013.

2 Une action de catégorie B donne droit à 40 % des dividendes versés à une action de catégorie A.

3 Ces chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale. Par conséquent, les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie B paraissent détenir 33,34 % des droits de vote de la société.

Gouvernance d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôles internes

Introduction

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et à Euronext Paris depuis 2004. La société respecte à la fois les « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise » adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national) et les règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). Lorsque ces règles entrent en conflit, SES se conforme aux règles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif ou des membres de son Conseil d'administration, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise », sauf en ce qui concerne la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif. Le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com).

La société a par ailleurs poursuivi sa politique consistant à multiplier le volume d'informations mises à la disposition des actionnaires par le biais de la rubrique du site internet consacré à la gouvernance d'entreprise et par l'introduction d'une adresse de courrier électronique dédiée : shareholders@ses.com. Conformément à la loi luxembourgeoise, la société permet aux actionnaires de recevoir toute la documentation relative à la société sous forme électronique, y compris les documents concernant les assemblées générales.

Régulièrement mis à jour, le site internet contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soient les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise ou celle des différents comités du Conseil d'administration. Cette rubrique contient également des sections sur la composition et la mission du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité exécutif. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle de SES, le Code de transaction, le calendrier financier et d'autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

Principes organisationnels

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination SES GLOBAL, SES est une société constituée au Luxembourg. A la suite de l'acquisition de GE American Communications le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. La version la plus récente des statuts peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire et/ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionnariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société, au moins quatorze jours ouvrables avant la réunion, est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un représentant qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

La société a émis des actions de catégorie A et de catégorie B (également désignés comme "actions A" et "actions B").

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'Etat luxembourgeois et par deux entités détenues à 100 % par ce dernier, donnent droit à 40 % seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40 % du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire de catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable d'une assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire de catégorie A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition au cas où il la considérerait fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser la partie requérante à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société.

Gouvernance d'entreprise

suite

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi du mois d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins trente jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle celle-ci se déroulera ainsi que de l'ordre du jour. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action de catégorie A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action de catégorie A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR par actionnaire, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle et son ordre du jour seront également publiés dans la presse et dans le « Mémorial C ». Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. À défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera reconvoquée conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires seront publiés sur le site internet de SES dans les quinze jours suivant l'assemblée générale annuelle.

À l'exception de la procédure décrite ci-dessus applicable si un actionnaire a l'intention d'acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle tenue le 5 avril 2012 a réuni 98,143 % des actionnaires de la société. Comme cependant les 3 109 843 FDR détenus par la société n'ont pas pris part aux votes, la participation aux votes était de 97,521 % des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2012, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2011 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2011 ; ils ont donné décharge au réviseur d'entreprises et aux administrateurs, ont reconduit le mandat de Ernst & Young en qualité de réviseur de la société pour une année supplémentaire, et ont autorisé SES à racheter ses propres actions. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée par rapport à 2011.

Enfin, les actionnaires ont élu six administrateurs pour un mandat de trois ans. Quatre administrateurs ont vu leur mandat renouvelé tandis que Mme Miriam Meckel et M. Conny Kullmann ont été élus pour un premier mandat de trois ans.

Toutes les propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une majorité d'au moins 98,277 % des voix exprimées. Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Le 5 avril 2012, les actionnaires de SES se sont également réunis en assemblée générale extraordinaire pour aligner les statuts de la société sur la loi du 24 mai 2011 relative à certains droits des actionnaires. Lors de la même assemblée, les actionnaires ont convenu d'introduire un capital social autorisé permettant à la société d'émettre 6 922 305 actions nouvelles (dont deux tiers sous forme d'actions A et un tiers sous forme d'actions B). Le conseil d'administration a été autorisé à émettre les nouvelles actions A sans réserver aucun droit préférentiel de souscription aux actionnaires actuels. Les deux résolutions ont été approuvées à plus de 99,91 % des voix.

Le Conseil d'administration et ses comités

Mission

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif.

Composition

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de SES était composé de 18 administrateurs, tous non exécutifs. Conformément aux statuts de la société, douze membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions de catégorie A et les six autres représentent les détenteurs d'actions de catégorie B. Conformément à la décision prise par les actionnaires lors de leur assemblée générale en 2011, les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2013, 2014 et 2015 respectivement. Le 6 décembre, M. Gaston Reinesch a démissionné de ses fonctions au Conseil d'administration avec effet immédiat. Il a été procédé à son remplacement par co-optation en février 2013.

M. René Steichen est le Président du Conseil d'administration. Il a été élu par les membres du Conseil au cours de la réunion du 5 avril 2012 qui a suivi l'assemblée générale annuelle. M. Steichen est actuellement assisté par deux Vice-Présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires des catégories A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante confirmera l'élection du nouvel administrateur, qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant.

Conformément au règlement interne, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il ou elle n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement. Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur doit :

- ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans ;
- ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois années précédentes ; et
- ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % des actions de la société.

Dix membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants :

Il s'agit de Mmes Bridget Cosgrave et Miriam Meckel, ainsi que de MM. Marc Beuls, Marcus Bicknell, Jacques Espinasse, Conny Kullmann, Robert W. Ross, Karim Sabbagh, Terry Seddon et Marc Speeckaert.

Sur les huit administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants, six représentent un actionnaire détenant plus de 5 % des actions de la société et deux ont siégé au Conseil d'administration pendant plus de 12 ans.

M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance agit en qualité de secrétaire du Conseil d'administration.

Règles de fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la société, mais au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5 % des actions de la société doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En 2012, il n'y a eu aucune transaction entre

la société et un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins 5 % des actions de la société.

Activités du Conseil d'administration en 2012

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2012, avec une participation moyenne des membres de plus de 95 %. Après approbation du Comité d'audit et de risque, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2011, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2012. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique et un plan d'entreprise pour la période 2012-2018, qui ont servi de base de référence au budget 2013 examiné par le Conseil en décembre 2012.

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration a approuvé l'achat du satellite SES-9 ainsi qu'une nouvelle augmentation de la participation de la société dans O3b Networks Limited, ayant son siège à Jersey. Cette société met en place une constellation de satellites en orbite moyenne afin de proposer une dorsale internet par satellite à temps de latence réduit et comparable à la fibre optique, pour desservir une clientèle d'opérateurs de télécommunications dans les marchés émergents.

Le Conseil d'administration a délégué au Bureau du Président l'émission d'actions nouvelles de catégorie A et de catégorie B conformément au capital social autorisé et a approuvé cette émission lors de la réunion suivante. Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé un nouveau contrat de bail relatif à un bâtiment à Princeton.

En 2012, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 8 mai 2012. Le programme 2012 s'est limité aux deux objectifs suivants :

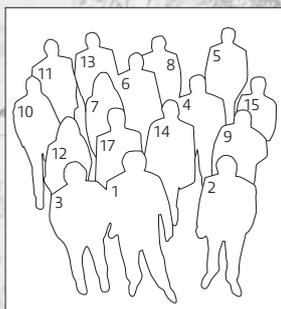
- honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionnariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise ; et
- se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la banque BNP Exane.

Enfin, le Conseil d'administration a pris note de deux actualisations du rapport sur la gestion des risques. En 2012, il n'a procédé à aucune auto-évaluation de ses travaux ni de son organisation, mais une telle auto-évaluation est prévue pour 2013.

Le Comité exécutif a tenu le Conseil d'administration régulièrement informé des activités et de la situation financière de la société ainsi que de la mise en œuvre à l'échelle de la société du nouveau système d'information entré en service le 1er janvier 2013. Le Conseil d'administration a pris note d'un rapport sur les tendances de l'offre au niveau mondial et a reçu, à chaque réunion, un rapport sur les affaires courantes. A chaque réunion du Conseil d'administration, les présidents des trois comités présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les mois un rapport d'activité.

Gouvernance d'entreprise

suite



Absent: M. Terry Seddon

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil d'administration étaient :

1. M. René Steichen

Né le 27 novembre 1942, M. Steichen est administrateur de la société depuis le 1er juin 1995 ; il a été élu Président du Conseil d'administration le 15 avril 1996. Ancien membre du gouvernement luxembourgeois (1984-1993) et de la Commission Européenne (1993-1995), M. Steichen est actuellement avocat au Barreau de Luxembourg. Il est également membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et Président du Conseil d'administration de Luxconnect S.A. Il a étudié le droit et les sciences politiques à Aix-en-Provence et Paris. Il est diplômé de la faculté de droit et a obtenu un diplôme en économie et finances de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. Steichen est le Président du Conseil d'administration de SES et préside également le Comité de nomination et le Comité de rémunération.

M. Steichen est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

2. M. François Tesch

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch est devenu administrateur le 15 avril 1999. M. Tesch est Directeur général de Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration d'Atenor Group S.A. et de Pescanova S.A. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de SES et membre du Comité de nomination.

M. Tesch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison du fait qu'il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

3. M. Jean-Paul Zens

Né le 8 janvier 1953, M. Zens siège au Conseil d'administration depuis le 7 mai 2002 et a été élu Vice-Président le même jour. Il est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (Luxembourg). Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'Etat de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M. Zens est membre du Comité de nomination de SES.

M. Zens est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

4. M. Serge Allegrezza

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est devenu administrateur le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Economie, responsable de la politique du marché intérieur, et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications ainsi que de LuxTrust i.n.c et Vice-Président du Conseil Economique et Social. M. Allegrezza a été maître de conférences à temps partiel à l'IAE/Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un Master en économie et d'un PhD en économie appliquée.

M. Allegrezza est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

5. M. Marc Beuls

Né le 15 septembre 1956, M. Beuls est l'ancien Président et Directeur général de Millicom International Cellular S.A., une fonction qu'il a occupée de 1998 à 2009. Avant de rejoindre Millicom en 1992 en qualité de Vice-Président senior en charge des finances et de la trésorerie, M. Beuls a travaillé pour Generale Bank en Belgique, où il était spécialisé dans le financement de projets et d'opérations commerciales dans les pays émergents. M. Beuls est diplômé de la Limburg Business School, actuellement UHasselt. Il est diplômé en économie avec une majeure en finance. M. Beuls est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Beuls est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

6. M. Marcus Bicknell

Né le 28 février 1948, M. Bicknell siège au Conseil d'administration de SES depuis le 6 mai 2005. Il est aussi administrateur d'une société britannique non cotée, New Media Foundry Ltd ; il est membre du comité de développement de la Royal Academy of Dramatic Art. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de la Société Européenne des Satellites. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination.

M. Bicknell est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

Gouvernance d'entreprise

suite

7. Mme Bridget Cosgrave

Née le 1er juillet 1961, administratrice depuis le 3 avril 2008, Mme Cosgrave est Présidente et fondatrice d'EVERY EUROPEAN DIGITAL, un projet visant à développer les opportunités de l'infrastructure haut débit, actuellement centrée sur la Pologne et l'Europe de l'Est. Entre 2009 et 2011, Mme Cosgrave a été Directrice Générale de DIGITALEUROPE. Membre du Comité exécutif de Belgacom S.A. de 2001 à 2007, Bridget Cosgrave a également été Executive Vice President de la division Enterprise, Présidente de la division International Carrier Services et membre du Conseil d'administration de Belgacom Mobile (Proximus) et du groupe Telindus. Mme Cosgrave est titulaire d'un MBA de la London Business School et d'une licence avec mention en économie et en histoire décernée par la Queen's University au Canada.

Mme Cosgrave a les nationalités irlandaise et canadienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

8. M. Hadelin de Liedekerke Beaufort

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Telecommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'Ecole Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre du Comité de rémunération de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est de nationalité française. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison du fait qu'il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

9. M. Jacques Espinasse

Né le 12 mai 1943, M. Espinasse a été nommé administrateur de SES par l'assemblée générale annuelle du 6 mai 2005. En mai 2007, après cinq ans de service, M. Espinasse a pris sa retraite du poste de membre du Directoire et Directeur Financier de Vivendi. M. Espinasse occupait auparavant le poste de Directeur des Opérations de TPS. Il est membre du Conseil de Surveillance de LBPAM, Axa Belgique, Axa Holdings Belgique, Axa Banque Europe et Hammerson Plc. Il est titulaire d'un BBA et d'un MBA de l'Université du Michigan. M. Espinasse est membre du Comité d'audit et de risque et du Comité de rémunération de SES.

M. Espinasse est de nationalité française. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

10. M. Jean-Claude Finck

Né le 22 janvier 1956 et administrateur depuis le 31 mai 2001, M. Finck est Directeur général de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, membre des Conseils d'administration de la Bourse de Luxembourg S.A., de Luxair S.A., de Cargolux S.A., de La Luxembourgeoise S.A., de La Luxembourgeoise Vie S.A., de Paul Wurth, S.A., ainsi que de La Banque Postale Asset Management. Diplômé en sciences économiques de l'Université Aix/Marseille, M. Finck est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Finck est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

11. M. Conny Kullman

Né le 5 juillet 1950 et administrateur depuis le 5 avril 2012, M. Kullman est l'ancien Président-Directeur général d'Intelsat. M. Kullman est titulaire d'une maîtrise de sciences en ingénierie électronique de l'Université de technologie de Göteborg, obtenue en 1974. Après avoir travaillé comme ingénieur système pour Saab-Ericsson Space AB en Suède jusqu'en 1983, il est entré chez Intelsat à Washington D.C., où il a occupé plusieurs postes avant d'en devenir le Directeur Général en 1998. M. Kullman a été nommé CEO d'Intelsat Ltd en 2001 et, en 2005, Président d'Intelsat Ltd et PDG d'Intelsat Ltd aux Bermudes, jusqu'à sa retraite en 2006.

M. Kullman est de nationalité suédoise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

12. Mme Miriam Meckel

Née le 18 juillet 1967 et administratrice depuis le 5 avril 2012, Mme Meckel est professeur en communications d'entreprise et directrice de l'Institute for Media Management and Communication de l'Université de Saint-Gall. Avant le poste qu'elle occupe aujourd'hui, elle était sous-secrétaire d'Etat pour l'Europe, les affaires internationales et les médias et porte-parole du gouvernement de Rhénanie du Nord-Westphalie. Elle a également enseigné le journalisme et la communication à l'Université de Munster. Mme Meckel a aussi été directrice de rédaction et animatrice d'un magazine d'information pour RTL Television. Elle a par ailleurs travaillé en qualité de journaliste indépendante pour des chaînes de télévision publiques et commerciales. Mme Meckel est membre du Conseil d'administration de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et de Commerzbank International S.A., Luxembourg. Elle est titulaire d'un PhD en sciences de la communication de l'Université de Munster.

Mme Miriam Meckel est de nationalité allemande. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

13. M. Victor Rod

Né le 26 avril 1950 et administrateur depuis le 23 novembre 1995, M. Rod est Président du Commissariat aux Assurances et Président du Conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Luxembourg. M. Rod est diplômé en droit de l'Université de Nancy.

M. Rod est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

14. M. Robert W. Ross

Né le 8 janvier 1941 et administrateur depuis le 28 juin 2007. M. Ross a accompli une longue carrière dans le domaine des médias et télécommunications, au cours de laquelle il a occupé des fonctions dirigeantes et d'administrateur. Il a pris sa retraite de sa fonction de Directeur général de New Skies Satellites Ltd en janvier 2002, tout en poursuivant une fonction de conseiller de la société jusqu'en juillet 2004. M. Ross est diplômé de la Brown University et a obtenu des diplômes (MA et JD) de la Boston University aux États-Unis.

M. Ross est de nationalité américaine. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

15. M. Karim Michel Sabbagh

Né le 26 septembre 1963 et administrateur depuis le 7 avril 2011, M. Sabbagh est associé principal et spécialiste des communications, médias et technologies chez Booz & Company. Il est également président de l'Ideation Center pour le Moyen-Orient, un think tank de Booz & Company. M. Sabbagh est professeur invité en management de technologie et membre du Conseil académique de l'ENPC School of International Management, Écoles des Ponts et Chaussées ParisTech (Grandes Écoles) en France. M. Sabbagh est aussi membre du Conseil consultatif pour le rapport international sur les technologies de l'information du Forum économique mondial. Il est titulaire d'un BBA avec mention et d'un MBA de l'Université américaine de Beyrouth, ainsi que d'un PhD avec mention honorable en gestion stratégique de l'Université américaine Century New Mexico au Nouveau Mexique. M. Sabbagh est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Sabbagh a les nationalités canadienne et libanaise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

16. M. Terry Seddon

Né le 14 février 1941, M. Seddon est administrateur depuis le 6 mai 2005. Sa longue carrière internationale dans le domaine des télécommunications l'a conduit à occuper plusieurs postes de cadre dirigeant et d'administrateur. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Président de New Skies Satellites Ltd et de Président et Directeur général fondateur d'AsiaSat. M. Seddon a également été administrateur non exécutif de plusieurs entreprises de production et d'opération britanniques. M. Seddon est diplômé de l'École Polytechnique de Blackburn et de l'Université de Leeds au Royaume-Uni. M. Seddon est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Seddon est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

17. M. Marc Speeckaert

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert a rejoint le Conseil d'administration le 6 mai 2005. Il est Directeur général de Sofina S.A. et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala, entreprise cotée à la Bourse d'Helsinki, et de Mersen, cotée à Euronext Paris. M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) ; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit et de risque et du Comité de nomination de SES.

M. Speeckaert est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

Comités du Conseil d'administration

Le Bureau du Président

Le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-Présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des différentes catégories d'actions.

Les membres actuels du Bureau du Président sont :

M. René Steichen,
M. François Tesch, et
M. Jean-Paul Zens.

Le Bureau du Président s'est réuni sept fois en 2012, avec un taux de participation des membres de 100 %. Lors de la réunion du mois de juin et conformément à une délégation de pouvoir du Conseil d'administration, le Bureau du Président a procédé, en présence du notaire, Me Joelle Baden, à l'émission de 4 614 870 actions nouvelles de catégorie A au profit de Goldman Sachs et de 2 307 435 actions nouvelles de catégorie B aux actionnaires de catégorie B existants. La société a convenu avec Goldman Sachs de racheter ces actions de catégorie A dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Gouvernance d'entreprise

suite

Le Comité de rémunération

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé de six membres, dont la moitié au moins sont des administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. A l'issue de l'assemblée générale annuelle, M. Gaston Reinesch a remplacé M. Jean-Claude Finck en qualité de membre du Comité de rémunération, jusqu'à sa démission du Conseil d'administration en décembre, date à laquelle M. Jean-Paul Zens est devenu membre du Comité de rémunération. Le Comité de rémunération est désormais composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

M. René Steichen,
M. Marcus Bicknell (indépendant),
M. Jacques Espinasse (indépendant),
M. Hadelin de Liedekerke Beaufort,
M. Terry Seddon (indépendant), et
M. Jean-Paul Zens.

En 2012, le Comité de rémunération était présidé par le Président du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération s'est réuni trois fois, avec un taux de participation des membres de 100 %. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2012, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2011, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions à leur allouer au titre de leur performance en 2011 et a approuvé les objectifs de la société en 2012 qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif pour 2012. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de rémunération est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société. Le Président et Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives.

Le Comité d'audit et de risque

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit et de risque chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôles internes, d'audit interne et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit et de risque est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants.

Les membres du Comité d'audit et de risque sont actuellement :

M. Marc Speeckaert, Président du Comité d'audit et de risque (indépendant),
M. Marc Beuls (indépendant),
M. Jacques Espinasse (indépendant),
M. Jean-Claude Finck, et
M. Karim Sabbagh (indépendant).

M. Gaston Reinesch a été membre du Comité d'audit et de risque jusqu'au 6 décembre 2012.

Le Comité d'audit et de risque s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de près de 96 %.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2011 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle statutaire, et aux résultats du premier semestre 2012. Le comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant qu'ils ne soient publiés.

Le Comité d'audit et de risque a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel et a approuvé la proposition portant sur la reconduction du mandat du cabinet Ernst & Young pour une année supplémentaire.

Il a également approuvé le plan d'audit interne et reçu des mises à jour bisannuelles sur les activités d'audit interne ainsi que sur le suivi des principales recommandations. Il a par ailleurs examiné la lettre de recommandation d'Ernst & Young.

Le Comité d'audit et de risque a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non opérationnelles que possible. Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit et de risque a lancé un appel d'offres portant sur la nomination d'un réviseur externe. A l'issue de cette procédure, les actionnaires seront invités à désigner un nouveau réviseur externe pour 2013. Les membres du Comité d'audit et de risque se sont également réunis avec le conseil d'administration de substitution qui supervise les activités de SES Government Solutions, filiale à 100 % basée aux Etats-Unis.

Le Comité d'audit et de risque a reçu des mises à jour bisannuelles de la part du Comité de gestion du risque de SES et a mené des débats approfondis sur la sécurité des technologies de l'information. Le Comité a également reçu une mise à jour sur les risques politiques, de marché et de contrepartie rencontrés par SES, ainsi que sur le profil de crédit des clients de SES. Il a débattu de questions relatives à l'atténuation du risque fiscal ainsi que de certains aspects liés à la conformité. Enfin, le Comité d'audit et de risque a reçu une présentation sur la mise en œuvre d'un nouveau système d'information à l'échelle de la société, qui est entré en service le 1er janvier 2013.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité d'audit et de risque est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de nomination

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif.

Le Comité de nomination, formé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES, se compose des six membres suivants :

M. René Steichen
M. Marcus Bicknell (indépendant)
M. Terry Seddon (indépendant)
M. Marc Speeckaert (indépendant)
M. François Tesch
M. Jean-Paul Zens.

En 2012, le Comité de nomination était présidé par le Président du Conseil d'administration. Le Comité de nomination a tenu six réunions, avec un taux de participation de 100 %, au cours desquelles les principaux sujets abordés étaient le plan de succession 2012 ainsi que la préparation du renouvellement du Conseil d'administration.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de nomination est adressé au Conseil d'administration.



Le Comité exécutif de SES

1er rang : Andrew Browne (Directeur financier), Romain Bausch (Président et Directeur Général).

2e rang : Martin Halliwell (Directeur chargé de la technologie), Gerson Souto (Directeur chargé du développement), Ferdinand Kayser (Directeur commercial)

Le Comité exécutif

Mission

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par projet. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration de ces transactions lors de sa réunion suivante. Le montant combiné de ces projets ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit extérieures ou des garanties, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité exécutif est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le conseil. Le Comité exécutif devra informer le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa réunion suivante.

Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et les comités mandatés spécialement par le conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Gouvernance d'entreprise

suite

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil d'administration des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun. En 2012, le Comité exécutif a tenu quarante-cinq réunions, avec un taux de participation des membres excédant 96,44 %. M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance et secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif.

Composition

Les membres du Comité exécutif sont :

- le Président et Directeur général, qui assume la présidence du Comité exécutif ;
- le Directeur financier ;
- le Directeur commercial ;
- le Directeur chargé du développement ; et
- le Directeur chargé de la technologie.

Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination. En 2012, les cinq membres du Comité exécutif étaient :

M. Romain Bausch

Né le 3 juillet 1953, M. Bausch est Président et Directeur général de SES depuis 1995, après une carrière au ministère des Finances du Luxembourg. Avant d'être nommé Directeur général de SES, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-Président du Conseil de SES. M. Bausch est également Président du Conseil d'administration de SES ASTRA, Vice-Président du Conseil d'administration d'O3b Networks et membre du Conseil d'administration de Solaris Mobile Ltd. M. Bausch siège par ailleurs au Conseil d'administration de la Fedil – Business Federation Luxembourg (Fédération des industriels luxembourgeois) ainsi qu'aux Conseils d'administration d'Aperam, BIP Investment Partners et de la Compagnie Financière La Luxembourgeoise. M. Bausch est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises). Il est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg.

M. Andrew Browne

Né le 4 juin 1955, M. Andrew Browne a été nommé Directeur financier de SES avec effet au 1er avril 2010. M. Browne a exercé les fonctions de Directeur financier et de membre du Conseil d'administration dans un certain nombre d'entreprises et d'organisations d'envergure mondiale et spécialisées dans les secteurs des télécommunications et de la haute technologie. M. Browne a exercé la fonction de Directeur financier chez Intelsat entre 1995 et 1998, et ensuite chez New Skies Satellites, après la séparation de l'entreprise de Intelsat, dans laquelle M. Browne a joué un rôle significatif. M. Browne a ensuite été Directeur financier de SES NEW SKIES jusqu'en 2008 et a également exercé la fonction de Directeur général de New Skies lors de l'intégration de cette société au groupe SES. Depuis lors, M. Browne a exercé des fonctions de membre de conseils d'administration et des fonctions de conseil auprès de nombreuses entreprises ; il a été le Président du Conseil d'administration de Tom Tom, l'entreprise néerlandaise spécialisée dans la navigation par satellite. Au cours de sa carrière antérieure, M. Browne a exercé de multiples fonctions dirigeantes dans le domaine financier chez Advanced Micro Devices (AMD) en Californie, et auprès de la Development Bank of Ireland. M. Browne est titulaire d'un MBA en affaires internationales et finance du Trinity College de Dublin, et est membre de l'Institute of Certified Public Accountants (CPA) d'Irlande. M. Browne siège aux Conseils d'administration de SES ASTRA, d'O3b Networks et de YahLive.

M. Martin Halliwell

Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Directeur chargé de la technologie le 1er mai 2011. M. Halliwell a été Président de SES ENGINEERING S.A. du 1er janvier 2008 au mois d'avril 2011. Avant cette nomination, M. Halliwell exerçait les fonctions de Senior Vice-President et Chief Technology Officer au sein de SES ASTRA, où il était responsable de toutes les activités opérationnelles et liées aux services d'ingénierie. Auparavant, M. Halliwell a exercé de nombreuses fonctions, notamment celles de Directeur général de Global Multimedia Networks, Directeur technique de SES Multimedia et adjoint du Directeur technique de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES, Martin Halliwell a travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications.

M. Halliwell est titulaire d'une licence en mathématiques et en génie mécanique ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de l'Open University. M. Halliwell est membre des Conseils d'administration de SES ASTRA et d'O3b Networks.

M. Ferdinand Kayser

Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Directeur commercial de SES le 1er mai 2011. M. Kayser était auparavant Président et Directeur général de SES ASTRA depuis janvier 2002. Avant de rejoindre SES, M. Kayser a exercé, entre 1997 et 2001, les fonctions de Directeur général de Premiere World, le bouquet de télévision numérique payante du groupe Kirch en Allemagne. Auparavant, M. Kayser a occupé plusieurs postes de direction au sein de la société CLT, premier opérateur privé de radio et télévision commerciales en Europe : il a été Vice-Président en charge des activités radiophoniques et télévisées pour l'Allemagne (1989-1992), Directeur général en charge du lancement de RTL2 (1993) et Vice-Président exécutif et membre du Conseil de gestion responsable de l'ensemble des activités de télévision de la CLT (1993-1996). M. Kayser est diplômé en Sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA, ainsi que de ceux d'ODM et de YahLive.

M. Gerson Souto

Né le 14 juin 1964, M. Souto a été nommé Directeur chargé du développement de SES le 1er mai 2011. M. Souto est entré à la division Développement commercial de SES en 1998, occupant plusieurs postes de direction au sein de la société. En 2009, il est devenu membre de la direction générale de la division WORLD SKIES de SES, en charge des services commerciaux. Auparavant, entre 2007 et 2009, il a occupé des postes de responsabilité similaires au sein de la division NEW SKIES de SES. Avant d'entrer chez SES, M. Souto a travaillé pour Intelsat et Embratel. Il est titulaire d'un MBA de la George Washington University, Washington, D.C., d'un MA en systèmes de télécommunications de la Pontifical Catholic University, Brésil, et d'une licence en ingénierie des télécommunications de la Federal Fluminense University, Brésil. M. Souto est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA ainsi que de ceux d'O3b Networks et de Solaris Mobile Ltd.

Rémunération

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités. En 2012, les actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent à une majorité de plus de 99,99 %. Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe de 40 000 euros par an ; les Vice-Présidents et le Président du Comité d'audit et de risque reçoivent une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros, et le Président du Conseil d'administration, 100 000 euros par an.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent. La moitié de ce montant est due au cas où un administrateur participe à une réunion par téléphone ou par visioconférence.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2012 le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 112 000 euros, dont 308 000 euros à titre de rémunération variable, et 804 000 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2012 s'est élevé à 1 390 000 euros.

Actions de la société détenues par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil d'administration et leurs proches détenaient un total cumulé de 663 605 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR), qui représentaient 0,13 % du capital de la société.

Les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration sont publiées sur le site de la société, sous la rubrique : www.ses.com/management-disclosures. Elles doivent se conformer au Code de transaction de la société.

Gouvernance d'entreprise

suite

Rémunération des membres du Comité exécutif

La rémunération des membres du Comité exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable. La rémunération brute globale allouée aux membres du Comité exécutif pour l'année 2012 s'est élevée à 6 974 760,57 euros, dont 2 988 743,65 euros de rémunération fixe et 3 986 016,92 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité exécutif s'est élevée à 4 245 837,54 euros, et la rémunération indirecte à 2 728 923,03 euros. La rémunération indirecte inclut les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration. En 2012, un total cumulé de 207 150 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif à un prix d'exercice de 18,38 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1er janvier 2013 et les trois quarts restants le seront aux 1er janvier 2014, 2015 et 2016. En 2012, les membres du Comité exécutif ont reçu 82 896 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 32 642 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1er juin 2015.

En 2012, MM. Romain Bausch, Andrew Browne, Martin Halliwell, Ferdinand Kayser et Gerson Souto ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1er juin 2012. Les déclarations des opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration et par ceux du Comité exécutif de SES sont publiées sur le site de la société, à l'adresse suivante : www.ses.com/management-disclosures.

Les membres du Comité exécutif sont habilités à percevoir deux années de salaire de base en cas de résiliation de leur contrat sans motif valable. En cas de démission de leur part, ils n'ont droit à aucune indemnisation.

Actions de la société détenues par les membres du Comité exécutif

Au 31 décembre 2012, les cinq membres du Comité exécutif alors en exercice détenaient un total cumulé de 223 939 actions et FDR, 289 710 actions avec transfert de propriété différé et actions liées à la performance ainsi que 1 397 539 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif sont publiées sur le site internet de la société sous la rubrique www.ses.com/management-disclosures. Elles doivent se conformer au Code de transaction de la société.

Réviseur d'entreprises agréé

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 5 avril 2012, l'assemblée a reconduit pour une année le mandat de la société Ernst & Young et approuvé sa rémunération à une majorité de 99,483 %. Le mandat du réviseur viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2013.

Risques relatifs aux activités du groupe et mesures prises pour les réduire

La présente section contient un résumé des principaux risques relatifs aux activités de SES. Toutefois :

- la présente section ne prétend pas contenir une liste exhaustive des risques auxquels SES est exposé. SES pourrait encourir des risques importants non identifiés ou considérés comme non importants ;
- certains des risques auxquels est exposé SES, qu'ils soient ou non décrits dans la présente section, peuvent être liés à des facteurs externes échappant au contrôle de SES ;
- lorsque des mesures d'atténuation des risques sont mentionnées dans la présente section, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures permettront de supprimer ou de réduire efficacement (en totalité ou partiellement) les effets desdits risques.

Risques liés aux achats

Risque de retard et/ou d'échec des lancements

SES prévoit de lancer six satellites entre 2013 et 2015. Le lancement de chacun de ces satellites comporte un risque de retard lié à diverses raisons, notamment le retard dans la mise à disposition du satellite avant son transport au site de lancement, la disponibilité tardive du service de lancement ou des problèmes techniques affectant en dernière minute le satellite ou le lanceur.

Le retard ou l'échec d'un lancement pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et pourraient aussi éventuellement entraîner la perte de droits à fréquences pour certaines positions orbitales.

Les polices d'assurance couvrant le lancement et les opérations en orbite ne couvrent pas la perte d'exploitation due à la perte de clients ou les pertes indirectes résultant du retard ou de l'échec d'un lancement.

Pour réduire le risque d'une interruption de services due à un retard de lancement, SES prévoit des marges importantes dans les calendriers de livraison des satellites de remplacement. La société a également signé des contrats de lancement multiples avec les fournisseurs de services de lancement (ILS et Arianespace), permettant, le cas échéant, de basculer vers un lanceur de substitution.

Chaque lancement comporte un risque inhérent d'échec sous la forme d'une réduction de la durée de vie du satellite (en cas de mise sur orbite incorrecte), de fonctionnalité réduite du satellite ou de perte totale du satellite.

SES s'efforce de pallier ce risque de plusieurs manières, notamment au moyen d'une gestion technique détaillée des risques de chaque programme de lancement de satellite, en assurant les actifs à chaque lancement, et par la mise en place d'un programme échelonné de déploiement des satellites (permettant la réassignation de l'actif en cas de défaillance d'un satellite, de façon à minimiser l'impact pour les clients et les effets sur le chiffre d'affaires).

Risque de dépendance à l'égard des prestataires de services de lancement

Pour le lancement de ses satellites dans l'espace, SES dépend fortement d'Arianespace, d'ILS et de SpaceX. En cas d'indisponibilité prolongée de l'un de ces trois opérateurs, SES peut subir des retards importants dans le lancement de nouveaux satellites. Ce risque est en partie limité par le fait que SES signe des contrats de lancement multiples avec ces prestataires ; toutefois, l'indisponibilité prolongée de l'un des systèmes de lancement causerait probablement une insuffisance de services de lancement au niveau mondial.

Risque de dépendance à l'égard des constructeurs de satellites et de fournisseurs secondaires

SES dépend de six grandes entreprises pour la construction de ses satellites.

Cette dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de constructeurs peut réduire le pouvoir de négociation de SES et priver la société de certaines technologies de pointe (qui peuvent être accessibles uniquement à certains fournisseurs). Elle peut également entraîner une concentration accrue du risque – SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces constructeurs de satellites connaissait des difficultés pendant une période prolongée. Par ailleurs, les difficultés causées par des problèmes techniques éventuels dans la conception d'un modèle particulier de satellite peuvent se trouver démultipliées en cas d'achat de plusieurs satellites de ce même modèle.

Par ailleurs, pour certains composants clés des satellites de télécommunication, le nombre de sous-traitants est limité. SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces fournisseurs secondaires connaissait des difficultés pendant une période prolongée.

Pour pallier ce risque, SES procède à une surveillance fréquente de ses fournisseurs, en veillant à diversifier ses sources d'approvisionnement et, dans la mesure du possible, en nouant des relations avec de nouveaux fournisseurs.

Risques liés aux satellites

Risque de défaillance en orbite

Un ou plusieurs des satellites de SES peuvent subir une défaillance en orbite entraînant une altération partielle de son potentiel commercial, voire la perte totale de l'actif. Dans ce cas, SES peut se voir contraint d'interrompre sa prestation de services à ses clients à partir de cette position orbitale, voire complètement.

Pour pallier le risque de défaillance en orbite, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite. L'impact de telles défaillances sur la qualité de la prestation et sur le chiffre d'affaires est atténué par une stratégie d'appoint en orbite qui permet de transférer les clients du satellite endommagé vers un autre satellite de la flotte. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures d'atténuation des risques soient pleinement efficaces, notamment en cas de défaillance sur plusieurs satellites.

L'assurance en orbite constitue une mesure financière supplémentaire d'atténuation des risques de défaillance, sous réserve des limites de cette assurance.

Risque de diminution de la durée de vie opérationnelle

La durée de vie prévue des satellites SES est en général de 15 ans. En cas de modification des réserves en carburant anticipées d'un satellite, d'anomalies en orbite ou autres facteurs techniques, sa durée de vie réelle peut être raccourcie. Cela peut donner lieu à un amortissement du satellite plus rapide que prévu et à une réduction du chiffre d'affaires généré sur sa durée de vie, entraînant une diminution de la rentabilité totale des capitaux investis au titre de l'actif concerné. Pour pallier le risque de diminution de la durée de vie opérationnelle, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite.

Risques liés à l'assurance

Risque lié à la protection d'assurance

Les satellites de SES peuvent subir des dommages ou des pertes engendrés par des événements qui ne sont pas nécessairement couverts par les polices d'assurance. Pour couvrir ses satellites, SES a souscrit à des polices d'assurance couvrant le lancement, la durée de vie initiale du satellite en orbite, les opérations en orbite et les cas de responsabilité civile. Les polices d'assurance comportent généralement des clauses d'exclusion pour les sinistres provenant des causes suivantes :

- action militaire ou action similaire ;
- tout appareil anti-satellite ;
- interférences électromagnétiques et de radiofréquences (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des satellites résultant directement de ces interférences) ;
- confiscation par une entité gouvernementale ;
- insurrection et actes similaires ou action gouvernementale visant à prévenir de tels actes ;
- réaction nucléaire ou contamination radioactive ;
- actes intentionnels ou délibérés entraînant la perte ou la défaillance des satellites ; et
- terrorisme.

Gouvernance d'entreprise

suite

Les polices d'assurance ne couvrent pas la perte d'exploitation, la perte de part de marché, les atteintes à la réputation, la perte de chiffre d'affaires, les dommages indirects et accessoires ou pertes similaires pouvant être causés par l'échec du lancement d'un satellite, par un positionnement orbital incorrect ou par un fonctionnement du satellite non conforme aux spécifications. Par ailleurs, l'assurance en orbite souscrite par le groupe couvre uniquement les pertes survenant au-delà du niveau de rétention du risque sélectionné.

A l'avenir, les polices d'assurance pourraient exclure la couverture des défaillances causées par des défauts préexistants, tels que des défauts des panneaux solaires et des anomalies touchant les batteries de certains satellites existants. En outre, SES ne sera pas intégralement indemnisé si le coût de remplacement d'un satellite dépasse le montant couvert par la police. Par conséquent, la perte, la détérioration ou la destruction de satellites résultant d'un des événements énumérés pourrait entraîner soit une forte augmentation des coûts, soit une réduction du chiffre d'affaires attendu, soit les deux.

SES a procédé à un réexamen de la politique d'assurance en orbite de ses satellites et, prenant acte de son bilan excellent en matière d'achats et d'exploitation, le groupe a adopté une politique d'auto-assurance limitée. Les primes sont versées à une filiale détenue à 100 %, ce qui permet de réduire le montant des primes d'assurance versées à des compagnies d'assurance externes.

Si un événement couvert par l'assurance en orbite survenait, le versement de la somme assurée pourrait entraîner une hausse importante des coûts.

SES a souscrit à des polices d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés à des tiers et découlant d'accidents tels que les retards de lancement et les collisions de satellites. La couverture est plafonnée à un montant forfaitaire annuel de 500 millions d'euros.

Risque lié à l'existence de polices d'assurance adéquates

Le marché de l'assurance satellite est un marché cyclique qui est régi par les lois de l'offre et de la demande. La capacité d'assurance disponible à l'heure actuelle sur le marché est suffisante pour couvrir les programmes de satellites de SES. Toutefois, des événements échappant au contrôle de SES – notamment des sinistres importants et un transfert des capacités d'assurances depuis le marché spatial vers d'autres secteurs d'activité – pourraient modifier cette situation. Une telle évolution pourrait augmenter le montant des primes d'assurance versées par SES pour couvrir ses risques et affecter sa capacité à obtenir le niveau de couverture souhaité.

Risques liés aux clients

Risque de perte d'un client clé

L'activité de SES dépend d'un certain nombre de contrats clés dont la perte (ou le non-renouvellement) entraînerait une baisse de son chiffre d'affaires. Les cinq principaux clients commerciaux de SES représentaient environ 25 % de son chiffre d'affaires en 2012. Le total des recettes générées par les contrats conclus avec le gouvernement des Etats-Unis (et des clients desservant ce gouvernement) ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires total de SES en 2012.

Si les principaux clients de SES réduisaient leur utilisation des services du groupe en nouant des liens avec d'autres opérateurs de satellites, ou en renforçant leurs liens avec ceux-ci (ou en adoptant d'autres solutions de télécommunication) et que le groupe ne parvenait pas à remplacer ces clients, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver diminué.

Les contrats de fourniture de capacités satellitaires de SES pour la réception directe en Europe ont une durée typique de dix ans, et certains contrats ont une durée plus longue. Si SES ne parvient pas à obtenir le renouvellement de ses contrats dans des conditions commerciales équivalentes, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver affecté pendant un certain temps.

La clientèle de SES est en constante évolution. Le dépôt de bilan de clients clés ou le regroupement de plusieurs clients à la suite d'une fusion ou d'une acquisition pourraient réduire la demande de capacités satellitaires de SES, ce qui pèserait sur son chiffre d'affaires.

Risques liés au caractère international de l'activité du groupe

SES exerce ses activités au niveau mondial. Le groupe est exposé à des risques financiers, réglementaires, géopolitiques, fiscaux et commerciaux dans de nombreux pays. La stabilité politique et financière de certains pays peut avoir un impact sur les activités de SES dans ces pays. Dans certains pays, il peut s'avérer difficile en pratique pour SES de faire valoir ses droits juridiques.

Le caractère instable de l'activité commerciale dans certaines juridictions peut avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires de SES.

Risques liés aux relations d'affaires avec le gouvernement américain

La structure de gouvernance par substitution de l'entité SES Government Solutions impose un certain nombre de restrictions au Conseil d'administration et au Comité exécutif de SES, en ce qui concerne la supervision et le maintien d'un système de contrôle interne et en ce qui concerne la mise en place d'une structure d'audit interne. Cette situation est pratique courante dans des domaines d'activité qui sont au service de certains segments de l'administration gouvernementale des Etats-Unis. Les risques afférents à cette situation sont mitigés par des accords sur une gestion des risques et un cadre de contrôle interne adéquats.

Risques liés au marché des télécommunications par satellite *Risque de concurrence*

Le marché des télécommunications est soumis à une concurrence très forte, et SES doit faire face à la concurrence des réseaux satellitaires, terrestres et sans fil.

Le groupe se trouve en concurrence avec les opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Certains opérateurs nationaux bénéficient d'avantages fiscaux et réglementaires dans leur pays d'origine dont SES est privé. Le développement de programmes satellitaires nationaux peut empêcher SES d'opérer dans des conditions normales de concurrence dans ces pays.

Par ailleurs, SES livre concurrence aux opérateurs de réseaux terrestres et sans fil. Toute amélioration de l'efficacité technique ou de la portée géographique de ces réseaux terrestres et sans fil pourrait entraîner une diminution de la demande de satellites pour SES. Certains opérateurs terrestres et sans fil peuvent bénéficier des aides et des subventions publiques auxquelles SES n'a pas accès.

La concurrence sur le marché des télécommunications pourrait faire chuter la demande de capacités satellitaires pour SES, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les résultats du groupe.

Risque technologique

L'industrie des satellites de télécommunications est exposée aux risques liés aux évolutions technologiques. Les satellites de SES sont soumis à un risque d'obsolescence, en cas d'avancée imprévue des technologies de télécommunications entraînant une diminution de la demande de services auprès du groupe, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

L'utilisation d'une nouvelle technologie permettant d'améliorer le taux de compression du signal pourrait faire diminuer la demande de capacité satellitaire auprès de SES, si elle n'est pas compensée par une hausse de la demande, et pourrait avoir un impact négatif sur les résultats.

Risques liés à la stratégie de développement de SES

Risque lié aux marchés émergents

La stratégie de développement de SES l'amène à cibler de nouvelles zones géographiques et des marchés émergents. De ce fait, le groupe peut être amené à s'associer dans le cadre d'entreprises communes ou de partenariats avec des entreprises de télécommunications, de médias ou des sociétés financières locales en vue de favoriser la commercialisation de ses services.

Le caractère parfois instable des activités dans ces régions peut pénaliser l'activité commerciale de SES dans ces pays, et avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Veillez vous reporter également au passage ci-dessus intitulé "*Risques liés au caractère international de l'activité du groupe*".

Sur certains marchés émergents, certains clients peuvent se trouver dans une situation financière moins solide et courir un risque d'insolvabilité plus grand que sur des marchés plus développés. La défaillance d'un client pourrait peser sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié aux investissements

SES fait régulièrement le point sur les opportunités d'investissement stratégique. L'étude de ces opportunités peut ne pas aboutir à un investissement en raison de plusieurs facteurs, tels que les examens effectués par les autorités antitrust, les coûts de financement et les approbations réglementaires. Lorsqu'un investissement est réalisé, il peut avoir un impact défavorable sur les résultats de SES en raison des coûts de financement ou de la performance de l'investissement après l'acquisition.

SES compte plusieurs participations stratégiques dans le capital de sociétés qu'il ne contrôle pas entièrement. En conséquence, SES dépend en partie de la coopération d'autres investisseurs et partenaires pour protéger et réaliser pleinement le potentiel de certains investissements. SES peut ne pas être en mesure d'empêcher certains partenaires stratégiques de prendre des mesures contraires aux intérêts de la société.

SES investit également dans des projets nouveaux et innovants tels que O3b Networks, qui sont souvent caractérisés par une technologie nouvelle ou par le niveau incertain de la demande sur le marché. Au cas où cette nouvelle technologie ne remplirait pas ses promesses ou si la demande s'avérait décevante, la valeur des investissements de SES pourrait s'en retrouver réduite.

S'agissant de la société O3b, il ne peut y avoir de garantie qu'elle ne nécessitera pas de financement ultérieur. Si le groupe SES portait sa participation dans le capital d'O3b au-delà de 50 %, il pourrait avoir à inclure l'endettement d'O3b dans ses états financiers. Il pourrait aussi devoir racheter les intérêts minoritaires à leur juste valeur de marché.

SES destine également certains fonds aux investissements, notamment pour des satellites de remplacement (souvent dotés d'une capacité accrue) et pour le lancement de nouveaux satellites. Le succès de la commercialisation de ces nouvelles capacités dépend de la demande de capacité satellitaire sur les marchés régionaux ciblés. Si cette demande reste en-deçà des prévisions, les perspectives financières de SES peuvent se trouver invalidées.

Gouvernance d'entreprise

suite

Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société

Risque juridique

SES ne peut pas toujours prédire l'impact des lois et réglementations sur ses activités. Dans l'exercice de son activité, le groupe est soumis et restera soumis aux lois et réglementations des autorités gouvernementales des pays dont il exploite ou utilise le spectre de fréquences et dans lesquels il offre des services ou des capacités satellitaires, ainsi qu'au processus de coordination des fréquences de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La réglementation et la législation ont un caractère général, et elles échappent au contrôle de SES. L'adoption de nouvelles règles, réglementations, législations ou décisions, ou leur modification par une entité gouvernementale compétente ou par l'UIT pourraient fortement pénaliser l'activité du groupe.

Compte tenu du caractère international de son activité, SES peut potentiellement être poursuivi au civil et au pénal aux termes des lois américaines, britanniques et de celles de l'Union Européenne entre autres et être soumis à ce titre à des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et aux normes anti-corruption. Les risques internationaux et les violations des règlements internationaux peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution ultérieure des activités ou engager la responsabilité civile ou pénale de SES.

Des litiges liés à l'activité de SES surviennent de temps à autre qui peuvent aboutir à des actions juridiques ou à des procédures d'arbitrage. L'issue de ces procédures n'est pas prévisible. Toute issue défavorable d'un litige ou arbitrage majeur pourrait avoir des conséquences notables sur l'activité et la situation financière de SES.

Risque lié à l'accès au spectre

SES a besoin d'avoir accès aux positions orbitales et aux fréquences associées pour le maintien ou l'extension de son système satellitaire.

L'UIT est chargée de la réglementation des télécommunications et gère l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour chaque utilisation particulière ainsi que l'allocation des positions orbitales et du spectre de fréquences associées. Or, l'accès au spectre se fait uniquement à travers un enregistrement auprès de l'UIT effectué par les administrations nationales.

Les positions orbitales et les fréquences associées constituent une ressource limitée. L'UIT peut réaffecter le spectre utilisé par les satellites à une utilisation terrestre. Par ailleurs, les administrations nationales ont de plus en plus tendance à faire payer l'accès au spectre en appliquant des droits ou en procédant à des ventes aux enchères.

Toute réaffectation à une utilisation terrestre du spectre utilisé par les satellites, ou la perception de droits par les administrations nationales, sont susceptibles de peser fortement sur le résultat courant de SES et sur ses perspectives.

Risque lié à la coordination des fréquences

SES est tenu de coordonner l'exploitation de ses satellites avec les autres opérateurs de satellites à travers l'UIT pour éviter ou réduire les interférences entre les satellites. Il peut ne pas toujours être possible de conclure de tels accords de coordination, ce qui peut affecter l'opération prévue des satellites de SES. Par ailleurs, SES peut également être tenu de coordonner ses satellites de remplacement si leurs caractéristiques de performance diffèrent de celles des satellites qu'ils remplacent.

SES peut ainsi se trouver contraint de modifier les zones de couverture prévues, la conception ou les plans de transmission des satellites, afin d'éliminer ou de minimiser les interférences avec les autres satellites ou les installations au sol. Ces modifications peuvent restreindre fortement l'utilisation d'une position orbitale particulière, au point d'éliminer tout intérêt économique au déploiement d'un nouveau satellite sur cette position. De plus, dans certains pays, les craintes liées aux interférences peuvent conduire les autorités à imposer des restrictions opérationnelles, ce qui peut restreindre le potentiel commercial du réseau satellitaire de SES.

De même, la performance des satellites de SES peut être réduite dans les régions concernées si la réglementation de l'UIT ou autres dispositifs juridiques n'empêchent pas des opérateurs satellitaires concurrents de causer des interférences préjudiciables par l'exploitation de leurs propres satellites.

Risque lié à la mise en service des fréquences

Au cas où SES :

- n'occupe pas des positions orbitales inutilisées avant une date donnée,
- ne maintient pas ses satellites dans les positions orbitales actuellement en service, ou
- n'exploite pas la totalité des bandes de fréquences pour lesquelles la société détient une licence,

ces positions orbitales ou bandes de fréquences risquent d'être mises à la disposition d'autres opérateurs de satellites.

SES a accès à un grand nombre de positions orbitales qui ont fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'UIT par l'entremise de différentes administrations. Pour chaque enregistrement, l'UIT et les autorités nationales de réglementation imposent différentes conditions à l'octroi du spectre. Des problèmes opérationnels tels qu'un échec dans le lancement d'un satellite, un retard de lancement ou une défaillance en orbite peuvent compromettre l'accès au spectre pour certaines positions orbitales. SES se donne pour ambition d'atteindre l'excellence dans les achats et les lancements de satellites, ce qui lui permet de réduire ce risque. Par ailleurs, SES dispose d'une flotte diversifiée, ce qui lui donne généralement les moyens de repositionner des satellites en orbite pour satisfaire à ses obligations réglementaires.

Risque réglementaire

SES peut se trouver dans l'obligation d'obtenir et de renouveler l'autorisation des autorités ou d'autres entités pour pouvoir proposer ses capacités satellitaires ou exploiter ses satellites. Par exemple, SES doit obtenir l'autorisation ou des droits d'atterrissage dans certains pays pour pouvoir y transmettre des signaux depuis ses satellites, ou recevoir des signaux depuis ces pays. La non-délivrance des droits d'atterrissage ou des autorisations nécessaires à l'exploitation internationale de ses satellites pour assurer sa prestation pourrait entraîner une perte de revenus pour SES.

Il incombe aux clients d'obtenir l'autorisation réglementaire pour leurs opérations. De ce fait, il se peut que certaines réglementations s'appliquent sans que SES en ait connaissance, ou qu'elles pénalisent les activités de ses clients. SES pourrait voir son chiffre d'affaires diminuer si ses clients actuels ne prennent pas soin de renouveler toutes les autorisations réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes, ou si d'autres autorisations nécessaires ne sont pas attribuées à temps, voire pas du tout, dans toutes les juridictions où ses clients souhaitent opérer ou offrir une prestation, ou encore si les restrictions applicables dans ces juridictions deviennent indûment contraignantes.

Contrôle des exportations

Les entreprises américaines, ainsi que les entreprises domiciliées aux Etats-Unis, sont soumises à la législation des Etats-Unis sur le contrôle des exportations concernant les informations, les produits ou les matériels qu'elles fournissent aux entreprises étrangères dans le domaine des satellites de télécommunication, des équipements et des données associés. Les activités de SES aux Etats-Unis peuvent se trouver entravées dans leurs services internationaux, et les activités de SES hors des Etats-Unis peuvent se trouver entravées dans l'achat de satellites, des matériels satellitaires, des technologies et des services associés aux Etats-Unis dans les cas suivants :

- les licences d'exportation ne sont pas obtenues à temps ;
- les licences d'exportation ne permettent pas le transfert de la totalité des articles demandés ;
- les lancements ne sont pas autorisés sur les sites privilégiés par SES ; ou
- la licence requise, une fois obtenue, comporte des conditions ou des restrictions qui posent des problèmes significatifs d'ordre commercial ou technique.

De telles situations pourraient empêcher la construction et retarder le lancement des satellites, ce qui aurait pour effet de réduire le chiffre d'affaires actuel et/ou futur.

Risque lié aux menaces extérieures

A l'instar des autres opérateurs de satellites, SES est exposé au risque d'actes de terrorisme, de sabotage, de piratage et de brouillage, ainsi qu'au risque d'attaques par des appareils anti-satellite ou au risque de catastrophes naturelles. De telles menaces extérieures peuvent entraîner une interruption de service temporaire ou permanente et/ou conduire à la perte de clients. Un tel acte pourrait avoir un effet très défavorable sur les résultats de SES.

Risque d'attaque informatique

Les activités de SES sont exposées au piratage et aux logiciels malveillants, ainsi qu'aux autres formes d'attaque informatique. SES a mis en place des systèmes de protection contre ces formes d'attaques informatiques, et ceux-ci sont constamment mis à jour. Toutefois, l'environnement est de plus en plus hostile du point de vue des attaques informatiques, et le risque n'est pas entièrement éliminé pour SES.

Risque de perte de salariés clés

SES emploie un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences hautement spécialisées et d'une vaste expérience dans leurs domaines d'activités. Si l'un de ces employés devait quitter la société, il pourrait s'avérer difficile pour SES de le remplacer. SES s'efforce d'atténuer le risque de perdre des salariés clés par la mise en place de programmes de rétention, de plans de succession et de plans de développement.

Si SES ne parvenait pas à retenir ses salariés clés ou à attirer de nouveaux employés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque imprévisible à fort impact

Les activités de SES peuvent se trouver exposées à des événements imprévisibles à la fois improbables et dévastateurs. Etant donné le caractère imprévisible de ces événements, il est difficile de gérer leur impact ou de prédire la nature ou l'ampleur des dommages qu'ils pourraient causer. Ces événements imprévisibles peuvent avoir un fort impact négatif sur l'activité de SES, sa situation financière et ses résultats.

Risques financiers

Risque lié à la conjoncture économique

Le système financier mondial a connu ces dernières années de fortes turbulences et incertitudes, notamment la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Ces turbulences ont entraîné un ralentissement économique général dans nombre de pays où SES développe ses activités. Un tel contexte peut avoir un impact négatif sur les performances de SES dans la mesure où les clients potentiels risquent d'avoir des difficultés à financer leurs plans d'affaires et où cela peut retarder la génération de nouvelles recettes.

Risque de trésorerie

SES dispose d'un modèle d'activité très solide. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit, SES se trouvait dans l'impossibilité de mettre en application son modèle d'activité, sa trésorerie et ses ressources en capital pourraient s'avérer insuffisants pour assurer le remboursement de ses emprunts. Si SES se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations de service de la dette ou de respecter les engagements dont cette dette est assortie, la société se trouverait en situation de défaut sur sa dette. Pour éviter un tel défaut éventuel, ou en cas de défaut, la société pourrait se trouver contrainte de réduire sa flotte de satellites ou d'en reporter l'extension, de céder des actifs, de se procurer des capitaux propres supplémentaires pour assurer le refinancement ou la restructuration de sa dette.

Gouvernance d'entreprise

suite

Risque lié à la notation de la dette du groupe

Un changement de notation de la dette du groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer. L'objectif du groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. L'abaissement de la notation de crédit de SES pourrait réduire sa capacité à obtenir un financement, et pourrait également affecter les conditions dont ce financement serait assorti. SES ne peut pas fournir la garantie que la société sera en mesure de conserver ses notations de crédit.

Risque d'engagement financier

Aux termes de nombreux accords de financement, le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES ne doit pas dépasser 3,5. Cependant, selon plusieurs grandes agences de notation, si le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES excède 3,3, contrairement à la politique que s'est fixée SES, la notation de la dette du groupe risque d'être déclassée. Le respect de ce ratio peut limiter la marge de manœuvre de SES et les opportunités offertes au groupe, notamment en réduisant les investissements industriels et autres investissements.

Risque fiscal

Les résultats financiers de SES pourraient se trouver fortement affectés par des redressements fiscaux imprévus ou par d'autres dettes fiscales.

SES exerce son activité dans un grand nombre de pays différents, et est donc soumis à l'imposition dans plusieurs juridictions fiscales. La société a des impôts à payer dans de nombreuses juridictions. SES provisionne les impôts courants et différés au passif et à l'actif suivant une évaluation continue des réglementations fiscales sur la base desquelles ils sont déterminés.

Toutefois, il ne peut y avoir certitude quant à l'application et l'interprétation des réglementations fiscales par les autorités fiscales. SES peut être soumis par les autorités fiscales à des dettes fiscales importantes imprévues, y compris au paiement d'intérêts de retard et/ou de pénalités. Ces dettes fiscales imprévues peuvent être dues à un grand nombre de facteurs : identification de la présence fiscale de la filiale d'un groupe étranger dans une juridiction fiscale, ajustement des prix de transfert, application rétroactive de taxes indirectes à certaines opérations et révocation des avantages conférés par une convention fiscale. Par ailleurs, d'éventuels changements de réglementation fiscale dans une juridiction fiscale peuvent se traduire par des dettes fiscales rétroactives pour SES.

SES a mis en place une charte d'atténuation des risques fiscaux qui s'appuie en partie sur des avis fiscaux pour les positions fiscales d'un montant élevé prises par SES, une documentation des prix de transfert pour les opérations intra-groupe importantes menées par SES, et une politique et des procédures de prix de transfert pour une conformité fiscale minutieuse dans l'ensemble des juridictions fiscales.

Risque de liquidité

SES doit conserver un niveau de liquidité suffisant pour gérer efficacement son activité et satisfaire à ses obligations. Tout problème de liquidité peut avoir un impact significatif sur l'activité de SES et entraîner un manquement à ses obligations contractuelles. L'objectif du groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué. En outre, le groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 20 des états financiers consolidés.

Risque de change

La performance financière du groupe peut être affectée par les variations du cours de change dollar U.S./euro car, pour certaines activités importantes du groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise.

Afin d'atténuer ce risque, le groupe conclut des contrats de change à terme, ou d'autres contrats dérivés similaires, destinés à couvrir les risques associés à ses dettes financières et les risques résiduels sur ses actifs nets.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 20 des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de SES au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en fonction des conditions du marché. Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques des instruments dérivés de couverture sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 20 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise

en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A ». Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 20 des états financiers consolidés

Procédures de contrôles internes

Objectif

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financier, opérationnel et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer:

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur ;
- l'efficacité et l'efficacités des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société ;
- la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe ;
- l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale ; et
- la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant.

Comme tous les systèmes de contrôle, les contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

Environnement de contrôle

SES a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de direction à l'établissement de politiques et de procédures de contrôle.

Dans le cadre de la réorganisation de SES engagée en 2011, la direction a adopté plusieurs initiatives en vue d'accroître l'efficacité interne et la rentabilité de ses opérations. Les principales fonctions et procédures de SES ont ainsi été réexaminées et ont donné lieu à une documentation électronique détaillée à l'aide d'un logiciel de gestion de processus, grâce aussi au soutien de l'équipe Excellence opérationnelle. Toutes les politiques et procédures ont par ailleurs été réexaminées. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble de politiques et procédures communes de nature à servir au mieux l'organisation et pouvant être appliquées à l'échelle de la société.

En conséquence, SES applique un seul ensemble de politiques et procédures de contrôle interne, qui sont définies par la direction d'un département ou par des équipes transversales et qui sont destinées aux salariés, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi qu'à ceux de ses filiales et autres sociétés affiliées et contrôlées, servant ainsi de cadre général pour la conception de leurs propres processus.

Ces politiques et procédures tiennent également compte des particularités de chaque entité juridique et sont adaptées, si besoin est, à son activité, sa taille et son mode d'organisation, ainsi qu'à son environnement juridique et réglementaire.

Un « Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle » a été établi pour renforcer les principes de gouvernance d'entreprise et l'environnement de contrôle. Ce code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la société, de ses filiales ou des autres sociétés contrôlées. Des stages de mise à niveau sont proposés aux salariés de SES dans le monde entier pour une bonne sensibilisation au respect du code et de la conformité.

Les politiques définies dans ce code visent à garantir que les employés, les dirigeants et les administrateurs agissent à tout moment conformément aux lois, aux réglementations et aux normes de conduite applicables, en respectant les normes d'intégrité les plus élevées. Le code a été soumis au Comité d'audit et de risque et a été approuvé par le Conseil d'administration. En 2012, un règlement relatif aux agents commerciaux et représentants a été adopté et mis en œuvre pour renforcer ce processus.

Gouvernance d'entreprise

suite

Les employés et les cadres de toutes les entités de la société ont été informés du contenu du code de conduite et de ses principes d'application. A leur embauche dans la société, tous les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique qui intègre une initiation aux principes du code. Un comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur et composé de responsables désignés de la gestion de la conformité dans chaque site important de la société, a pour mission d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents. Le comité se réunit tous les deux mois pour débattre de sujets importants ou questions d'actualité.

L'autre élément important de l'environnement de contrôle réside dans la coordination de la gestion des risques et des contrôles internes. Les systèmes de gestion des risques et des contrôles internes se complètent mutuellement pour assurer le contrôle des activités de la société.

Gestion des risques

En 2010, SES a adopté une politique de gestion des risques conforme aux principes proposés par le COSO et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES. A son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place.

Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été définies et un programme de formation a été mis en place à l'intention des divers responsables de la gestion des risques pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Un coordinateur de la gestion des risques a été nommé pour dresser un bilan approprié des risques auxquels SES est confronté.

Tous les risques identifiés sont classés par catégories, évalués par les responsables de la gestion des risques et analysés par le Comité de gestion des risques. A l'issue d'une telle analyse un risque peut être classé dans la catégorie « risques élevés ». Il est alors procédé à un complément d'analyse de ce même risque pour déterminer l'adéquation et l'efficacité de la réponse à y apporter.

Tous les risques élevés sont régulièrement portés à la connaissance du Comité exécutif, du Comité d'audit et de risque ainsi que du Conseil d'administration.

Activités de contrôle interne

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il est à noter que :

- dans le cadre de la réorganisation engagée en 2011, il a été procédé à un regroupement des opérations financières de la société mère et de ses sociétés affiliées dans le cadre d'une seule et même structure de gestion ;
- le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; il est tenu informé des modifications pertinentes apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Un guide d'information financière, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société et des changements de réglementation, est mis à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Il donne un résumé des directives et politiques de la société sur le plan comptable et financier ;
- des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué ;
- les activités à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés, sont soit limitées par un cadre défini et approuvé par le Conseil d'administration, soit soumises à l'approbation spécifique de ce dernier. Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les risques de marché, de crédit et de change auxquels le groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques ;
- la société utilise un système élaboré de reporting financier. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière de la société par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent ;
- d'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale ; et
- les réviseurs externes réalisent un examen limité des états financiers semestriels et un audit complet des comptes annuels consolidés de la société.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il est à noter que :

- le service de la trésorerie utilise un logiciel spécifique qui permet d'effectuer un contrôle efficace de la mise en œuvre de la stratégie de couverture de SES face aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce logiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie des sociétés affiliées de SES ;

- pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire, la société fait appel à un système de paiements bancaires sécurisés permettant une autorisation sécurisée et le transfert des paiements du système comptable actuel directement à la banque ;
- il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre les membres de la direction, des services trésorerie et comptabilité de SES ;
- pour rationaliser les processus de gestion de la trésorerie, SES a centralisé les services bancaires internes au sein d'un seul et même pôle et réduit le nombre de dispositifs de mise en commun de la trésorerie ;
- SES conclut essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars US. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture ;
- les activités du Trésorier et, en particulier, les activités de couverture engagées pendant l'année sont autorisées dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration ; et
- le Trésorier adresse de façon formelle des rapports trimestriels au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier ;
- pour renforcer ces contrôles, la politique de gestion de la trésorerie a été mise à jour et approuvée par le Conseil d'administration en 2012. De plus, une stratégie d'atténuation du risque de change conjuguée à un plan de financement pluriannuel basé sur le plan d'affaires de SES, a été préparée et présentée au Comité d'audit et de risque.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il est à noter que :

- le département de la gestion fiscale cherche à obtenir auprès des autorités fiscales locales concernées des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement de la société. Lorsque cela n'est pas possible, le traitement fiscal est analysé sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Le traitement fiscal est formalisé et présenté dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes ;
- une équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation requise en matière de prix de transfert entre les sociétés SES, servant de base à toutes les transactions entre ces mêmes sociétés. Les rapports concernant les prix de transfert de SES (dont les analyses fonctionnelles et économiques ainsi que les études comparatives) sont intégrés dans un cadre comprenant : i) un dossier permanent, ii) une politique relative aux prix de transfert.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il est à noter que :

- le département de la technologie est chargé des achats de satellites et lanceurs, des achats et de la maintenance des stations terrestres ainsi que de l'administration, du contrôle et de l'exploitation du système satellitaire mondial ;
- le reporting concernant les commandes de satellites et les processus de gestion du risque des activités opérationnelles, qui permettent de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale a été intégré dans le cadre de la gestion du risque de la société ;
- il existe des procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles qui englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Les contrôleurs ont suivi une formation appropriée et ont la qualification requise pour exécuter de telles procédures. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. Un logiciel de contrôle des satellites actualisé est utilisé et des procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital sont appliquées à l'ensemble de la flotte SES ;
- SES a conçu un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats pour répondre, à un niveau de management approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. Les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées afin de fournir une assistance efficace et dans les délais aux clients ;
- le processus de traitement des urgences et événements imprévus concernant les satellites a été adapté à la structure organisationnelle actuelle de la société ;
- SES possède des capacités adéquates de remplacement pour le contrôle des satellites grâce à des centres de contrôle situés en Europe et aux Etats-Unis (*Satellite Operations Centres* ou SOC) ;
- l'unité de contrôle (TT&C) aux Etats-Unis a été transférée de Woodbine et de Vernon Valley à Princeton (New Jersey) ; et
- en 2012, des capacités d'appoint et de réserve supplémentaires ont été installées dans plusieurs régions. Un système de remplacement pour le contrôle au sol a été mis en place aux Etats-Unis pour les satellites Loral et Astrium afin de renforcer les capacités de récupération d'urgence des centres de contrôle de satellites européens. Le réseau mondial de télémétrie et de contrôle (TT&C) a été sensiblement renforcé en 2012 grâce au déploiement d'un réseau MPLS de pointe à double redondance reliant tous les centres de contrôle de satellites et sites TT&C dans le monde. Par ailleurs le développement du système d'appoint européen des fonctions TT&C s'est poursuivi en 2012 et le plan de substitution est désormais pleinement opérationnel pour tous les satellites ASTRA.

Gouvernance d'entreprise

suite

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il est à noter que :

- la direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Des politiques et procédures ont été définies et mises en œuvre pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles ;
- les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site ; et
- SES est dotée de plans de secours et de restauration pour ses applications de gestion en cas de sinistre.

Une initiative portant sur l'amélioration de la sécurité des systèmes informatiques a été lancée en 2012 par les responsables des Technologies de l'information pour faire en sorte que l'impact lié aux nouvelles menaces pour la sécurité soit identifié et évalué et que les risques potentiels soient suffisamment atténués.

Information et communication

Jusqu'au 31 décembre 2012, le système d'information de gestion de la société se fondait sur un ensemble d'applications diverses. Un projet visant à adapter et harmoniser les processus de gestion du front-office et du back-office au sein de SES a été mis en œuvre et en grande partie finalisé. Les principales composantes d'un nouveau progiciel de gestion intégrée, d'un système de gestion de la relation client et des processus commerciaux de back-office sont entrées en service le 1er janvier 2013.

Une fois mise en œuvre en 2013, la plate-forme d'applications unique et intégrée à l'échelle de la société assurera la cohérence et la transparence de toutes les données de l'entreprise dans son ensemble, un regroupement rapide des chiffres financiers, un reporting en temps réel précis et à tous les niveaux ; les systèmes de contrôle interne relatifs aux technologies de l'information et autres systèmes en général de SES s'en trouveront améliorés.

La communication interne permet une bonne circulation de l'information et favorise la mise en œuvre des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques en fournissant des objectifs par métier et division et en transmettant des instructions et informations à tous les niveaux de SES. Le portail intranet de la société et les outils de collaboration sont essentiels au partage et à la diffusion de l'information d'un bout à l'autre de la société.

Activités de surveillance

La fonction d'Audit interne de SES a été créée en 2000. L'Audit interne évalue la pertinence des règlements de la société et des procédures de contrôles internes et veille à leur respect.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations de la société, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société.

Afin de garantir un degré d'indépendance et une efficacité de la communication adéquats, la fonction d'Audit interne rapporte directement au Comité d'audit et de risque, et a une ligne de rapport fonctionnelle vers le Président et Directeur Général de SES.

Les tâches de la fonction d'Audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit et de risque. Ce plan annuel est le résultat d'une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques qui s'appuie elle-même sur le registre des risques de SES. L'évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations. Cet exercice implique la détermination des risques inhérents à tous les processus opérationnels, ainsi que l'évaluation des niveaux de risques résiduels, après l'application de contrôles spécifiques d'atténuation des risques.

L'Audit interne fait un suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de correction des faiblesses des contrôles internes, et adresse régulièrement des rapports de conformité au Président et Directeur Général de SES et au Comité d'audit et de risque.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes de la société.

La structure de substitution de l'entité SES Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui traitent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose diverses restrictions aux Conseils d'administration et à la direction générale de SES concernant la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et la mise en place d'une structure d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne direct de cette entité en 2012 conformément aux restrictions ainsi imposées. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de gestion des risques et de contrôle interne obligatoire, qui fait l'objet d'une évaluation et de tests par un service d'audit tiers. Une procédure de reporting appropriée sur les activités du service d'audit tiers a été mise en place pour informer l'Audit interne et le Comité d'audit et de risque.

Il convient de noter par ailleurs que l'auditeur externe, Ernst & Young, a procédé à un examen des comptes de l'entité SES Government Solutions.

Ressources humaines

Stratégie en matière de ressources humaines

SES s'attache à être l'employeur de choix de l'industrie.

Le groupe découvre, recrute, développe et fidélise les meilleurs talents, afin d'élargir sa portée technologique et ses objectifs stratégiques.

SES respecte ses collaborateurs et leur accorde confiance, reconnaissant l'atout que représentent les origines diverses de son personnel, et vivant en accord avec ses valeurs. Les cadres supérieurs de SES ont un rôle de modèle à jouer auprès de tous les collaborateurs et doivent donc respecter les directives les concernant. Les collaborateurs de SES sont impliqués, motivés et fiers de travailler au sein du groupe.

Afin de valoriser pleinement le potentiel des collaborateurs, SES attache une importance particulière au développement des compétences, à l'harmonisation des objectifs et au partage des connaissances. La société veille à ce que chaque employé dispose des ressources et du soutien nécessaires pour réussir sa carrière dans le cadre du système de gestion des performances en vigueur. Les ressources humaines sont le catalyseur permettant de promouvoir les initiatives organisationnelles et culturelles, conduisant à une création de valeur durable pour les actionnaires.

Effectif du groupe SES

Au 31 décembre 2012, SES employait 1 257 collaborateurs en équivalent temps plein.

Valeurs et culture de SES

Les salariés de SES partagent un ensemble de valeurs qui les guident dans leurs activités. Ces valeurs sont la source d'inspiration d'une culture organisationnelle unique et le reflet des aspirations de SES, qui poussent les membres du personnel à servir au mieux nos clients, nos actionnaires et la société dans son ensemble. Les valeurs de SES, qui visent en priorité à offrir à nos clients un service de la plus haute qualité, sont les suivantes :

L'excellence

La passion et la détermination à être les meilleurs de cette industrie.

Le partenariat

Le développement et le maintien de relations de coopération construites sur les atouts et le savoir-faire de SES afin de réaliser des objectifs et des avantages communs au service des clients.

Le leadership

L'articulation d'une vision stratégique, l'expression de nos valeurs et la création d'un environnement dans lequel SES peut répondre aux exigences du marché.

L'intégrité

La mise en pratique permanente des principes d'honnêteté, de responsabilité, d'équité et de respect.

L'innovation

La création d'une culture d'entreprise capable de stimuler la créativité au sein de l'organisation, de développer le savoir-faire des employés et d'améliorer les processus, les produits et les services.

Rémunération

SES applique une philosophie de rémunération fondée sur la performance. La rémunération inclut le salaire, les primes de performance, les options sur actions, les actions à transfert de propriété différé et les actions liées à la performance ainsi que des avantages accessoires qui sont périodiquement revus pour être réalignés sur les meilleures pratiques du marché.

Programmes de rémunération en actions

SES a adopté un programme de rémunération incitative par attribution d'actions (« equity incentive compensation plan »), qui a pour but d'attirer et de fidéliser un personnel dirigeant hautement qualifié. Cette politique s'applique aux salariés dirigeants de SES. 1 216 478 options ont été attribuées en 2012 à 146 cadres participant au programme, y compris les membres du Comité exécutif.

Plan d'intéressement à long terme en faveur des cadres

Le plan d'intéressement à long terme pour les cadres de SES s'appuie sur des actions à transfert de propriété différé (dont l'exercice est différé pendant trois ans) et sur des actions liées à la performance (qui ne sont attribuées que si la société et le cadre atteignent ou dépassent un certain seuil de performance sur un délai de trois ans. 232 586 actions à transfert de propriété différé et 182 332 actions liées à la performance ont été attribuées en 2012. Ces chiffres incluent les membres du Comité exécutif.

Plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« STAR Plan »)

SES met en œuvre un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres (« Stock Appreciation Rights Plan » ou plan STAR) en faveur des salariés non cadres. Par l'attribution d'options sur actions, la société vise à encourager l'engagement à long terme du personnel envers l'entreprise et à lui donner la possibilité d'avoir sa part de création de valeur. 774 735 droits ont été attribués en 2012.

Plusieurs systèmes de primes ont été mis en place pour récompenser et renforcer les contributions des employés de SES. En 2012, ces systèmes incluaient des primes ponctuelles et des primes de réalisation d'objectifs.

La fonction des ressources humaines (RH)

Une équipe de professionnels des RH encadre SES dans les grands sites de la société à travers le monde. La stratégie et les objectifs des RH sont conformes aux objectifs opérationnels et aux décisions et instructions du Comité exécutif. L'une des principales missions de l'équipe RH en 2012 a été de soutenir la croissance dans les marchés émergents (Afrique, Amérique latine, Asie/Moyen-Orient) en aidant à l'ouverture de nouveaux bureaux, à établir une structure organisationnelle sur les marchés concernés, à recruter du personnel local et à transférer des salariés des marchés matures vers les marchés émergents.

Gouvernance d'entreprise

suite

Le déploiement du site intranet de la société s'est poursuivi en 2012 ; il permet aux collaborateurs d'avoir accès en ligne à des informations pertinentes et continuellement mises à jour, classées par zone géographique et par entité du groupe. Le site intranet reste le principal vecteur utilisé en interne pour communiquer avec les collaborateurs. Par ailleurs, la vision stratégique et commerciale de la société est régulièrement communiquée aux membres du personnel afin de les sensibiliser aux objectifs de la société et de renforcer leur engagement.

L'équipe des ressources humaines a œuvré à la mise en place d'un cadre unique applicable à toutes les sociétés du groupe et à l'introduction d'une approche harmonisée de la mobilité, des heures ouvrées, des primes d'ancienneté ainsi qu'à une évaluation des primes accordées aux salariés dans le cadre d'un plan mondial de rémunération pour les équipes de ventes et d'un nouveau plan de primes pour toutes les sociétés de service.

Développement du savoir-faire

Seuls des salariés hautement motivés sont en mesure de fournir les services haut de gamme que nos clients attendent. SES est convaincu que l'investissement dans la formation et le perfectionnement de ses salariés est fondamental, quelle que soit la situation économique générale. Aussi avons-nous continué en 2012 à proposer à nos collaborateurs une large palette de formations centrées sur le modèle de compétence de SES. Le budget moyen réservé à la formation s'est élevé à 1 200 euros par salarié en 2012.

Développer et fidéliser les talents

SES dispose en interne d'un plan de succession qui a pour but de découvrir et de développer les profils de cadres à haut potentiel. Dans le cadre de ce plan, les cadres sont amenés à se soumettre à des évaluations, à des programmes de développement et de coaching et à occuper de manière ponctuelle des postes à responsabilité plus élevée.

Dans le cadre de la réorganisation de la société, SES a lancé en 2011 le programme « MOMENTUM » de développement du personnel qui s'adresse à tous les collaborateurs de la société. Le programme comprend quatre modules dont le premier a été proposé à tous les salariés en 2011 et au début de 2012. Le second module sera déployé sur l'ensemble de l'organisation à compter de février 2013.

SES dispose d'un autre programme de développement, le « Global Development Programme », visant à favoriser les échanges inter-fonctionnels et intercontinentaux de cadres dirigeants et administratifs et les transferts de connaissances au sein de la société. Ce programme sera poursuivi en 2013.

Cinq étudiants en tout ont obtenu leur diplôme après avoir suivi le programme sur deux ans « SES Global Associate » destiné à former en interne des étudiants de troisième cycle pour en faire les futurs cadres dirigeants de la société. Le programme comprend quatre stages transversaux de six mois chacun.

Dialogue social interne

Dans leurs relations avec les salariés, SES et ses entités juridiques s'appuient sur les meilleures pratiques en matière de dialogue social et de climat d'ouverture. Ces principes sont appliqués à tous les niveaux de l'organisation et sont enracinés à la fois dans les obligations légales et dans la culture de l'entreprise.

Dans certaines divisions au Luxembourg, le cadre juridique prévoit une délégation du personnel et un comité mixte.

Les délégations de personnel se composent de deux à cinq membres. Tous les délégués ont été élus pour cinq ans. Leur mandat consiste à protéger les intérêts du personnel en matière de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et des affaires sociales. La délégation du personnel est tenue informée des développements affectant la société et donne son avis sur les changements des règles de travail.

Le comité mixte est composé de trois représentants de l'employeur et de trois représentants des salariés. Ce comité dispose de pouvoirs de codécision dans les affaires touchant à l'évaluation des performances, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux critères généraux appliqués pour le recrutement et aux règles de promotion et de licenciement. Le comité mixte est consulté sur toutes les décisions importantes concernant les investissements industriels ou les processus et les conditions de travail. Le comité est informé du développement général de l'entreprise et des tendances de l'emploi.

Dans les autres sites de SES, le dialogue social s'appuie sur les règles définies par des cadres juridiques locaux, et peut prendre la forme de comités d'entreprise.

SES ASTRA, l'une des entités juridiques de SES, bénéficie d'une concession accordée par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg ; trois représentants du personnel siègent au Conseil d'administration de SES ASTRA. L'un d'entre eux siège en qualité d'observateur au conseil d'administration de SES.

A La Haye (Pays-Bas), un comité d'entreprise néerlandais représente les intérêts des salariés conformément aux lois nationales ; il en va de même pour certaines divisions à Munich (Allemagne), où les salariés sont représentés via le conseil d'entreprise (« Betriebsrat ») local.

Relations avec les investisseurs

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur Général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le service « Relations avec les investisseurs » est chargé de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le Conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

SES met en œuvre une série de projets de responsabilité sociale de l'entreprise.

La politique RSE de SES consiste avant tout à parrainer des projets éducatifs. La société considère qu'en sa qualité de fournisseur mondial de services et infrastructures de communication, elle se doit de concourir au développement d'une société fondée sur les communications et d'une économie basée sur le savoir. Nous estimons que les avancées dans ce domaine devraient contribuer à développer des systèmes économiques plus souples et plus résistants, renforcer la mobilité et les progrès sociaux et favoriser l'émergence de modèles de développement économique plus durables.

En 2012, SES a confirmé ses engagements de soutien aux établissements d'enseignement en particulier en Afrique, compte tenu des activités croissantes de la société sur ce continent.

Les projets éducatifs ont représenté 89 % des dépenses totales de la société en matière de RSE en 2012.

Projets financés par SES

Education

En 2012, SES a mis en place un programme de financement de bourses d'étudiants à l'Université du Witwatersrand à Johannesburg (Afrique du Sud). La société a également initié un programme de bourses et de soutien financier en coopération avec l'African School of Economics qui sera établie au Bénin, dans le cadre de l'extension de l'actuel Institut de recherche empirique en économie politique, et qui proposera des programmes de Master et de PhD ainsi que des activités de recherche.

Dans le cadre de l'accord de partenariat pluriannuel conclu avec l'Université de Luxembourg, SES a poursuivi son soutien au centre d'excellence et d'innovation de cette université en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires, en coopérant avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de l'université et en finançant une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

SES a continué sa coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg, en France, en finançant des bourses pour des programmes d'études supérieures dans le domaine des applications spatiales de pointe.

SES a apporté son soutien financier à un programme MBA exécutif de l'International Institute of Space Commerce (IISC) dans l'île de Man, destiné aux étudiants de l'île. L'IISC est une antenne de l'ISU.

Dons à des œuvres de bienfaisance

SES a fait un don en faveur de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes d'un handicap mental.

SES a versé une contribution à la Croix-Rouge américaine dans le cadre de l'aide aux victimes de l'ouragan Sandy. La société a également complété les dons effectués par ses salariés aux organisations de secours d'urgence venant en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Dans le cadre d'une campagne de lancement de satellites, SES a offert du matériel éducatif à une école de Baikonour, au Kazakhstan.

SES a renouvelé son soutien à la Fondation Polaire Internationale (FPI). La société offre de la bande passante à la station Princesse Elisabeth située dans l'Antarctique, lui permettant ainsi de communiquer par satellite. Cette installation unique est la première station de recherche polaire « à zéro émission » (de gaz à effet de serre) et la seule à avoir été conçue et construite pour fonctionner entièrement à partir d'énergies renouvelables.

Autres projets

A l'instar d'autres *business angels*, SES apporte un soutien financier au programme « Business Initiative 1,2,3 – GO », destiné à promouvoir le développement de projets d'entreprise innovants au Luxembourg et dans les régions environnantes.

SES est le sponsor d'un festival local de musique au Grand-Duché de Luxembourg, « Musek am Syrdal ».

SES est membre de l'IDATE Digiword Institute, dont le siège est à Montpellier (France), un think-tank de haut niveau spécialisé dans l'économie numérique à l'échelle mondiale. SES est aussi membre de la Fédération Astronautique Internationale (IAF), une organisation internationale qui a pour but de promouvoir les activités spatiales à l'échelle mondiale. SES est également membre d'associations professionnelles, comme l'Association mondiale des Téléports et l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (A.L.I.A.I.).

Initiatives en faveur de l'environnement

SES s'attache à respecter l'environnement et à mettre sa conduite, celle de son personnel et, autant que possible, celle de ses fournisseurs, en conformité avec les principes du développement durable.

SES se conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où SES exerce ses activités, ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie. L'objectif de SES est d'améliorer en permanence ses performances environnementales et de continuer à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Gouvernance d'entreprise

suite

Les activités de SES, essentiellement bureautiques et technologiques, n'ont dans l'ensemble qu'un faible impact sur l'environnement. Dans le cadre de ses activités, la société encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles ; au cours des années passées, le groupe a notamment mis en œuvre un programme de cogénération. SES applique également un programme de recyclage visant à réduire, sinon à éviter la production de déchets et à les recycler de la manière la plus efficace possible. Ce programme est contrôlé par des organismes indépendants et est régulièrement soumis à des contrôles de qualité. SES organise aussi régulièrement des formations sur l'environnement et encourage son personnel à adopter, dans le cadre des activités professionnelles, des comportements responsables sur le plan de la préservation de l'environnement.

SES procède régulièrement à une évaluation de son empreinte carbone, couvrant toutes les activités de la société. En 2011, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, marketing et finance, ont généré environ 39 200 tonnes de CO₂, soit une réduction de plus de 12 % par rapport à 2010. La réduction des émissions de gaz à effet de serre enregistrée en 2011 est essentiellement liée au nouveau périmètre de calcul du CO₂ suite à la cession d'une participation dans ND SatCom.

Les émissions totales de SES sont en grande partie dues à la consommation d'électricité (Scope 2, environ 71 %), et dans une moindre mesure, aux émissions liées à la consommation de gaz (Scope 1, environ 17 %) ainsi qu'aux déplacements professionnels (Scope 3, quelque 12 %). Les téléports ont généré la majeure partie des émissions en Scope 1 et 2. Les détails de cette étude sont publiés dans le cadre du Carbon Disclosure Project, auquel participe SES (www.cdproject.net).

Conformément au lancement, il y a quelques années, d'un plan de réduction significative des émissions de CO₂ au siège de Betzdorf, au Luxembourg, SES continue de soutenir les initiatives visant à réduire à titre permanent les émissions de dioxyde de carbone en particulier dans le cadre des travaux de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation des infrastructures. Au Luxembourg, la société s'est également dotée d'une centrale de cogénération qui réduit les émissions du réseau général. Par ailleurs, depuis janvier 2010, le site de Betzdorf est alimenté en hydro-électricité, une énergie qui peut être considérée comme non génératrice de CO₂. Il en va de même des installations du groupe en Suède. L'utilisation d'énergies renouvelables a eu un impact additionnel significatif (estimé à 7 000 tonnes) sur les émissions de gaz à effet de serre de la société au Luxembourg. Cependant, compte tenu des règles de comptabilisation des émissions de CO₂, cette réduction n'est pas reflétée dans le volume des émissions publié par le projet CDP.

SES applique les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. La société veille également à ce que les rayonnements émis par les stations terrestres restent en-deçà des limites définies par les pays concernés et se soumettent, à ce titre, à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

Déclaration de responsabilité

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction de la société d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du groupe. Conformément à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de SES, ainsi que de ses filiales incluses dans la consolidation, prise comme un tout, pour l'exercice 2012. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements, de la performance et de la position de la société ainsi que de ses filiales incluses dans la consolidation, prise comme un tout, ainsi que des risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, le cas échéant.



René Steichen
Président du Conseil
d'administration



Romain Bausch
Président et Directeur Général

Présentation des informations financières par la direction

Evolution trimestrielle du résultat opérationnel

En millions d'euros	T4 2011	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012
Taux de change moyen du dollar (en euro)	1,3641	1,3185	1,2991	1,2495	1,2970
Chiffre d'affaires	451,6	450,2	441,7	467,7	468,4
Charges d'exploitation	(128,4)	(112,9)	(113,9)	(120,8)	(133,8)
EBITDA	323,2	337,3	327,8	346,9	334,6
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(116,1)	(118,1)	(118,3)	(124,2)	(155,0)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(8,8)	(8,7)	(8,5)	(8,5)	(14,8)
Résultat opérationnel	198,3	210,5	201,0	214,2	164,8

Utilisation des répéteurs

En fin de période et en équivalent 36 MHz	T4 2011	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012
Nombre de répéteurs en service en Europe	300	298	271	270	279
Nombre de répéteurs disponibles en Europe	333	333	333	345	345
Taux d'utilisation en Europe	90,1 %	89,5 %	81,4 %	78,3 %	80,9 %
Nombre de répéteurs en service en Amérique du Nord	302	296	301	297	289
Nombre de répéteurs disponibles en Amérique du Nord	392	390	388	388	384
Taux d'utilisation en Amérique du Nord	77,0 %	75,9 %	77,6 %	76,5 %	75,3 %
Nombre de répéteurs en service à l'international	466	464	470	478	500
Nombre de répéteurs disponibles à l'international	590	614	633	707	707
Taux d'utilisation à l'international	79,0 %	75,6 %	74,2 %	67,6 %	70,7 %
Groupe SES : nombre de répéteurs en service	1,068	1,058	1,042	1,045	1,068
Groupe SES : nombre de répéteurs disponibles	1,315	1,337	1,354	1,440	1,436
Groupe SES : taux d'utilisation	81,2 %	79,1 %	77,0 %	72,6 %	74,4 %

Taux de change du dollar

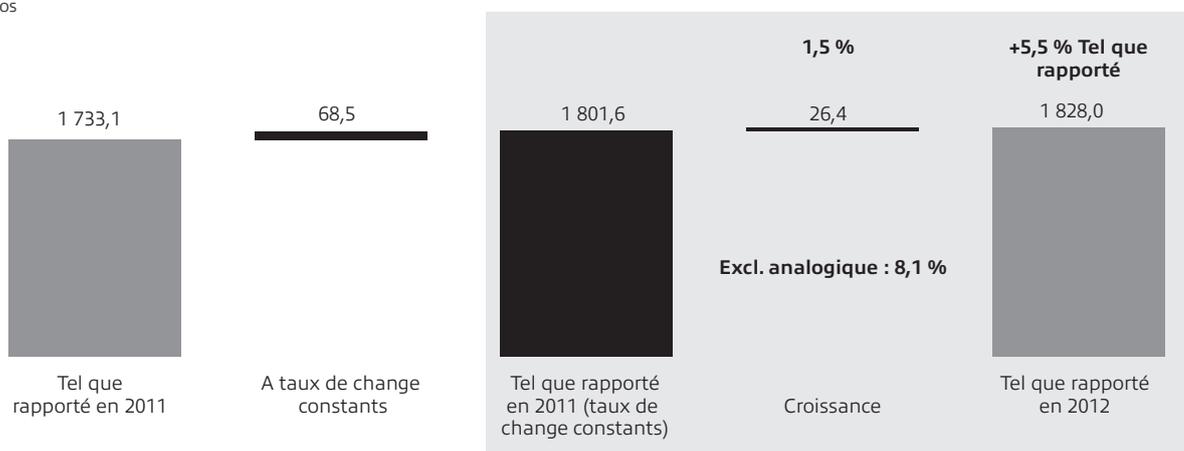
1 EUR =	Taux moyen 2012	Taux de clôture 2012	Taux moyen 2011	Taux de clôture 2011
Dollar US	1,2910	1,3194	1,4035	1,2939

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Chiffre d'affaires	1 828,0	1 733,1	+94,9	+5,5 %
Chiffre d'affaires (exercice précédent à taux de change constants)	1 828,0	1 801,6	+26,4	+1,5 %

Chiffre d'affaires du groupe SES

En millions d'euros



Présentation des informations financières par la direction

suite

Le chiffre d'affaires tel que publié a augmenté de 5,5 %, et de 1,5 % à taux de change constants par rapport à 2011.

Dans le segment des infrastructures, le chiffre d'affaires à taux de change constants a atteint à 1 586,4 millions d'euros, un niveau conforme à celui de l'année précédente (2011 : 1 586,8 millions d'euros) ; la réduction du chiffre d'affaires de 108 millions d'euros, liée à l'arrêt des transmissions analogiques en Allemagne, a été compensée en partie par la commercialisation en Europe des capacités ainsi libérées à 19,2° Est, pour un montant de 74 millions d'euros, ainsi que par de nouveaux contrats conclus dans les marchés d'Europe centrale et de l'Est pour les positions 23,5° Est et 31,5° Est. Dans la région Amérique du Nord, la croissance du chiffre d'affaires de 5,7 % était essentiellement due à la charge utile en bande Ka du satellite SES-3 et aux nouveaux services fournis au gouvernement américain ; elle a été affectée par la réduction de la contribution du satellite AMC-16, en raison des défaillances de circuits de panneaux solaires. Le chiffre d'affaires international doit sa croissance de 8,5 % au satellite QuetzSat-1 et à YahLive, ainsi qu'aux nouvelles capacités rendues disponibles à bord des satellites SES-4 et SES-5 dans le courant de 2012.

Dans le segment des services, le chiffre d'affaires à taux de change constants a progressé de 6,2 % à 386,9 millions d'euros (2011 : 364,2 millions d'euros), grâce à une plus forte contribution des services fournis au gouvernement américain et grâce à la plate-forme de programmes en haute définition HD+.

Répartition du chiffre d'affaires par région (liaison descendante)

Tel que publié En millions d'euros	T4 2012	T4 2011	Variation (%)	2012	2011	Variation (%)
Europe	235,4	245,0	-3,9 %	923,3	955,0	-3,3 %
Amérique du Nord	105,9	92,7	+14,2 %	422,1	367,4	+14,9 %
International	127,1	113,9	+11,6 %	482,6	410,7	+17,5 %
Groupe SES	468,4	451,6	+3,7 %	1 828,0	1 733,1	+5,5 %

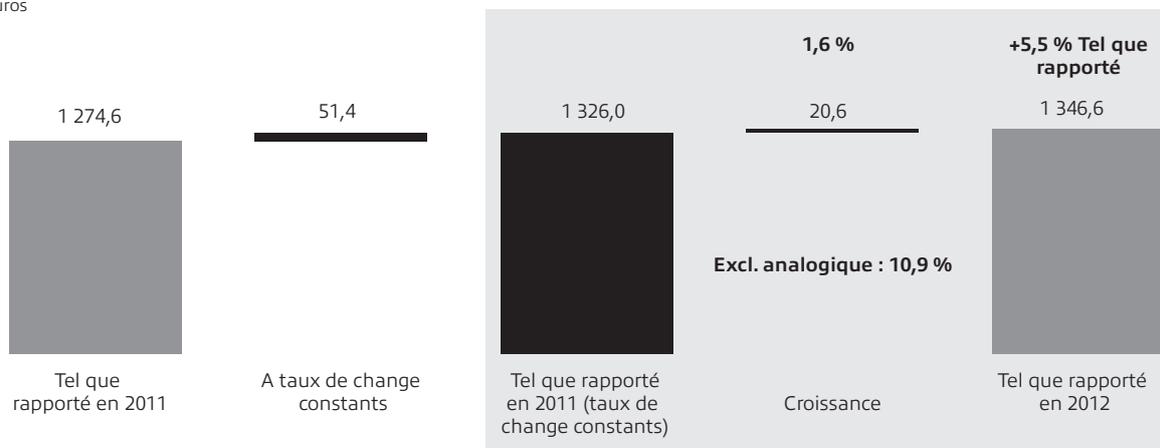
À taux de change constants En millions d'euros	T4 2012	T4 2011	Variation (%)	2012	2011	Variation (%)
Europe	235,4	245,7	-4,2 %	923,3	957,4	-3,6 %
Amérique du Nord	105,9	97,4	+8,7 %	422,1	399,4	+5,7 %
International	127,1	119,7	+6,2 %	482,6	444,8	+8,5 %
Groupe SES	468,4	462,8	+1,2 %	1 828,0	1 801,6	+1,5 %

EBITDA

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Charges d'exploitation	(481,4)	(458,5)	-22,9	-5,0 %
Charges d'exploitation (exercice précédent à taux de change constants)	(481,4)	(475,6)	-5,8	-1,2 %
EBITDA	1 346,6	1 274,6	+72,0	+5,6 %
EBITDA (exercice précédent à taux de change constants)	1 346,6	1 326,0	+20,6	+1,6 %

EBITDA du groupe SES

En millions d'euros



L'EBITDA tel que publié a progressé de 5,6 % et de 1,6 % à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation de 481,4 millions d'euros (2011 : 475,6 millions d'euros) ont augmenté de 1,2 % (à taux de change constants) d'une année à l'autre, reflétant les coûts de ventes en augmentation, principalement en raison de la croissance des activités de SES Government Solutions et de HD+. Retraitées des coûts de ventes et ajustées pour les charges de réorganisation de 14,8 millions d'euros en 2011, les charges d'exploitation ont diminué de 12,2 millions d'euros, respectivement 3,8 % d'une année à l'autre. Les marges dans le segment des infrastructures ont augmenté à 83,5 % (2011 : 82,3 %) et les marges dans le segment des services ont été maintenus à 14,8 % (2011 : 14,8 %). En conséquence, la marge EBITDA du groupe SES est en augmentation à 73,7 % (2011 : 73,5 %).

En millions d'euros	Infrastructures	Services	Elimination/ Autres opérations ¹	Total
Chiffre d'affaires	1 586,4	386,9	(145,3)	1 828,0
EBITDA	1 324,8	57,2	(35,4)	1 346,6
Marge d'exploitation en 2012 (%)	83,5 %	14,8 %	–	73,7 %
Marge d'exploitation en 2011 (%)	82,3 %	14,8 %	–	73,5 %

¹ L'élimination du revenu fait référence à la capacité de contre-charge et d'autres services et l'impact sur l'EBITDA, à des dépenses d'entreprise non allouées.

Résultat opérationnel

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Dotation aux amortissements sur actifs corporels	(515,6)	(431,7)	-83,9	-19,4 %
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(40,5)	(34,7)	-5,8	-16,7 %
Résultat opérationnel	790,5	808,2	-17,7	-2,2 %
Résultat opérationnel (exercice précédent à taux de change constants)	790,5	837,8	-47,3	-5,6 %

L'augmentation des dotations aux amortissements sur actifs corporels a augmenté de 83,9 millions d'euros en 2012, sous l'effet de trois facteurs principaux :

1. L'appréciation du dollar en 2012, qui a contribué à cette augmentation à hauteur de 21,6 millions d'euros ;
2. L'entrée en service de nouvelles capacités satellitaires ou leur comptabilisation sur l'ensemble de la période (YahLive, SES-3, ASTRA 1N, SES-2, QuetzSat-1, SES-4, SES-5, ASTRA 2F) ;
3. Une provision pour dépréciation pour un montant total de 36,6 millions d'euros passée en 2012 et concernant le satellite AMC-16, suite aux défaillances des circuits des panneaux solaires.

Retraitée de l'impact des charges exceptionnelles liées à la dépréciation du satellite AMC-16, la dotation aux amortissements sur actifs corporels était de 479,0 millions d'euros.

Résultat des activités poursuivies avant impôt

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Charges nettes d'intérêt	(222,5)	(220,9)	-1,6	-0,7 %
Intérêts capitalisés	57,1	57,6	-0,5	-0,8 %
Résultat des opérations de change	4,5	9,6	-5,1	-53,1 %
Ajustement de valeur sur actifs financiers	(8,7)	(4,8)	-3,9	-81,3 %
Résultat financier	(169,6)	(158,5)	-11,1	-7,0 %
Résultat des activités poursuivies avant impôt	620,9	649,7	-28,8	-4,4 %

L'augmentation du résultat financier de 11,1 millions d'euros en 2012 s'explique essentiellement par une diminution du résultat des opérations de change par rapport à 2011 et par une hausse de l'ajustement de valeur sur actifs financiers.

Résultat net part du groupe

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Impôt sur les sociétés	42,2	(16,0)	+58,2	–
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(14,0)	(8,4)	-5,6	-66,6 %
Perte après impôt des activités abandonnées	–	(7,3)	+7,3	–
Intérêts minoritaires	(0,3)	(0,3)	–	–
Résultat net part du groupe	648,8	617,7	+31,1	+5,0 %

Présentation des informations financières par la direction

suite

La contribution positive de la charge fiscale tient à la reprise de provisions pour impôts pour un montant de 107,9 millions d'euros. Retraité de cette reprise de provision, le taux d'imposition effectif aurait été de 10,6 %.

Flux de trésorerie

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 233,4	1 079,9	+153,5	+14,2 %
Activités d'investissement	(697,7)	(850,3)	+152,6	+17,9 %
Flux de trésorerie disponible avant opérations de financement	535,7	229,6	+306,1	+133,3 %

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles ont nettement augmenté en raison, notamment, de l'appréciation du dollar, mais aussi de l'accroissement des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles et d'une évolution plus favorable du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ont sensiblement diminué par rapport à 2011 de sorte que le flux de trésorerie disponible avant opérations de financement a plus que doublé à 535,7 millions d'euros.

Endettement net

En millions d'euros	2012	2011	Variation	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(240,0)	(218,0)	-22,0	-10,1 %
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	4 227,7	4 196,6	+31,1	+0,7 %
Endettement net	3 987,8	3 978,6	+9,1	+0,2 %
Endettement net/ EBITDA	2,96	3,12	-0,16	-5,1 %

Le ratio d'endettement net sur EBITDA du groupe s'établissait à 2,96 à la clôture de l'exercice, contre 3,12 au 31 décembre 2011.

Etats financiers consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de SES,
L-6815 Château de Betzdorf

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2012, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de SES au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés et comprend les informations requises conformément aux dispositions légales relatives à la déclaration sur le gouvernement d'entreprise.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Thierry BERTRAND
Luxembourg, le 21 février 2013

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2012

En millions d'euros		2012	2011
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	Note 5	1 828,0	1 733,1
Coût des ventes	Note 6	(173,3)	(135,2)
Frais de personnel	Note 6	(180,7)	(173,5)
Autres charges opérationnelles	Note 6	(127,4)	(149,8)
Charges opérationnelles	Note 6	(481,4)	(458,5)
EBITDA		1 346,6	1 274,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 13	(515,6)	(431,7)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 15	(40,5)	(34,7)
Résultat opérationnel	Note 5	790,5	808,2
Produits financiers	Note 8	6,5	14,9
Charges financières	Note 8	(176,1)	(173,4)
Charges financières nettes		(169,6)	(158,5)
Résultat avant impôt		620,9	649,7
Crédit d'impôt (charge)	Note 9	42,2	(16,0)
Résultat après impôt		663,1	633,7
Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence	Notes 4, 16	(14,0)	(8,4)
Résultat des activités poursuivies		649,1	625,3
Activités abandonnées			
Résultat des activités abandonnées après impôt	Note 3	–	(7,3)
Résultat net		649,1	618,0
Dont :			
Part attribuable au groupe		648,8	617,7
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,3
		649,1	618,0
Résultat par action (en euros)¹			
Actions de catégorie A (dont des activités poursuivies 1,62 (2011 : 1,58))	Note 11	1,62	1,56
Actions de catégorie B (dont des activités poursuivies 0,65 (2011 : 0,63))	Note 11	0,65	0,62

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2012

En millions d'euros	2012	2011	
Résultat net	649,1	618,0	
Autres éléments du résultat global			
Effets des variations de change	(99,8)	162,5	
Perte nette des opérations de couverture des investissements nets	9,3	(87,2)	
Effets d'impôts liés	(2,4)	25,8	
Total de la perte nette des opérations de couverture des investissements nets, après impôts	6,9	(61,4)	
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie	Note 10	11,5	(0,2)
Effets d'impôts liés	(1,9)	(1,5)	
Total des mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts	9,6	(1,7)	
Total des autres éléments du résultat global, après impôts	(83,3)	99,4	
Total du résultat global, après impôts	565,8	717,4	
Dont :			
Part attribuable au groupe	569,5	716,1	
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3,7)	1,3	
	565,8	717,4	

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Etat de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2012

En millions d'euros		2012	2011
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 13	4 048,7	3 708,9
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Note 14	1 050,3	1 300,4
Total des immobilisations corporelles		5 099,0	5 009,3
Immobilisations incorporelles	Note 15	2 864,4	2 913,4
Participations dans des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence	Note 4, 16	158,4	150,4
Autres immobilisations financières	Note 17	23,8	48,0
Instruments financiers dérivés	Note 19	–	3,3
Autres actifs financiers non courants		70,1	45,3
Impôts différés actifs	Note 9	89,2	60,5
Total actifs non courants		8 304,9	8 230,2
Actifs courants			
Stocks		4,4	9,3
Créances clients et autres créances	Note 18	412,7	382,8
Charges constatées d'avance		34,9	29,5
Instruments financiers dérivés	Note 19	4,3	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 21	240,0	218,0
Total actifs courants		696,3	639,6
Total des actifs		9 001,2	8 869,8
Capitaux propres			
Capitaux propres – Part attribuable au groupe	Note 22	2 806,1	2 534,2
Participations ne donnant pas le contrôle		79,4	83,1
Total des capitaux propres		2 885,5	2 617,3
Passifs non courants			
Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit	Note 24	3 068,0	3 579,8
Provisions et produits constatés d'avance	Note 25	350,6	381,2
Instruments financiers dérivés	Note 19	–	1,3
Impôts différés passifs	Note 9	671,5	694,0
Autres passifs à long terme	Note 26	42,5	18,2
Total passifs non courants		4 132,6	4 674,5
Passifs courants			
Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit	Note 24	1 159,7	616,8
Fournisseurs et autres dettes	Note 26	410,7	444,5
Instruments financiers dérivés	Note 19	40,4	56,9
Impôts sur le résultat exigibles	Note 9	134,1	201,3
Produits constatés et perçus d'avance		238,2	258,5
Total passifs courants		1 983,1	1 578,0
Total des passifs		6 115,7	6 252,5
Total passifs et capitaux propres		9 001,2	8 869,8

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

En millions d'euros	2012	2011
Résultat des activités poursuivies avant impôt	620,9	649,7
Perte des activités abandonnées avant impôt	-	(2,6)
Résultat avant impôt – Total	620,9	647,1
Impôts versés au cours de l'exercice	(37,9)	(64,0)
Charges financières	132,4	126,2
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	556,1	470,3
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance	(41,0)	(39,0)
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé	23,5	12,1
Résultat opérationnel consolidé avant variation du besoin en fonds de roulement	1 254,0	1 152,7
(Augmentation)/diminution des stocks	0,6	(2,6)
(Augmentation)/diminution des créances clients et des autres créances	(63,7)	(94,6)
(Augmentation)/diminution des charges payées ou constatées d'avance	14,5	9,7
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et des autres dettes	64,5	6,0
Augmentation/(diminution) des acomptes reçus sur commande	11,6	(43,5)
Augmentation/(diminution) des produits constatés ou reçus d'avance	(48,1)	52,2
Variations des actifs et passifs opérationnels	(20,6)	(72,8)
Flux de trésorerie opérationnels nets	1 233,4	1 079,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions (nettes) d'immobilisations incorporelles	(1,6)	(3,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(634,0)	(834,5)
Cessions d'immobilisations corporelles	3,2	6,4
Cession d'une participation majoritaire dans ND SatCom, net de la trésorerie cédée (Note 3)	-	(9,3)
Acquisition de participations dans des sociétés mises en équivalence	(68,1)	(7,3)
Remboursement d'un emprunt à une entreprise associée	4,1	(2,6)
Autres activités d'investissement	(1,3)	-
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(697,7)	(850,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits des emprunts	790,6	926,9
Remboursement des emprunts	(784,6)	(847,8)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(351,0)	(317,0)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(5,6)	-
Intérêts sur emprunts	(194,5)	(178,1)
Emission de parts sociales	86,7	-
Elimination des actions propres	(86,7)	-
Produits nets des cessions d'actions propres	44,1	29,9
Financement reçu de participations ne donnant pas le contrôle	-	58,9
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(501,0)	(327,2)
Effets des variations de change	(12,7)	(8,1)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22,0	(105,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en début d'exercice (Note 21)	218,0	323,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin d'exercice (Note 21)	240,0	218,0

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Ecart de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2012	624,4	507,0	(25,9)	1 391,7	617,7	(9,7)	(571,0)	2 534,2	83,1	2 617,3
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	648,8	-	-	648,8	0,3	649,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	9,6	(88,9)	(79,3)	(4,0)	(83,3)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	648,8	9,6	(88,9)	569,5	(3,7)	565,8
Affectation du résultat de l'exercice 2011	-	-	-	266,7	(266,7)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	8,6	88,9	(11,0)	-	-	-	-	86,5	-	86,5
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(351,0)	-	-	(351,0)	-	(351,0)
Variation des actions propres	-	-	(38,5)	-	-	-	-	(38,5)	-	(38,5)
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	(6,6)	-	12,0	-	-	-	5,4	-	5,4
Au 31 décembre 2012	633,0	589,3	(75,4)	1 670,4	648,8	(0,1)	(659,9)	2 806,1	79,4	2 885,5

	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Réserve couverture des flux de trésorerie	Ecart de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2011	624,4	495,1	(55,8)	1 221,1	487,3	(8,0)	(671,1)	2 093,0	35,5	2 128,5
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	617,7	-	-	617,7	0,3	618,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(1,7)	100,1	98,4	1,0	99,4
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	617,7	(1,7)	100,1	716,1	1,3	717,4
Affectation du résultat de l'exercice 2010	-	-	-	170,3	(170,3)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(317,0)	-	-	(317,0)	-	(317,0)
Variation des actions propres	-	-	30,4	-	-	-	-	30,4	-	30,4
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	11,9	(0,5)	-	-	-	-	11,4	-	11,4
Autres variations	-	-	-	0,3	-	-	-	0,3	-	0,3
Contribution/distribution des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	46,3	46,3
Au 31 décembre 2011	624,4	507,0	(25,9)	1 391,7	617,7	(9,7)	(571,0)	2 534,2	83,1	2 617,3

¹ Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2012

Note 1 – Information relative à la société

La société SES SA, (« SES » ou « la société ») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Les références faites au « groupe » dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée sous le symbole « SESG » à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris.

La publication des états financiers consolidés de la société SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 21 février 2013. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf lorsque l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des normes internationales d'information financière (« IFRS »), comme indiqué ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2012, telles qu'adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à partir du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales et des sociétés liées sont préparés pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la Note 29.

Le résultat global total des filiales est affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur.

Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte du contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres. En cas de perte du contrôle d'une filiale, le groupe :

- décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale ;
- décomptabilise la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle ;
- décomptabilise les écarts de conversion cumulés enregistrés dans les capitaux propres ;
- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue ;
- comptabilise la juste valeur des participations conservées ;

- comptabilise tout excédent ou toute perte au compte de résultat ;
- reclasse au compte de résultat ou dans les résultats reportés, selon le cas, la quote-part de la société mère dans les composantes comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global.

Application de la norme IFRS 1

Le groupe a adopté les normes IFRS le 1er janvier 2004 et a appliqué les dispositions de la norme IFRS 1 pour cette transition. En particulier, l'écart d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises (IFRS 3) intervenus avant le 1er janvier 2004 n'a pas été retraité. Conformément à l'IFRS 1, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IAS 21 (révisée en 2003) de manière rétrospective aux ajustements à la juste valeur et au goodwill résultant de regroupements d'entreprises survenus avant le 1er janvier 2004.

Le groupe a bénéficié des dispositions transitoires de l'IFRS 2 concernant les rémunérations réglées en instruments de capitaux propres et n'a appliqué l'IFRS 2 qu'aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres attribuées après le 7 novembre 2002 et pour lesquelles la date d'acquisition des droits est postérieure au 1er janvier 2004.

Changements de méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception des nouvelles normes et des amendements IFRS ainsi que des nouvelles IFRIC ci-après applicables à compter du 1er janvier 2012 :

- IAS 12 Impôts sur le résultat (amendement) – Impôts différés : Recouvrement des actifs sous-jacents applicable à partir du 1er janvier 2012 ;
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Amélioration de l'information à fournir en cas de transfert d'actif financier.

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'incidence sur la situation ni sur les résultats financiers du groupe. L'adoption de ces normes ou interprétations est décrite ci-dessous :

IAS 12 Impôts (Amendement) – Impôts différés : Recouvrement des actifs sous-jacents

L'amendement clarifie la détermination des impôts différés sur immeubles de placement évalués à la juste valeur et introduit une présomption réfutable selon laquelle la valeur comptable des impôts différés sur immeubles de placement évalués au moyen du modèle de la juste valeur de l'IAS 40 sera recouvrée par la vente. Il stipule que les impôts différés sur les actifs non amortissables qui sont évalués en utilisant le modèle de la réévaluation dans IAS 16 doivent toujours être mesurés à la valeur de cession.

IFRS 7, Instruments financiers – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers (amendement)

Cet amendement impose la présentation d'informations additionnelles sur les actifs financiers qui ont été transférés mais qui n'ont pas été décomptabilisés pour permettre aux utilisateurs des états financiers du groupe d'améliorer leur compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers, notamment le lien entre les actifs qui n'ont pas été décomptabilisés et leurs passifs associés. Cet amendement

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

impose également de fournir des informations complémentaires sur l'implication continue de l'entité dans les actifs décomptabilisés pour permettre aux utilisateurs de comprendre les effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré ces actifs.

Participations dans les co-entreprises

Le groupe détient des participations dans des co-entreprises qui sont des entités sous contrôle conjoint. Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, et une entreprise sous contrôle conjoint est une co-entreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation.

Jusqu'à l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le groupe a reconnu sa participation dans une co-entreprise en utilisant la méthode de consolidation proportionnelle. Le groupe intégrait sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise, ligne par ligne dans les rubriques correspondantes de ses propres états financiers consolidés. Avec effet à compter du 1er janvier 2012, la société a volontairement modifié ses méthodes comptables relatives aux intérêts dans une co-entreprise en passant de la consolidation proportionnelle à la méthode de mise en équivalence. La direction estime qu'il en résulte que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur la situation financière du groupe, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. Le changement de cette convention comptable n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ou la performance du groupe, de sorte que les périodes antérieures n'ont pas été retraitées à cet égard. Le retraitement de l'exercice précédent 2011 n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice de l'exercice, mais le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement aurait été augmenté de 2,8 millions d'euros.

Suivant la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entité contrôlée conjointement est inscrite dans l'état de la situation financière au coût, majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le groupe, et en la minorant des distributions reçues et en déduisant toute perte de valeur de l'investissement. Le compte de résultat traduit la quote-part du co-entrepreneur dans les résultats de l'entité contrôlée conjointement.

Les états financiers des entités contrôlées conjointement sont préparés pour le même exercice comptable que le groupe. Lorsque cela est nécessaire, des retraitements aux états financiers sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles du groupe.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le groupe et ses entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du groupe dans les entités contrôlées conjointement. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré.

Le groupe évalue les investissements dans des entités contrôlées conjointement pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que

la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication de perte de valeur existe, la valeur comptable de la participation est comparée à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée soit de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable.

Le groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'a plus le contrôle conjoint ou une influence notable sur la co-entreprise ou l'associé respectivement, soit lorsque la participation est mise en vente.

Participations dans les sociétés mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans des entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une co-entreprise.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti. Après application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une correction de valeur additionnelle au titre de la participation nette du groupe dans la société mise en équivalence. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de la société mise en équivalence. Au cas où un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une société mise en équivalence, le groupe comptabilise sa quote-part de ce changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres.

En règle générale, la date de clôture des sociétés mises en équivalence est identique à celle du groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables. En cas de divergence entre les dates de clôture, le groupe retraite les informations financières de la société mise en équivalence, afin de tenir compte des transactions significatives intervenues entre les deux dates.

Jugements et estimations significatifs

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du groupe, et outre le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

1.1 Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales

Les sociétés opérationnelles du groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux

autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lors de l'arrivée au terme de ces accords, la société opérationnelle est généralement en mesure d'adresser une nouvelle demande concernant l'utilisation de ces positions et de ces fréquences. Lorsqu'ils sont obtenus par le groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition. Ces actifs sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où il est fortement probable que le groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. Dans cette hypothèse, ils ne sont pas amortis, mais en revanche font régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 15.

1.2 Impôts

Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Ces provisions figurent sous la rubrique des Passifs courants du bilan. Au 31 décembre 2012, un montant de 84,8 millions d'euros (2011 : 160,5 millions d'euros) est présenté sous la rubrique « Passifs d'impôts sur le revenu ».

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son appréciation globale des provisions pour risques fiscaux, le groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et estimations sur les éléments disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent cependant changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances au-delà du contrôle du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

2.1 Tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an. Cette vérification nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté. La détermination de la valeur d'usage requiert que le groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et qu'il choisisse également un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 15.

2.2 Tests de dépréciation pour les actifs du segment spatial

Comme décrit ci-dessus le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices suggérant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est réalisé, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. En ce qui concerne les actifs satellitaires du groupe, cette estimation de la valeur d'usage requiert des estimations non seulement sur les recettes commerciales qui seront générées par chaque satellite, mais aussi l'impact des anomalies passées subies en orbite et leur impact potentiel sur la capacité du satellite de fournir son service commercial attendu.

Pour un satellite, AMC-16, trois défaillances de circuits de panneaux solaires se sont traduites en 2012 par des charges de dépréciation totales d'un montant de 36,7 millions d'euros. Ces défaillances des circuits de panneaux solaires ont une incidence sur la capacité des satellites à produire de l'électricité pour alimenter ses répéteurs, et donc sur sa capacité commercialisable. Cette charge de dépréciation, ainsi que les frais d'amortissement enregistrés régulièrement au cours de l'année, ont réduit la valeur comptable du satellite à 39,8 millions d'euros contre 87,9 millions d'euros à la fin de 2011. Pour arriver à la charge de dépréciation appropriée, la direction a assumé une réduction de la capacité basée sur son expérience de ce satellite, ainsi que d'autres satellites du même type. Des modifications des hypothèses utilisées quant à la capacité disponible et/ou de défaillances de circuits supplémentaires futurs pourraient avoir des répercussions sur la valeur d'usage du satellite.

Regroupements d'entreprises

1) Regroupements d'entreprises à compter du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition ("acquisition method"). Le coût d'une acquisition est égal à la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les charges administratives.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

En cas d'acquisition d'entreprise, le groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise. L'actif et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à IAS 39, soit au compte de résultat, soit comme une variation des autres éléments du résultat global. Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle ne doit pas être réévaluée avant son règlement final dans les capitaux propres.

2) Regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010

Les différences avec les règles susmentionnées étaient les suivantes : les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« purchase method »). Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition faisaient partie des coûts d'acquisition. La participation ne donnant pas le contrôle était évaluée au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés comme des opérations distinctes. L'acquisition d'une part d'intérêt supplémentaire n'avait pas d'incidence sur le goodwill comptabilisé précédemment.

La contrepartie éventuelle était comptabilisée uniquement si le groupe avait une obligation actuelle, si la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et s'il était possible de procéder à une estimation fiable. Les ajustements ultérieurs de la contrepartie éventuelle étaient comptabilisés dans le goodwill.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est réputée remplie que si la vente est très probable et si l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue d'une vente immédiate en son état actuel. Il faut que la direction soit résolue à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de comptabilisation d'une vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification. Une fois classées comme détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont évalués soit à leur valeur comptable, soit à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

Dans l'état consolidé du résultat global de la période concernée et de la période comparable du précédent exercice, les produits et les charges liés aux activités abandonnées sont présentés séparément de ceux provenant des activités poursuivies, jusqu'au niveau du résultat après impôts, et ce même lorsque le groupe conserve une participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale après la vente. Le résultat correspondant (après impôts) est présenté séparément dans l'état du résultat global.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication et sont amorties sur la durée de vie estimée. Le coût de production des immobilisations corporelles générées en interne comprend les coûts directement attribuables ainsi que les frais généraux appropriés. Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges. Les charges financières encourues durant la période de construction des satellites sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 16 ans
Equipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés de manière prospective, le cas échéant.

Immobilisations corporelles en cours

Les montants dus au titre de l'achat de satellites, les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et les coûts de financement, sont comptabilisés au bilan lorsqu'ils sont acceptés et facturés. Lors de la mise en service de l'immobilisation, ces frais sont transférés en immobilisations corporelles « en service » et sont amortis à partir de cette date.

Immobilisations incorporelles

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de

trésorerie du groupe qui sont censées tirer profit du regroupement, et ce que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont prises en charge au compte de résultat. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une période de sept ans, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur la base de taux de croissance ou de baisse d'activité constants.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales et des contrats de service relatifs aux capacités satellitaires acquis à titre onéreux. Ces immobilisations sont évaluées à la date d'acquisition afin de déterminer si elles correspondent à des actifs à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective.

Perte de valeur des immobilisations non financières

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests de dépréciation sont basés sur une valeur recouvrable

déterminée à l'aide de flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'estimation des flux de trésorerie repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, la valeur de l'actif sera ramenée à sa valeur recouvrable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers dans le champ d'IAS 39 sont classés en :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- prêts et créances ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance ; ou,
- actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

1) *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture et que cette couverture ne soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

2) *Placements détenus jusqu'à leur échéance*

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance déterminée sont classés en placements détenus jusqu'à leur échéance lorsque le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements que le groupe a l'intention de détenir pour une période indéterminée ne sont pas inclus dans cette catégorie. Les autres placements à long terme que le groupe a l'intention de détenir jusqu'à leur échéance, comme les obligations, sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ce coût est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, calculé

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance. Ce calcul tient compte de l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes positives ou négatives. Pour les investissements comptabilisés au coût amorti, les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque l'investissement est décomptabilisé ou déprécié, et au travers du processus d'amortissement.

3) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

4) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes afférents à ces actifs sont comptabilisés comme une composante distincte des capitaux propres, jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou qu'il soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation, auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est inclus dans le compte de résultat, en totalité ou en partie.

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Stocks

Les stocks sont constitués principalement de travaux en cours, d'accessoires y afférents et de pièces détachées pour les équipements de réseaux. Ils sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché. Le coût est évalué sur la base du coût moyen pondéré, et la valeur de marché sur la base de la valeur nette de réalisation estimée.

Créances clients et autres créances

Les créances clients sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le groupe évalue en permanence les clients présentant un risque de crédit, en les classant dans trois catégories : risque associé aux prêts de premier rang, risque

associé aux prêts de marché et risque associé aux prêts de second rang (*sub-prime*). Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'année en cours (voir Note 18).

Opérations intragroupe

Le groupe comptabilise les ventes et transferts entre segments du groupe comme si ces ventes ou transferts étaient réalisés avec des tiers au prix du marché.

Actions propres

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres du groupe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont enregistrés à leur valeur de marché. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la « trésorerie nette » se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le groupe conclut des contrats visant à mettre à disposition des capacités de transmission par satellite de haute qualité et des prestations de services permettant la diffusion de programmes télévisuels et radiophoniques et d'informations au grand public. Le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite.

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les paiements reçus d'avance sont différés et figurent au bilan en produits constatés d'avance. Certains chiffres comparatifs des produits constatés d'avance ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'année en cours (voir Note 25).

Les intérêts courus sur les paiements reçus d'avance sont provisionnés sur la base du taux d'emprunt marginal du groupe à la date de réception des paiements. Les montants à recevoir au titre de prestations non encore facturées sont provisionnés et enregistrés dans les créances clients.

Le groupe conclut en outre un certain nombre de contrats de construction à long terme. Le chiffre d'affaires afférent à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

Dividendes

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Impôts exigibles

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilantielle) pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre l'assiette fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non

comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont présentés selon la classification de la différence temporelle sous-jacente, soit au bilan, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Conversion de devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en monnaie étrangère sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères détenues à 100 % sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar US :

1 euro =	Cours moyen de l'exercice 2012	Cours de clôture au 31 déc. 2012	Cours moyen de l'exercice 2011	Cours de clôture au 31 déc. 2011
dollar US	1,2910	1,3194	1,4035	1,2939

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Résultat de base et résultat dilué par action

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices et ont droit à 40 % des dividendes à payer par action de catégorie A. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. Le résultat dilué par action est ajusté compte tenu des options à effet de dilution.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le groupe comptabilise tous les instruments dérivés à leur juste valeur à l'actif et au passif du bilan. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées soit dans le compte de résultat, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence au taux de change à terme courant pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le groupe désigne l'instrument comme suit :

- 1) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- 2) une couverture d'une transaction prévue ou de la fluctuation des flux de trésorerie à recevoir ou à payer relatifs à un actif ou un passif comptabilisé (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- 3) une couverture d'un investissement net dans une activité dont les opérations sont exprimées en devise étrangère.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

1) Couvertures de juste valeur

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt sur des emprunts à taux fixe) qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt sur dette à taux variable) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions

de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ». Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise étrangère

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. A ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture hautement efficace, le groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1) Actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ;
- le groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ; ou

- le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et
 - a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - b) n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le groupe pourrait être tenu de rembourser.

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du groupe correspond au montant de l'actif transféré que le groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

Comptabilisation des engagements de retraite

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des plans de retraite à prestations définies et/ou à contributions définies. Le coût des avantages accordés au titre du plan à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque le cumul des gains et des pertes actuariels non reconnus pour chaque régime excède 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou ces pertes sont comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes. Les coûts relatifs aux plans à contributions définies sont enregistrés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Rémunérations fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Les employés du groupe, y compris ses cadres dirigeants, reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (« transactions réglées en instruments de capitaux propres »). Les transactions réglées en instruments de capitaux propres sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle binomial. Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 23. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir Note 11).

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif. Pour les accords conclus avant le 1er janvier 2005, la date de commencement est réputée fixée au 1er janvier 2005 conformément aux dispositions transitoires d'IFRIC 4.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC publiées mais non encore en vigueur

Les normes et interprétations qui étaient publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de présentation des états financiers du groupe, et qui devraient s'appliquer au groupe à l'avenir, sont énumérées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur et/ou lorsqu'elles auront été approuvées par l'Union Européenne.

IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des « Autres éléments du résultat global » – Amendements apportés à l'IAS 1

Les amendements apportés à l'IAS 1 modifient le regroupement des éléments présentés dans le poste « Autres éléments du résultat global ». Les éléments qui pourraient être reclassés (ou « recyclés ») dans le compte de résultat à une date ultérieure (par exemple, le gain net sur instruments de couverture de l'investissement net, les écarts de change sur la conversion des activités à l'étranger, le mouvement net des couvertures de flux de trésorerie et le résultat net ou le gain sur les titres disponibles à la vente d'actifs financiers) seraient présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés (par exemple, les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et la réévaluation des terrains et constructions). Cette modification n'affecte que la présentation et n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du groupe. L'amendement entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012, et sera donc appliqué dans le premier rapport annuel du groupe après être entré en vigueur.

IAS 19 Avantages du personnel (révisé)

La norme a fait l'objet d'une révision allant de changements fondamentaux à de simples clarifications et reformulations. Les changements les plus importants sont les suivants :

- Pour les régimes à prestations définies, la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels (c.-à-d., la méthode du corridor) a été supprimée. Suivant le texte révisé, les montants comptabilisés au compte de résultat sont limités aux coûts des services passés et actuels, les gains ou les pertes sur règlement, et les produits/frais financiers. Toutes les autres variations de l'actif (du passif) net des régimes à prestations définies, y compris les gains et pertes actuariels sont constatées dans les autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat.
- L'objectif des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies est explicitement mentionné dans la norme révisée, ainsi que les obligations d'information nouvelles ou révisées. Ces nouvelles obligations d'information comprennent des informations quantitatives sur la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à un changement raisonnablement possible de chaque hypothèse actuarielle importante.

L'amendement entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Les règles doivent être appliquées rétrospectivement (sauf exceptions). Il est prévu que l'application de la norme conduira à un ajustement des régimes de retraite à prestations définies. Une analyse détaillée de l'impact sur l'actif net, la situation financière et les résultats de l'activité est en cours. Les modifications sont susceptibles d'entraîner une diminution de 2,9 millions d'euros des capitaux propres part du groupe nets des impôts différés actifs. La direction du groupe prévoit que la norme modifiée s'appliquera pour la première fois aux états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2013.

IAS 27 Etats financiers individuels (révisée en 2011)

En raison des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 12, ce qui reste de la norme IAS 27 se limite à la comptabilisation de participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées lorsqu'une entité choisit de présenter des états financiers individuels. Le groupe a choisi de ne pas présenter des états financiers individuels.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

Suite aux nouvelles normes IFRS 11 « Partenariats », et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », la norme IAS 28 a été renommée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises », et décrit l'application de la méthode de la mise en équivalence à des participations non seulement dans des entreprises associées mais aussi dans des coentreprises. La norme révisée s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. La norme révisée n'a pas d'incidence sur la situation ou les résultats financiers du groupe, ce dernier ayant procédé au cours de l'exercice à une modification volontaire de ses conventions comptables pour la comptabilisation de participations dans une coentreprise en passant de la méthode de la consolidation proportionnelle à celle de la mise en équivalence.

IAS 32 Compensation des actifs et passifs financiers – Amendements à l'IAS 32

Ces modifications clarifient le sens de l'expression « doit avoir un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés ». Elles précisent également l'application des critères de compensation de l'IAS 32 aux systèmes de règlement (tels que les systèmes centraux des chambres de compensation) qui appliquent des mécanismes de règlement brut qui ne sont pas simultanés. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur la situation financière ou les résultats du groupe. Elles entrent en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2014.

IFRS 7 Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers – Amendements à l'IFRS 7

Ces modifications imposent à l'entité de fournir des informations sur les droits de compensation et des arrangements connexes (par exemple, les accords de garantie). Les informations à fournir sont celles qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les nouvelles informations sont nécessaires pour tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés

conformément à la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Les informations à fournir s'appliquent aussi aux instruments financiers comptabilisés qui font l'objet d'un accord de compensation globale ou d'un accord similaire, indépendamment du fait qu'ils sont compensés conformément à la norme IAS 32 ou non. Ces modifications n'auront aucune incidence sur la situation financière ou les résultats du groupe et entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

IFRS 9 Instruments financiers : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 publiée correspond à la première phase des travaux entrepris par l'IASB en vue de remplacer l'IAS 39. Elle concerne le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers tels que définis dans l'IAS 39. La norme était initialement en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013, mais les Amendements à l'IFRS 9 *Entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et informations à fournir pendant la période de transition*, publiés en décembre 2011, ont reporté la date d'adoption obligatoire au 1er janvier 2015. Dans les phases ultérieures, l'IASB abordera la comptabilité de couverture et la dépréciation des actifs financiers. L'adoption de la première phase de l'IFRS 9 aura un effet sur le classement et l'évaluation des actifs financiers du groupe, mais n'aura pas d'incidence sur le classement et l'évaluation des passifs financiers. Le groupe quantifiera l'effet de concert avec les autres phases, lorsque la norme finale comprenant toutes les phases sera publiée et aura été approuvée par l'Union Européenne.

IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IAS 27 – Etats financiers individuels

L'IFRS 10 remplace la partie de la norme IAS 27 *Etats financiers consolidés et individuels* qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés. Elle répond également aux questions soulevées par l'Interprétation SIC-12 *Consolidation - Entités ad hoc*.

L'IFRS 10 présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation de toutes sortes d'entités, y compris les entités ad hoc. Les changements introduits par l'IFRS 10 exigent que la direction porte un jugement pour déterminer quelles sont les entités contrôlées, et qui doivent donc être consolidées par une société mère, et diffèrent des exigences de la norme IAS 27. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Le groupe est en train d'évaluer l'incidence de cette norme sur sa situation et ses résultats financiers.

IFRS 11 Partenariats

IFRS 11 annule et remplace IAS 31 *Participation dans des co-entreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 supprime la possibilité de comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement (ECC) en utilisant la méthode de l'intégration proportionnelle. Les entités contrôlées conjointement qui répondent à la définition d'une co-entreprise doivent désormais être comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Sur la base des analyses préliminaires effectuées, l'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur la situation ou les résultats financiers du groupe par rapport aux entités

actuellement contrôlées conjointement, la société ayant procédé au cours de l'exercice à une modification volontaire de ses conventions comptables pour la comptabilisation de participations dans une co-entreprise en passant de la méthode de la consolidation proportionnelle à celle de la mise en équivalence.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 intègre, en une seule norme, les informations à fournir relatives aux états financiers consolidés (IAS 27), ainsi que celles précédemment contenues dans les normes IAS 31 et IAS 28. Ces informations à fournir sont relatives aux participations d'une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Un certain nombre de nouvelles informations sont également nécessaires, mais ceci n'a aucune incidence sur la situation financière ou les résultats du groupe. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

IFRS 13 Evaluation de la juste valeur

IFRS 13 établit une source unique d'indications pour toutes les évaluations à la juste valeur requises par les IFRS. IFRS 13 ne change pas les situations dans lesquelles une entité est tenue d'effectuer une évaluation à la juste valeur, mais fournit plutôt des indications sur la manière d'effectuer les évaluations à la juste valeur lorsqu'elles sont requises ou permises par les IFRS. Le groupe est en train d'évaluer l'incidence de cette norme sur sa situation et ses résultats financiers, mais selon les premières estimations, elle ne serait pas significative. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Améliorations annuelles mai 2012

Ces améliorations n'auront pas d'impact sur le groupe, mais elles comprennent :

IAS 1 Présentation des états financiers

Cette amélioration clarifie la différence entre l'information comparative supplémentaire volontaire et le minimum d'informations comparatives requis. En général, la période précédente constitue le minimum d'informations comparatives requis.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Cette amélioration précise que les pièces les plus importantes et le matériel d'entretien qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles ne sont pas des stocks.

IAS 32 Instruments financiers – Présentation

Cette amélioration précise que les impôts sur le résultat provenant de distributions liées à des participations dans des entreprises associées sont comptabilisés selon IAS 12, *Impôt sur le résultat*.

IAS 34 Information financière intermédiaire

L'amendement aligne les exigences de divulgation des actifs sectoriels totaux avec les passifs sectoriels totaux dans les états financiers intermédiaires. Cette précision assure également que les informations provisoires sont conformes aux informations annuelles.

Ces améliorations sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou une fois approuvées par l'Union Européenne.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Note 3 – Activités abandonnées – Cession de la participation donnant le contrôle dans ND SatCom

SES a cédé sa participation majoritaire de 75,1 % dans ND SatCom le 28 février 2011. À la fin de 2010, et pendant les deux premiers mois de 2011, la participation dans ND SatCom a été présentée dans l'information financière du groupe comme un « actif destiné à la vente ». Le groupe conserve une participation minoritaire de 24,9 %, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et présentée dans le poste « Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence ».

Le résultat après impôt des activités abandonnées ainsi que la sortie de trésorerie résultant de la cession de ND SatCom s'analysent comme suit :

En millions d'euros	28 février 2011
Chiffre d'affaires	5,7
Charges opérationnelles	(8,6)
EBITDA	(2,9)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(0,3)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(0,7)
Résultat opérationnel	(3,9)
Charges financières nettes	1,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,1
Perte comptabilisée suite à la réévaluation à la juste valeur	–
Résultat avant impôts des activités abandonnées pour la période	(2,6)
Impôt sur le revenu (charge d'impôt) :	
Relatif au résultat/(perte) courant avant impôts	–
Relatif à l'évaluation à la juste valeur minorée du coût de vente	–
	(2,6)
Résultat des activités abandonnées pour la période :	
Perte sur la cession des activités abandonnées	(4,3)
Charge d'impôts attribuable	(0,4)
	(4,7)
Résultat après impôt des activités abandonnées pour la période	(7,3)
Sorties de trésorerie liées à la cession :	
Contrepartie reçue	5,0
Trésorerie nette cédée avec l'activité abandonnée	(14,3)
Sorties de trésorerie nette	(9,3)
Flux de trésorerie opérationnels nets	(8,2)
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement	12,5
Flux de trésorerie nets générés par les activités de financement	7,3
Effets des variations de change	–
Flux de trésorerie nets/(sorties)	11,6
Résultat par action – Actions A	(0,02)
Résultat par action – Actions B	(0,01)

Note 4 – Participation dans une co-entreprise

Avec effet à partir du 1er janvier 2012, SES a adopté la mise en équivalence pour la présentation des résultats des co-entreprises (voir Note 2).

Solaris Mobile Limited, Irlande

En 2007, SES ASTRA et Eutelsat ont créé l'entreprise commune Solaris Mobile Limited (« Solaris »), basée à Dublin, afin de proposer des services avancés de télévision mobile par satellite en bande S.

Le 6 avril 2009, la charge utile en bande S a été lancée sur le satellite W2A d'Eutelsat. Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a attribué à Solaris, sous réserve de certaines conditions, l'une des deux plages de bande passante de 15 MHz réservée en bande S pour la couverture de l'Europe, l'autre étant attribuée à Inmarsat. A la même date, Eutelsat et SES ont annoncé une anomalie dans le fonctionnement de la charge utile. Le 22 juin 2009, Solaris a adressé à ses assureurs une déclaration de sinistre et une demande de remboursement intégral de la valeur assurée de la charge utile, dont la valeur comptable a été entièrement dépréciée au 30 juin 2009. Les indemnités d'assurance ont été perçues en totalité à la fin de 2009.

Le groupe, ainsi qu'Eutelsat, l'autre actionnaire de la coentreprise, sont toujours déterminés à développer une activité économiquement viable centrée sur la commercialisation des fréquences attribuées en bande S.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune qui figure dans les états financiers consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011 et au titre des exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Actifs non courants	2,0	2,0
Actifs courants	3,2	5,5
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	0,3	0,6
Chiffre d'affaires	-	-
Autres produits	0,1	-
Charges opérationnelles	(2,0)	(2,8)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,2)	(0,2)
Produits financiers, nets	0,1	0,2
Perte nette	(2,0)	(2,8)

Note 5 – Secteurs opérationnels

SES fournit des capacités de transmission de données par satellite, ainsi que des services auxiliaires, à des clients partout dans le monde grâce à son parc de plus de 50 satellites en orbite géostationnaire axés soit sur un continent particulier soit sur plusieurs continents.

Jusqu'en 2011, l'analyse des résultats reposait essentiellement sur une segmentation « ASTRA », « WORLD SKIES » et « SES SA et autres participations » et ces trois divisions ont constitué la base de l'information sectorielle du groupe jusqu'à et y compris l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Au second trimestre 2011, SES a annoncé la mise en œuvre d'une restructuration interne qui a abouti à l'élimination effective de cette structure organisationnelle en 2011. Cette ancienne structure de gestion a été remplacée, avec effet au 1er janvier 2012, par les cinq fonctions entièrement intégrées suivantes :

- Ventes ;
- Développement ;
- Technique ;
- Finances, et
- Corporate.

Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du groupe, passe en revue les informations financières du groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Ce comité comprend principalement les dirigeants de ces cinq fonctions de l'entreprise.

Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes :

- L'analyse des chiffres d'affaires du groupe, y compris la répartition des chiffres d'affaires entre les régions géographiques de liaisons descendantes ;
- L'évolution de la rentabilité globale du groupe au niveau opérationnel et non opérationnel ;
- Les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés.

Seule la fonction commerciale génère des recettes significatives, et alors que SES fournit une analyse des ventes pour les différentes régions de la fonction Ventes, le reporting financier n'essaie pas, par exemple, de faire correspondre ces sources de revenus aux charges opérationnelles directes et indirectes ni aux actifs sous-jacents correspondants.

Pour cette raison, et en raison de la structure de gestion étroitement intégrée du groupe et la nature commune des services fournis par sa flotte de satellites dans le monde entier, SES estime que la société fonctionne désormais comme un seul segment opérationnel. Cette restructuration interne n'a actuellement aucune incidence sur la composition des UGT (Note 15).

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconsolidés en utilisant, pour toutes les devises, les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. Ces chiffres retraités de l'exercice précédent sont présentés à « taux de change constants ». Les résultats financiers retraités pour les douze mois clos le 31 décembre pour le segment opérationnel spatial de SES, ainsi que les chiffres comparatifs de l'exercice précédent à taux de change constants sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	2012	A taux de change constants 2011	Variation favorable +/ défavorable
Chiffre d'affaires	1 828,0	1 801,6	+1,5 %
Charges opérationnelles	(481,4)	(475,6)	-1,2 %
EBITDA	1 346,6	1 326,0	+1,6 %
Marge brute d'exploitation (%)	73,7 %	73,6 %	+0,1 % pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(515,6)	(453,3)	-13,7 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(40,5)	(34,9)	-16,0 %
Résultat opérationnel	790,5	837,8	-5,6 %

En millions d'euros	2011	A taux de change constants 2010	Variation favorable +/ défavorable -
Chiffre d'affaires	1 733,1	1 695,7	+2,2 %
Charges opérationnelles	(458,5)	(431,2)	-6,3 %
EBITDA	1 274,6	1 264,5	+0,8 %
Marge brute d'exploitation (%)	73,5 %	74,6 %	-1,1 % pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(431,7)	(449,6)	+4,0 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(34,7)	(34,4)	-0,9 %
Résultat opérationnel	808,2	780,5	+3,5 %

A taux de change constants, le chiffre d'affaires alloué aux régions de liaison descendante a évolué comme suit :

En millions d'euros	2012	2011	Variation favorable +/ défavorable -
Europe	923,3	957,4	-3,6 %
Amérique du Nord	422,1	399,4	+5,7 %
International	482,6	444,8	+8,5 %
Total	1 828,0	1 801,6	+1,5 %

La répartition par segment d'activité du chiffre d'affaires réalisé par le groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit : les « Infrastructures » désignent la vente de capacités de transmission par satellite et les services qui y sont directement rattachés. L'activité « Services » désigne la fourniture de prestations telles que les services d'ingénierie, les solutions d'accès internet bidirectionnelles à haut débit, ainsi que les services de transmission et de playout. Les ventes entre ces deux segments d'activité, qui correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation.

2012				
En millions d'euros	Infrastructure	Services	Elim. / Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 586,4	386,9	(145,3)	1 828,0
2011				
En millions d'euros	Infrastructure	Services	Elim. / Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 527,1	350,1	(144,1)	1 733,1

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Luxembourg (pays du siège de SES)	56,2	52,3
Etats-Unis d'Amérique	485,1	505,3
Allemagne	387,3	415,9
Royaume-Uni	359,6	301,3
France	98,6	93,7
Autres	441,2	364,6
Total	1 828,0	1 733,1

Aucun client ne représentait à lui seul 10 % ou plus du chiffre d'affaires total réalisé en 2012 et en 2011.

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des actifs non courants du groupe. Les satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal est enregistré. De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

En millions d'euros	2012	2011
Luxembourg (pays du siège de SES)	2 127,7	1 932,6
Etats-Unis d'Amérique	2 785,7	3 217,3
Pays-Bas	1 187,4	1 142,6
Ile de Man	1 205,7	1 194,3
Suède	312,5	245,1
Autres	344,4	190,8
Total	7 963,4	7 922,7

Note 6 – Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles mentionnées dans le présent rapport incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes (hors frais de personnel et amortissements sur immobilisations corporelles) correspond à des catégories de coûts qui varient généralement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires de tiers, le coût des produits vendus (par exemple lors de la cession de satellites), et les coûts directement attribuables à la mise en place des contrats conclus avec les clients.
- 2) Les frais de personnel comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération dont le règlement est indexé sur des actions.
- 3) D'autres charges opérationnelles sont par nature moins variables en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

Note 7 – Honoraires d'audit

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le groupe a comptabilisé des honoraires d'audit, facturés et provisionnés, dus au réviseur d'entreprises indépendant, et le cas échéant à des sociétés liées à ce dernier, qui s'analysent comme suit (hors taxe sur la valeur ajoutée) :

En millions d'euros	2012	2011
Honoraires d'audit	1,6	1,6
Honoraires pour conseils fiscaux	0,6	0,2
Autres services	0,2	0,3
Total des honoraires d'audit	2,4	2,1

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Note 8 – Produits et charges financiers

En millions d'euros	2012	2011
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	2,0	5,3
Gains de change nets	4,5	9,6
Total	6,5	14,9
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(167,4)	(168,6)
Corrections de valeur sur actifs financiers	(8,7)	(4,8)
Total	(176,1)	(173,4)

Note 9 – Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur le résultat payé ou dû dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	(1,6)	(71,5)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	6,1	(3,0)
Impôt total courant	4,5	(74,5)
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	25,9	31,7
Relatif aux pertes fiscales reportées en avant	-	-
Variations du taux d'imposition	22,7	12,7
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(10,9)	14,1
Impôt total différé	37,7	58,5
Crédit/(charge) d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	42,2	(16,0)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Impôt différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres

Perte nette sur la réévaluation des instruments financiers - Couverture de flux de trésorerie	(1,9)	(1,5)
Perte latente sur les prêts et les emprunts - Couverture d'investissements nets	(2,4)	25,8
Impôts sur le résultat figurant dans les capitaux propres	(4,3)	24,3

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,55 %, qui correspond au taux d'imposition en vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présente comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Résultat avant impôt des activités poursuivies	620,9	649,7
Perte avant impôt des activités abandonnées	-	(2,6)
Résultat avant impôt	620,9	647,1
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,55 %	183,5	192,0
Crédits d'impôt pour investissements	(46,6)	(60,2)
Revenu exonéré d'impôt	(8,1)	(22,3)
Impôt différé actif sur des déficits fiscaux non comptabilisés précédemment	-	1,4
Incidence des écarts avec les taux d'imposition locaux	(78,1)	(88,8)
Impôts afférents aux exercices antérieurs	(4,8)	(11,1)
Dépenses non déductibles	10,0	10,5
Incidence des variations du taux d'imposition	(22,7)	(12,7)
Reprise d'actifs d'impôts différés comptabilisés précédemment	1,1	2,4
Provision d'impôt du groupe liée à l'année en cours	10,0	-
Reprise de provision fiscale du groupe lié à des exercices antérieurs	(85,7)	-
Autres	(0,8)	4,8
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	(42,2)	16,0

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Impôts différés actifs 2012	Impôts différés actifs 2011	Impôts différés passifs 2012	Impôts différés passifs 2011	Impôts différés compte de résultat 2012	Impôts différés compte de résultat 2011
Pertes reportées	68,5	133,4	-	-	(64,9)	115,0
Crédits d'impôt	83,5	40,2	-	7,6	50,9	29,5
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-	-	254,8	154,5	(100,3)	3,8
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	0,5	0,8	458,0	600,1	141,8	16,7
Engagements au titre des prestations de retraite	10,5	10,2	-	-	0,3	-
Corrections de valeur sur actifs financiers	-	-	18,6	26,6	8,0	(1,6)
Créances	-	-	0,4	15,7	15,3	1,6
Dettes	-	-	-	0,9	0,9	(22,0)
Autres provisions et comptes de régularisation	1,6	-	7,9	-	(6,3)	(101,2)
Effet des variations de change	-	-	-	-	(8,0)	16,7
Charge d'impôt différé figurant au compte de résultat consolidé	164,6	184,6	739,7	805,4	37,7	58,5
Evaluation des instruments financiers à la juste valeur	11,8	1,3	19,0	4,2	(4,3)	24,3
Sous-total	176,4	185,9	758,7	809,6	33,4	82,8
Compensation d'impôts différés	(87,2)	(125,4)	(87,2)	(115,6)	-	-
Total	89,2	60,5	671,5	694,0	33,4	82,8

Des actifs d'impôts différés ont été imputés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

Les déficits fiscaux du groupe comprennent, outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, des déficits fiscaux indéfiniment reportables de 191,3 millions d'euros (2011 : 192,3 millions d'euros) qui pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant enregistré les pertes. Le groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Note 10 – Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2012	2011
Couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) de l'exercice :		
sur les contrats de change à terme	6,6	(10,9)
sur les swaps de taux d'intérêt	5,2	8,0
Ajustements de reclassement des (gains) / pertes figurant dans les immobilisations corporelles	(0,3)	2,7
Total	11,5	(0,2)

Note 11 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux titulaires d'actions ordinaires de chaque catégorie par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Pour l'exercice 2012, les résultats de 1,62 euro par action de catégorie A (2011 : 1,56 euro), et 0,65 euro par action de catégorie B (2011 : 0,62 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

En millions d'euros	2012	2011
Résultat net – Part attribuable au groupe	648,8	617,7

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats par action :

	2012	2011
Actions de catégorie A (en millions)	334,1	330,1
Actions de catégorie B (en millions)	167,8	166,5
Total	501,9	496,6

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite à la Note 22.

Note 12 – Dividendes payés et proposés

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2012	2011
Dividende par action de catégorie A au titre de 2011 : 0,88 euro (2010 : 0,80)	293,0	266,4
Dividende par action de catégorie B au titre de 2011 : 0,35 euro (2010 : 0,32)	58,6	53,3
Total	351,6	319,7

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 4 avril 2013, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2012.

En millions d'euros	2012	2011
Dividende par action de catégorie A au titre de 2012 : 0,97 euro	326,8	293,0
Dividende par action de catégorie B au titre de 2012 : 0,39 euro	65,4	58,6
Total	392,2	351,6

Note 13 – Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Mouvements en 2011 sur le coût d'acquisition					
Au 1er janvier	168,8	6 483,7	377,9	211,7	7 242,1
Acquisitions	0,9	270,3	13,6	12,2	297,0
Cessions	-	-	(2,3)	(3,7)	(6,0)
Mises hors service	-	-	(51,5)	(24,7)	(76,2)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 14)	2,1	643,1	10,4	4,1	659,7
Transferts vers une autre rubrique	0,3	-	1,9	3,1	5,3
Effets des variations de change	0,9	157,5	5,2	1,4	165,0
Au 31 décembre	173,0	7 554,6	355,2	204,1	8 286,9
Mouvements en 2011 sur les amortissements					
Au 1er janvier	(95,7)	(3 612,4)	(292,0)	(148,8)	(4 148,9)
Dotations aux amortissements	(6,6)	(373,8)	(27,2)	(24,1)	(431,7)
Amortissements sur les cessions	-	-	1,7	2,0	3,7
Amortissements sur les mises hors service	-	-	51,5	24,7	76,2
Transferts vers une autre rubrique	-	-	(0,2)	2,2	2,0
Effets des variations de change	(0,5)	(73,1)	(4,6)	(1,1)	(79,3)
Au 31 décembre	(102,8)	(4 059,3)	(270,8)	(145,1)	(4 578,0)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	70,2	3 495,3	84,4	59,0	3 708,9
Mouvements en 2012 sur le coût d'acquisition					
Au 1er janvier	173,0	7 554,6	355,2	204,1	8 286,9
Acquisitions	4,2	90,2	6,7	19,5	120,6
Cessions	-	-	(8,5)	(3,6)	(12,1)
Mises hors service	-	-	(8,3)	(7,9)	(16,2)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 14)	9,6	738,7	24,1	6,9	779,3
Transferts vers une autre rubrique	-	-	5,1	-	5,1
Impact du changement de conventions comptables - Solaris	-	(2,7)	(0,1)	-	(2,8)
Effets des variations de change	(0,6)	(81,5)	(2,3)	(1,2)	(85,6)
Au 31 décembre	186,2	8 299,3	371,9	217,8	9 075,2
Mouvements en 2012 sur les amortissements					
Au 1er janvier	(102,8)	(4 059,3)	(270,8)	(145,1)	(4 578,0)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(425,6)	(24,2)	(22,8)	(478,9)
Amortissements sur les cessions	-	-	7,5	3,6	11,1
Amortissements sur les mises hors service	-	-	8,3	7,9	16,2
Perte de valeur sur AMC-16	-	(36,7)	-	-	(36,7)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 14)	-	(0,5)	(1,2)	(2,9)	(4,6)
Impact du changement de conventions comptables - Solaris	-	2,7	0,1	-	2,8
Effets des variations de change	0,4	38,5	1,8	0,9	41,6
Au 31 décembre	(108,7)	(4 480,9)	(278,5)	(158,4)	(5 026,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	77,5	3 818,4	93,4	59,4	4 048,7

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Note 14 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2011	5,1	1 266,9	39,6	1 311,6
Mouvements en 2011				
Acquisitions	11,4	597,0	17,3	625,7
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 13)	(2,1)	(643,1)	(14,5)	(659,7)
Transferts vers les actifs courants	(0,5)	–	–	(0,5)
Cessions	–	–	(0,6)	(0,6)
Effets des variations de change	–	22,6	1,3	23,9
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2011	13,9	1 243,4	43,1	1 300,4

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2012	13,9	1 243,4	43,1	1 300,4
Mouvements en 2012				
Acquisitions	6,2	487,2	43,7	537,1
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 13)	(11,0)	(738,2)	(25,5)	(774,7)
Cessions	–	(1,7)	–	(1,7)
Impact du changement de conventions comptables - Solaris	–	(0,1)	–	(0,1)
Effets des variations de change	–	(10,0)	(0,7)	(10,7)
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2012	9,1	980,6	60,6	1 050,3

Des coûts d'emprunt de 57,1 millions d'euros (2011 : 57,6 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions du segment « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,88 % (2011 : 5,08 %) a été utilisé, ce qui représente le coût moyen pondéré de la dette du groupe. Hors incidence des coûts liés à l'obtention des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 4,49 % (2011 : 4,65 %).

Note 15 – Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier 2011	750,4	1 779,3	336,3	2 866,0
Mouvements en 2011 sur le coût d'acquisition				
Au 1er janvier	750,4	1 779,3	662,8	3 192,5
Acquisitions	0,2	–	2,5	2,7
Transferts vers une autre rubrique	(0,6)	–	–	(0,6)
Cessions	–	–	(0,4)	(0,4)
Effets des variations de change	22,3	56,2	1,9	80,4
Au 31 décembre	772,3	1 835,5	666,8	3 274,6
Mouvements en 2011 sur les amortissements				
Au 1er janvier	–	–	(326,5)	(326,5)
Dotations aux amortissements	–	–	(34,7)	(34,7)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	0,6	0,6
Cessions	–	–	0,4	0,4
Effets des variations de change	–	–	(1,0)	(1,0)
Au 31 décembre	–	–	(361,2)	(361,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	772,3	1 835,5	305,6	2 913,4
Mouvements en 2012 sur le coût d'acquisition				
Au 1er janvier	772,3	1 835,5	666,8	3 274,6
Acquisitions	–	–	37,3	37,3
Transferts vers une autre rubrique	(2,0)	–	(2,4)	(4,4)
Impact du changement de conventions comptables - Solaris	(1,0)	–	(1,3)	(2,3)
Effets des variations de change	(10,3)	(33,4)	(1,0)	(44,7)
Au 31 décembre	759,0	1 802,1	699,4	3 260,5
Mouvements en 2012 sur les amortissements				
Au 1er janvier	–	–	(361,2)	(361,2)
Dotations aux amortissements	–	–	(40,5)	(40,5)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	4,5	4,5
Impact du changement de conventions comptables - Solaris	–	–	0,3	0,3
Effets des variations de change	–	–	0,8	0,8
Au 31 décembre	–	–	(396,1)	(396,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	759,0	1 802,1	303,3	2 864,4

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée était de 2 561,1 millions d'euros (2011 : 2 607,8 millions) dont la décomposition par unité génératrice de trésorerie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
SES WORLD SKIES	2 415,8	2 466,0
SES ASTRA AB	105,8	87,8
SES Platform Services	33,9	33,9
SES ASTRA S.A.	–	13,7
Autres	5,6	6,4
Total	2 561,1	2 607,8

1) Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits lorsque les accords en cours arriveront à expiration. Par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2) Goodwill

Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de sept ans au plus. Ces plans d'activité couvrent une période relativement longue en raison de la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation utilisés en 2012 se situent entre 6,40 % et 7,40 % (2011 : 7,20 % et 7,40 %). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés, de la structure financière des entreprises opérant dans le secteur d'activité du groupe et du profil de risque spécifique des entreprises concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés à 1 %, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° Ouest à 50° Est pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2021. Etant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation - évalués à 550,0 millions d'euros à la date d'acquisition - sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

Tests de perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les unités génératrices de trésorerie retenues aux fins des tests de perte de valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles de SES WORLD SKIES et de SES ASTRA AB sont actuellement définies comme les plus petits groupes d'actifs satellitaires identifiables qui sont largement indépendants des flux de trésorerie provenant d'autres groupes de satellites. En définissant ces unités, le groupe prend en considération l'utilisation de la flotte de satellites et plus particulièrement la capacité de chaque satellite à fournir des services de remplacement à d'autres satellites en fonction de leur spectre de fréquences disponible et de leur position géographique.

Pour SES Platform Services, les activités de la société prises dans leur ensemble sont traitées comme une unité génératrice de trésorerie.

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants :

- les modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés ;
- les changements de taux d'actualisation ;
- les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité.

Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés :

Le groupe et ses filiales établissent annuellement un plan d'activité qui contient généralement une évaluation des développements attendus pour une période de sept ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en compte :

- les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de nouvelles capacités ;
- les nouveaux produits et services à offrir pendant la période du plan d'activité ;

- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues - en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles ; et
- tout changement dans les hypothèses de coûts pour les achats ou les lancements de satellites.

Changements de taux d'actualisation :

Les taux d'actualisation reflètent les estimations de la direction concernant les risques spécifiques à chaque unité. La direction utilise un coût moyen pondéré du capital comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de dix ans du marché concerné, la structure de capitalisation du groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

Hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité :

- Les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.
- Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 1 % au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de base. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.
- Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des trois unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable - taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés. Pour cette raison, la direction est d'avis qu'à la date d'évaluation, il n'existe aucune combinaison de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation concevable aux termes de laquelle la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles dépasserait de manière significative leur juste valeur.

Note 16 – Participations dans les entreprises associées

1) O3b Networks

Le 16 novembre 2009, SES a réalisé un investissement initial de 75,0 millions de dollars US afin d'acquérir 25 % de la société O3b Networks Limited, qui développe une constellation de satellites en orbite terrestre moyenne pour fournir des services de connectivité aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs de services internet des marchés émergents. Outre son investissement en numéraire, SES a accepté de fournir des prestations en nature aux services techniques et commerciaux d'O3b Networks au cours de la phase de commercialisation précédant les services, en contrepartie d'actions supplémentaires.

Le 29 novembre 2010, SES a annoncé sa participation à un nouvel appel de fonds. Cette opération, dont le but était d'obtenir un financement intégral, a permis de lever un montant total de 1,2 milliard de dollars US auprès d'un groupe d'investisseurs et de banques, et d'obtenir les financements nécessaires pour permettre à O3b Networks de lancer son activité de services au premier semestre de 2013. Dans le cadre de sa participation à cette opération, SES a souscrit à des actions supplémentaires qui devront être entièrement libérées d'ici 2013, selon les estimations actuelles. En outre, SES a pris l'engagement d'accorder à O3b Networks, en cas de besoin, deux tranches de prêt à taux fixe d'un montant total de 66,0 millions de dollars US au cours de la phase précédant la commercialisation. En contrepartie de ces engagements, SES a reçu des actions supplémentaires de la société.

Le 31 octobre 2011, O3b Networks a annoncé avoir levé 139,0 millions de dollars US supplémentaires pour accélérer l'acquisition de quatre satellites supplémentaires. SES a participé au financement pour un montant de 34,7 millions de dollars US sous forme de titres de participation d'O3b Networks. En contrepartie de cet investissement, SES a reçu des actions supplémentaires qui devront être entièrement libérées d'ici 2013, selon les estimations actuelles.

Le 2 octobre 2012, SES a participé à un financement additionnel d'un montant de 10,0 millions de dollars en échange de nouvelles actions entièrement libérées de la société.

Au 31 décembre 2012, après l'accord de financement intégral et compte tenu des actions supplémentaires reçues au titre de ces accords, SES détient une participation de 46,88 % dans le capital du groupe O3b Networks, contre 38,79 % à la fin de l'exercice précédent, en incluant les actions attribuées en contrepartie des prestations en nature.

La valeur comptable de la participation dans O3b Networks est passée de 150,4 millions d'euros à 154,5 millions d'euros en 2011, dont 30,0 millions d'euros représentant la juste valeur attribuée au financement éventuel décrit ci-dessous.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de O3b Networks Limited qui figure dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011 et pour les exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Actifs non courants	315,5	178,9
Actifs courants	34,4	71,1
Passifs non courants	179,2	102,9
Passifs courants	5,7	5,6
Chiffre d'affaires	-	-
Charges opérationnelles	(9,2)	(4,8)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,2)	-
Frais financiers, nets	(0,6)	(0,1)
Impôt sur le résultat	(0,1)	(0,1)
Perte nette	(10,1)	(5,0)

2) ND SatCom

Le 28 février 2011, le groupe a cédé 75,1 % de sa participation dans le groupe ND SatCom à Astrium Services GmbH, filiale à 100 % d'EADS. Le groupe conserve une participation minoritaire de 24,9 %, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et présentée dans le poste « Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence ».

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de ND SatCom aux 31 décembre 2012 et 2011 et les produits et charges pour les périodes de 12 et 10 mois s'achevant à ces dates s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Actifs non courants	7,3	4,2
Actifs courants	14,6	24,3
Passifs non courants	8,3	18,4
Passifs courants	18,0	12,6
Chiffre d'affaires	14,3	11,4
Charges opérationnelles	(17,2)	(17,5)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,8)	(3,2)
Frais financiers, nets	(0,6)	(0,9)
Impôt sur le résultat	-	0,8
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0,3	0,1
Perte nette	(4,0)	(9,3)
Perte nette attribuée aux sociétés mises en équivalence	(1,9)	(3,4)

Cet investissement dans la participation de 24,9 % du groupe dans le capital de ND SatCom a initialement été comptabilisé à 3,4 millions d'euros. La quote-part des pertes prises en compte pour la période de dix mois (de mars à décembre 2011) a eu pour résultat que la participation du groupe a été ramenée à zéro au 31 décembre 2011.

Le solde de la quote-part des pertes de 5,9 millions d'euros pour 2011 et de 4,0 millions d'euros pour 2012 n'a pas été provisionné aux 31 décembre 2011 et 2012, à l'exception d'un montant de 1,9 million d'euros comptabilisé au passif au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, tout comme au 31 décembre 2011, le groupe ne détenait aucune autre participation significative dans des entreprises associées.

Note 17 – Autres immobilisations financières

En millions d'euros	2012	2011
Créance sur ND SatCom	10,3	27,0
Créances sur les entreprises associées	–	8,4
Actifs financiers divers	13,5	12,6
Total des autres immobilisations financières	23,8	48,0

La créance sur ND SatCom concerne la part à plus d'un an d'un prêt d'un montant de 27,0 millions d'euros accordé dans le cadre de la cession de la participation majoritaire du groupe dans ND SatCom en février 2011.

Les créances à plus d'un an sur les entreprises associées sont présentées déduction faite d'un ajustement de valeur de 8,7 millions d'euros comptabilisé en 2012 (voir Note 8).

Les actifs financiers divers se rapportent principalement à un prêt consenti à QuetzSat S. de R.L. de C.V., une entreprise mexicaine dans laquelle le groupe détient une participation.

Note 18 – Créances clients et autres créances

En millions d'euros	2012	2011
Créances clients, nettes	185,7	135,3
Chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé	115,9	128,5
Autres créances	111,1	119,0
Total créances clients et autres créances	412,7	382,8

Le chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Un montant de 0,9 million d'euros a été comptabilisé en charges en 2012 au titre de la variation des provisions pour créances douteuses (2011 : 6,0 millions d'euros). Ce montant figure sous la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Les créances clients et autres créances au 31 décembre 2011 comprennent des créances d'une durée résiduelle supérieure à un an pour un montant de 45,3 millions d'euros qui ont été reclassées dans « Autres actifs financiers non courants » pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

Au 31 décembre 2012, des créances clients d'un montant nominal de 19,0 millions d'euros (2011 : 18,8 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations des provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Au 1er janvier	18,8	20,7
Charge nette de l'exercice	0,9	6,0
Utilisés	(0,6)	(7,8)
Effets des variations de change	(0,1)	(0,1)
Coût au 31 décembre	19,0	18,8

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

Note 19 – Instruments financiers

Justes valeurs

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers figurant dans les états financiers du groupe.

En millions d'euros	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur	Total
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
Au 31 décembre 2012				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants :				
Prêts et créances	23,8	23,8	–	23,8
Total des autres immobilisations financières	23,8	23,8	–	23,8
Actifs financiers courants :				
Créances clients et autres créances	412,7	412,7	–	412,7
Instruments financiers dérivés	–	–	4,3	4,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	240,0	240,0
Total des actifs financiers courants	412,7	412,7	244,3	657,0
Passifs financiers				
Emprunts portant intérêts :				
Emprunts à taux variable :				
Prêt syndiqué 2015 ¹	–	–	–	–
Billets de trésorerie	466,9	466,9	–	466,9
COFACE	374,4	374,4	–	374,4
Emprunts à taux fixe :				
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	149,2	169,4	–	149,2
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	139,3	150,8	–	139,3
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	644,1	763,2	–	644,1
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	644,8	755,9	–	644,8
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	647,8	687,0	–	647,8
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	500,0	515,0	–	500,0
Emprunt allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	49,8	79,7	–	49,8
Série A, 400 millions de dollars US	43,3	45,4	–	43,3
Série B, 513 millions de dollars US	231,5	258,3	–	231,5
Série C, 87 millions de dollars US	65,9	76,7	–	65,9
Série D, 28 millions GBP	5,0	5,1	–	5,0
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	166,7	179,6	–	166,7
U.S. Ex-Im	99,0	108,4	–	99,0
Total des emprunts portant intérêts :	4 227,7	4 635,8	–	4 227,7
Dont : Non courants	3 068,0	3 447,6	–	3 068,0
Dont : Courants	1 159,7	1 188,2	–	1 159,7
Contrats de change à terme				
Swaps de devises	–	–	0,2	0,2
Total des instruments financiers dérivés	–	–	40,4	40,4
Dont : Non courants	–	–	–	–
Dont : Courants	–	–	40,4	40,4
Fournisseurs et autres dettes	410,7	410,7	–	410,7

1 Au 31 décembre 2012, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué 2015 a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 11,5 millions d'euros.

En millions d'euros	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur		Total Bilan
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable		
Au 31 décembre 2011					
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants :					
Prêts et créances	39,6	39,6	–		39,6
Instruments financiers dérivés	–	–	3,3		3,3
Autres actifs financiers non courants	8,4	8,4	–		8,4
Total des autres immobilisations financières	48,0	48,0	3,3		51,3
Actifs financiers courants :					
Créances clients et autres créances	428,1	428,1	–		428,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	218,0		218,0
Total des actifs financiers courants	428,1	428,1	218,0		646,1
Passifs financiers					
Emprunts portant intérêts :					
Emprunts à taux variable :					
Prêt syndiqué 2015	195,8	195,8	–		195,8
Billets de trésorerie	60,0	60,0	–		60,0
Emprunts non confirmés COFACE	185,5	185,5	–		185,5
	210,8	210,8	–		210,8
Emprunts à taux fixe :					
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	149,0	162,7	–		149,0
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	643,8	672,1	–		643,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	644,0	675,8	–		644,0
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	646,4	693,0	–		646,4
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	500,0	522,5	–		500,0
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros), non coté	99,9	103,4	–		99,9
Emprunt allemand 2012 (100 millions d'euros), non coté	99,9	103,6	–		99,9
Série A, 400 millions de dollars US	86,5	93,2	–		86,5
Série B, 513 millions de dollars US	317,2	350,1	–		317,2
Série C, 87 millions de dollars US	67,2	79,1	–		67,2
Série D, 28 millions GBP	9,5	10,1	–		9,5
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	200,0	200,0	–		200,0
U.S. Ex-Im	81,1	81,1	–		81,1
Total des emprunts portant intérêts :	4 196,6	4 398,8	–		4 196,6
Dont : Non courants	3 579,8	3 764,0	–		3 579,8
Dont : Courants	616,8	634,8	–		616,8
Swaps de taux d'intérêt	–	–	5,2		5,2
Contrats de change à terme	–	–	5,7		5,7
Swaps de devises	–	–	47,3		47,3
Total des instruments financiers dérivés	–	–	58,2		58,2
Dont : Non courants	–	–	1,3		1,3
Dont : Courants	–	–	56,9		56,9
Fournisseurs et autres dettes	444,5	444,5	–		444,5

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction et à des fins de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction :	4,3	-	3,3	(0,9)
Contrats de change à terme et swaps de devises	4,3	-	3,3	(0,9)
Couvertures de flux de trésorerie :	-	0,2	-	11,8
Contrats de change à terme et swaps de devises	-	0,2	-	6,6
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	5,2
Couvertures d'investissements nets :	-	40,2	-	47,3
Swaps de devises	-	40,2	-	47,3
Total des instruments financiers dérivés	4,3	40,4	3,3	58,2
Dont : Non courants	-	-	3,3	1,3
Dont : Courants	4,3	40,4	-	56,9

Modes de détermination de la juste valeur

Les techniques d'évaluation adoptées par le groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs ;
- 2) autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement ;
- 3) techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables.

La plupart des instruments financiers valorisés à la juste valeur détenus par le groupe aux 31 décembre 2012 et 2011 relèvent du deuxième niveau.

Les justes valeurs des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été déterminée en fonction des valeurs de marché d'instruments similaires.

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti.

Note 20 – Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les instruments financiers du groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, un emprunt en euros contracté auprès d'investisseurs institutionnels, des emprunts obligataires allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts en dollars US contractés auprès d'investisseurs institutionnels américains, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la COFACE et de la U.S. Ex-Im (Export-Import Bank des Etats-Unis) pour certains satellites en cours de construction, des prêts bancaires non confirmés, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le groupe à travers ces instruments financiers est de lever des capitaux afin de financer les activités courantes du groupe ainsi que l'acquisition de satellites. Le groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la Note 2.

Risque de liquidité

L'objectif du groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué confirmé. En outre, le groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des soldes de trésorerie, des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou des programmes de billets de trésorerie et d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») et les tirages auprès de la COFACE (3 631,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 ; 3 167,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 ; des informations plus détaillées sont fournies à la Note 24).

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés (montant nominal plus charges financières) prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du groupe au 31 décembre 2012. Pour tous les emprunts à taux variable, les hypothèses relatives aux intérêts sont fondées sur les taux en vigueur lors du dernier tirage.

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Échéancier :				
Au 31 décembre 2012	1 326,1	1 777,5	2 024,8	5 128,4
Au 31 décembre 2011	805,2	2 584,9	1 789,2	5 179,3

Risque de change

L'état de la situation financière consolidée du groupe peut être affecté par les variations du cours de change dollar US/euro car, pour certaines activités importantes du groupe, le dollar US est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise. Afin d'atténuer ce risque, le groupe pourrait conclure des contrats de change à terme ou des dérivés similaires destinés à couvrir les risques associés à ses dettes financières et les risques résiduels sur ses actifs nets. SES détient actuellement des swaps de devises assurant la couverture des actifs nets qui s'élèvent à 500,0 millions d'euros et arrivent à échéance en 2013. Cette dette synthétique conduit à un passif de 735,0 millions de dollars US (contre un passif de 739,1 millions de dollars US en 2011) et un actif de 517,7 millions d'euros (contre un actif de 521,9 millions d'euros en 2011) y compris les intérêts.

Le groupe est également exposé au risque correspondant sur son compte de résultat. Environ 46,4 % (2011 : 43,6 %) des ventes du groupe et 42,4 % (2011 : 46,9 %) de ses charges opérationnelles sont libellées en dollars US. Le groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le groupe utilise essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars US. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

1) Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement

Aux 31 décembre 2012 et 2011, le groupe détenait des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture des engagements futurs contractés auprès des fournisseurs au titre des achats de satellites.

Les couvertures de flux de trésorerie ont été jugées très efficaces et une moins-value latente de 0,1 million d'euros (2011 : perte latente de 6,0 millions d'euros) nette d'un impôt différé de 0,1 million d'euros (2011 : 0,6 million d'euros) relative aux instruments de couverture est comprise dans les capitaux propres. Au cours de l'exercice 2012, un montant de (0,3) million d'euros (2011 : 2,7 millions d'euros) a été retiré des capitaux propres et incorporé dans la valeur comptable initiale des satellites acquis. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des contrats correspond à un passif de 0,2 million d'euros (2011 : passif de 6,6 millions d'euros).

Le portefeuille en dollars US n'a fait l'objet d'aucune couverture en 2011 et 2012, car tous les achats libellés dans cette devise sont actuellement effectués par des entités qui ont le dollar US pour monnaie fonctionnelle.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

Les échéances prévisionnelles des flux de trésorerie en euros liés au programme d'investissements sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	54,5	–	–	54,5
Montant des couvertures de flux de trésorerie	52,7	–	–	52,7
Au 31 décembre 2011 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	80,8	16,7	–	97,5
Montant des couvertures de flux de trésorerie	77,6	16,7	–	94,3

2) Couverture des investissements dans des opérations étrangères

Aux 31 décembre 2011 et 2012, certains emprunts du groupe libellés en dollars US ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES AMERICOM, SES Holdings (NL) B.V., SES Satellite Leasing et SES Re International (Bermuda) afin de couvrir l'exposition du groupe aux risques de change associés à ces investissements.

Aux 31 décembre 2011 et 2012, cinq swaps de devises et des emprunts supplémentaires du groupe ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES AMERICOM, SES Holdings (NL) B.V., SES Satellite Leasing et SES Re International (Bermudes). Au 31 décembre 2012, les couvertures d'investissements nets ont été jugées très efficaces et une perte latente de 28,2 millions d'euros, nette d'un impôt différé de 12,0 millions d'euros (contre respectivement 33,4 millions d'euros et 13,9 millions d'euros en 2011) au titre de ces instruments de couverture, figurait dans les capitaux propres.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars US :		
SES AMERICOM	3 101,9	3 306,0
SES Holdings (NL) B.V.	1 206,2	3 040,2
SES Satellite Leasing	1 336,9	1 226,0
SES Re International (Bermudes)	110,7	45,9
Total	5 755,7	7 618,1
Instruments de couverture :		
Contrats de change à terme	–	–
Swaps de devises	713,2	713,2
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	451,9	611,6
Emprunts externes	134,3	467,9
Total	1 299,4	1 792,7
Taux de couverture	23 %	24 %

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en dollars US du groupe à une variation réaliste du taux de change du dollar US, les autres variables étant constantes par ailleurs.

31 décembre 2012	Montant en millions de dollars US	Montant en euros au taux de clôture de 1,3194 millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,60 millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,04 millions d'euros	
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars US :					
SES AMERICOM	3 101,9	2 351,0	1 938,7	2 982,6	
SES Holdings (NL) B.V.	1 206,2	914,2	753,9	1 159,8	
SES Satellite Leasing	1 336,9	1 013,3	835,6	1 285,5	
SES Re International (Bermudes)	110,7	83,9	69,2	106,4	
Total	5 755,7	4 362,4	3 597,4	5 534,3	
Instruments de couverture :					
Swaps de devises	713,2	540,5	445,8	685,8	
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	451,9	342,5	282,4	434,5	
Emprunts externes	134,3	101,8	83,9	129,1	
Total	1 299,4	984,8	812,1	1 249,4	
Taux de couverture	23 %				
Ecart en valeur absolue sans couverture				(765,0)	1 171,9
Ecart en valeur absolue en cas de couverture				(592,3)	907,3

3) Couvertures des flux de trésorerie liés aux emprunts libellés en dollars US

Aux 31 décembre 2012 et 2011 aucune opération de couverture de flux de trésorerie n'était en place pour couvrir les emprunts libellés en dollars US. Les emprunts en dollars US ont été utilisés pour couvrir le portefeuille d'investissements nets.

En millions de dollars US	A moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012 :				
Exposition aux risques associés aux dettes en dollars US :				
Emprunts externes	17,9	71,6	44,8	134,3
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	159,7	292,2	–	451,9
Total	177,6	363,8	44,8	586,2
Instruments de couverture :				
Contrats de change à terme	–	–	–	–
Taux de couverture	0 %			
Au 31 décembre 2011 :				
Exposition aux risques associés aux dettes en dollars US :				
Emprunts externes	252,7	170,8	44,4	467,9
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	159,7	451,9	–	611,6
Total	412,4	622,7	44,4	1 079,5
Instruments de couverture :				
Contrats de change à terme	–	–	–	–
Taux de couverture	0 %			

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en fonction des conditions du marché. Des swaps de taux d'intérêt peuvent être utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques des instruments dérivés de couverture sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

En millions d'euros	A taux fixes	A taux variables	Total
Avant prise en compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt :			
Emprunts au 31 décembre 2012	3 405,9	851,1	4 257,0
Emprunts au 31 décembre 2011	3 563,8	679,8	4 243,6
Après prise en compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt :			
Emprunts au 31 décembre 2012	3 405,9	851,1	4 257,0
Emprunts au 31 décembre 2011	3 749,3	494,3	4 243,6

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a remboursé l'emprunt allemand à taux fixe de 200,0 millions d'euros, une tranche d'amortissement de 33,3 millions d'euros dans le cadre du financement de la Banque Européenne d'Investissement, deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'U.S. Ex-Im de 17,9 millions de dollars US et trois tranches de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains – 159,7 millions de dollars US et 4,0 millions de livres sterling (2011 : 159,7 millions de dollars US et 4,0 millions de livres sterling), qui sont tous des emprunts à taux fixe. En mai 2012, SES a émis un emprunt auprès des investisseurs institutionnels à taux fixe portant sur 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note). Par ailleurs, en novembre 2012, SES a conclu un contrat pour émettre un emprunt à taux fixe de 50,0 millions d'euros sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »).

1) Couvertures de juste valeur

Le groupe n'a eu recours à aucune couverture de juste valeur en 2011 et 2012.

2) Couvertures des flux de trésorerie liés aux engagements contractés au titre des intérêts

Les quatre swaps de taux d'intérêt en dollars US du groupe, qui étaient désignés comme instruments de couverture des charges d'intérêts futures attendues sur les emprunts à taux variable non confirmés de 240,0 millions de dollars US au 31 décembre 2011, ont pris fin en août 2012. Au 31 décembre 2012, le montant de profit ou perte net latent est nul, net d'un impôt différé nul (2011 : moins-value latente de 3,7 millions d'euros, nette d'un impôt différé de 1,5 million d'euros en 2011).

Prêts non confirmés (tirages en dollars US) En millions de dollars US	A moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012 :				
Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	–	–	–	–
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	–	–	–	–
Total	–	–	–	–

Au 31 décembre 2011 :

Sorties de trésorerie liées aux paiements d'intérêts (variable)	(1,0)	–	–	(1,0)
Entrées de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (variable)	1,5	–	–	1,5
Sorties de trésorerie liées au swap de taux d'intérêt (fixe)	(9,3)	–	–	(9,3)
Total	(8,8)	–	–	(8,8)

Aux 31 décembre 2012 et 2011, le groupe n'avait pas de swaps de taux d'intérêt en euros.

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable (les emprunts à taux variable échangés contre des emprunts à taux fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt ne sont pas pris en compte). Les autres variables sont toutes constantes.

Le groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 75 points de base (2011 : 100 points de base) sur les taux d'intérêt dans la zone euro, et une augmentation de jusqu'à 50 points de base (2011 : 75 points de base) dans la zone dollar US. Le groupe n'envisage pas une baisse des taux d'intérêt en dessous du niveau actuel, ni dans la zone euro (2011 : 25 points de base), ni dans la zone dollar US (2011 : aucune diminution possible).

Taux d'intérêt – dollars US En millions de dollars US	Emprunts à taux variable	Augmentation de taux Impact avant impôt	Diminution de taux Impact avant impôt
Emprunts au 31 décembre 2012	–	–	–
Emprunts au 31 décembre 2011	120,0	(0,9)	–

Taux d'intérêt – EUR En millions d'euros	Emprunts à taux variable	Impact avant impôt de l'augmentation de taux	Impact avant impôt de la diminution de taux
Emprunts au 31 décembre 2012	851,1	(6,4)	–
Emprunts au 31 décembre 2011	401,5	(4,0)	1,0

Risque de crédit

Conformément à la politique du groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le groupe.

La valeur comptable des créances nettes non provisionnées liées aux activités poursuivies s'élève à 185,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 180,6 millions d'euros). Les principaux clients du groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Ancienneté des créances clients nettes En millions d'euros	Sans arriéré ni dépréciation	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Plus de 3 mois	Total
2012	136,0	17,9	20,5	11,3	185,7
2011	131,4	18,5	14,0	16,7	180,6

Risque de crédit financier

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A ». Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Assurance en orbite de la flotte satellitaire

La politique du groupe consiste à retenir une partie du risque d'assurance en orbite de sa flotte de satellites.

Gestion du capital

L'objectif du groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. Cette notation « valeur d'investissement » permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires.

Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	2012	2011
Avoirs en banque et en caisse	158,0	123,6
Dépôts à court terme	82,0	94,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	240,0	218,0

Les avoires en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

Note 22 – Capitaux propres

Le 5 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à émettre, dans les limites du capital autorisé, 4 614 870 nouvelles actions de catégorie A et 2 307 435 nouvelles actions de catégorie B.

Après cette augmentation de capital, le capital souscrit de SES s'élève à 633,0 millions d'euros (2011 : 624,4 millions d'euros).

Il est composé de 337 600 000 actions de catégorie A et 168 800 000 actions de catégorie B sans valeur nominale.

Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1er janvier 2012	332 985 130	166 492 565	499 477 695
Actions émises au cours de l'année	4 614 870	2 307 435	6 922 305
Au 31 décembre 2012	337 600 000	168 800 000	506 400 000

Les nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de 81,4 millions d'euros, 5,8 millions d'euros étant alloués au capital social et 75,6 millions d'euros aux primes d'émissions.

Les nouvelles actions de catégorie B ont été partiellement libérées en numéraire pour un montant de 5,3 millions d'euros, la répartition étant de 0,9 million d'euros de capital social et 4,4 millions d'euros de prime d'émission. Le restant a été réglé par un apport en nature consistant en 621 788 certificats de dépôt fiduciaire. La valeur de l'apport en nature s'élève à 10,9 millions d'euros, 1,9 million d'euros étant alloué au capital et 9,0 millions d'euros à la prime d'émission.

Le 4 juin 2012, dans le cadre du programme de rachat d'actions de SES, le groupe a conclu un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat de 4 614 870 actions de catégorie A converties en certificats de dépôt fiduciaire et mentionnées ci-dessus. Le contrat à terme est conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Les échéances du contrat à terme étaient les 25 juin 2012, 25 juillet 2012 et 12 décembre 2012, pour l'achat de respectivement 600 000 certificats de dépôt fiduciaire, 2 000 000 et 2 014 870 certificats de dépôt fiduciaire.

Les certificats de dépôt fiduciaire concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des certificats de dépôt fiduciaire.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'Etat luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40 % du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, par tout moyen, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société (« le demandeur ») doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt public. Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser le demandeur à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés dans la suite. Ces certificats sont présentés au bilan comme des actions propres et sont évalués à leur coût historique pour le groupe.

	2012	2011
Nombre de certificats détenus au 31 décembre	4 089 040	1 725 058
Valeur comptable des certificats détenus (en millions d'euros)	68,7	25,9

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, 5 % au minimum du résultat net (statutaire) annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis. Au 31 décembre 2012, un montant de 62,4 millions d'euros (2011 : 62,4 millions d'euros) est inclus dans les autres réserves. Les autres réserves comprennent un autre montant non distribuable de 365,3 millions d'euros (2011 : 381,8 millions) lié à la législation fiscale locale au Luxembourg (impôt sur la fortune).

Note 23 – Plans de rémunération fondés sur des actions

Le groupe gère quatre plans de rémunération fondés sur des actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 2, 3 et 4, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes à la date d'attribution.

1) « Plan IPO »

Le « plan IPO » est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres dont bénéficiaient les membres du personnel de SES ASTRA S.A. lors de son introduction à la Bourse de Luxembourg en 1998. Les membres du personnel ont reçu des options leur permettant d'acquérir des actions au prix fixe de 12,64 euros. En 2005, la période d'exercice de ce plan a été prorogée jusqu'au 30 juin 2013. Tous les droits d'options d'achat de ce type étaient acquis au 31 décembre 2005.

	2012	2011
Options en circulation à la clôture de l'exercice	288 240	475 250
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	12,64	12,64

2) Plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)

Le plan STAR, lancé en 2000, est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres en faveur des salariés non cadres de filiales dont le groupe détient le contrôle. Ce plan prévoit l'attribution aux salariés de droits à des rémunérations basés sur l'appréciation du cours de l'action par rapport au prix d'exercice. Les droits attribués au titre du plan STAR s'acquerraient par tiers sur une période de trois ans, la période d'exercice étant de deux ans, une fois les droits acquis. En janvier 2011, le Plan STAR a été modifié. Pour toutes les options octroyées à partir de 2011, les droits attribués au titre du plan STAR s'acquerraient par tiers et peuvent être exercés tous les ans. Une fois les droits acquis, la période d'exercice est de quatre ans.

	2012	2011
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 353 319	2 677 604
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	17,43	16,10

3) Plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)

Le « plan EICP » a été initié en 2002 en faveur des cadres du groupe. Selon ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1er janvier. Un quart des droits s'acquiert à chaque date anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2012	2011
Options en circulation à la clôture de l'exercice	4 960 235	5 518 673
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	16,38	15,48

4) Programme d'intéressement à long terme (« LTI »)

Le « programme LTI », initié en 2005, est également destiné aux cadres et aux cadres dirigeants du groupe. Jusqu'à la fin de 2008, des actions spécifiques étaient allouées aux cadres le 1er juillet dans le cadre de ce programme, les droits à ces actions étant acquis lors du troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants pouvaient en outre recevoir des actions liées à la performance, dont l'attribution dépendait de la réalisation de critères de performance définis. Lorsque ces critères étaient remplis, les droits aux actions s'acquerraient lors du troisième anniversaire de l'attribution initiale. Depuis le 1er janvier 2009, ces actions spécifiques et ces actions de performance sont attribuées à la fois aux cadres dirigeants et aux autres cadres. Depuis 2011, les droits aux actions attribuées dans le cadre du programme LTI s'acquerraient le 1er juin.

	2012	2011
Actions spécifiques et actions liées à la performance attribuées à la clôture de l'exercice	1 113 320	1 200 075
Juste valeur moyenne pondérée en euros	15,18	13,68

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

La juste valeur des options d'achat d'actions est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution des options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

2012	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,95 %	6,95 %	6,09 %
Volatilité estimée (en %)	36,78 %	36,78 %	41,37 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,16 %	1,16 %	0,54 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	18,71	18,71	18,71
2011	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,31 %	6,31 %	5,68 %
Volatilité estimée (en %)	37,53 %	37,53 %	42,69 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	2,77 %	2,77 %	2,20 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	17,88	17,88	17,88

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est représentative des tendances futures, ce qui peut correspondre ou non au résultat effectif.

Les services reçus, ainsi qu'un passif à payer au titre de ces services, ont été comptabilisés sur la période prévisionnelle d'acquisition des droits. Le passif a été réévalué à chaque date de reporting jusqu'à son règlement, les variations de juste valeur étant constatées au compte de résultat.

La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération fondés sur des actions s'élève à 12,0 millions d'euros (2011 : 11,9 millions d'euros).

Note 24 – Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du groupe se présentent comme suit :

En millions d'euros	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Evaluation au coût amorti	
			Montants non échus 2012	Montants non échus 2011
Non courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série A (400 millions de dollars US)	5,29 %	septembre 2013	–	42,2
Série B (513 millions de dollars US)	5,83 %	septembre 2015	153,7	237,9
Série C (87 millions de dollars US)	5,93 %	septembre 2015	65,9	67,2
Série D (28 millions GBP)	5,63 %	septembre 2013	–	4,7
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	5,05 %	août 2016	149,2	149,0
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	4,00 %	mai 2027	139,3	–
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	4,75 %	mars 2021	644,1	643,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	4,625 %	mars 2020	644,8	644,0
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	4,875 %	juillet 2014	647,8	646,4
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	4,375 %	octobre 2013	–	500,0
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618 %	mai 2017	133,4	166,7
Emprunt allemand (50 millions d'euros), non coté	4,00 %	novembre 2032	49,8	–
Prêt syndiqué 2015	EURIBOR/USLIBOR + 0,95 %	avril 2015	–	195,8
COFACE	EURIBOR + 1,7 %	2022	354,6	210,8
U.S. Ex-Im	3,11 %	juin 2020	85,4	71,3
Total non courants			3 068,0	3 579,8
Courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série A (400 millions de dollars US)	5,29 %	septembre 2013	43,3	44,3
Série B (513 millions de dollars US)	5,83 %	septembre 2013	77,8	79,3
Série D (28 millions GBP)	5,63 %	septembre 2013	5,0	4,8
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618 %	mai 2013	33,3	33,3
Emprunt allemand (100 millions d'euros), non coté	5,75 %	novembre 2012	–	99,9
Emprunt allemand (100 millions d'euros), non coté	6,00 %	novembre 2012	–	99,9
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	4,375 %	octobre 2013	500,0	–
Billets de trésorerie	0,23 %	juin 2013	466,9	60,0
Prêts non confirmés	1,576 %	février 2012	–	185,5
COFACE	EURIBOR + 1,7 %	2013	19,8	–
U.S. Ex-Im	3,11 %	juin 2013	13,6	9,8
Total courants			1 159,7	616,8

– Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars US et 28,0 millions GBP. Ces billets ont été émis comme suit :

- 1) Série A, 400,0 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.
- 2) Série B, 513,0 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
- 3) Série C, 87,0 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
- 4) Série D, 28,0 millions GBP en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

Le groupe paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. L'engagement que la direction suit de plus près est celui concernant le maintien du ratio endettement/EBITDA à un niveau inférieur ou égal à 3,5.

– Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros. Ce programme permet à la société, ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP, de procéder à des émissions d'obligations en fonction des besoins à concurrence d'un montant total de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 15 novembre 2012, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2012, SES avait émis des obligations pour un montant de 2 740,0 millions d'euros (2011 : 2 600,0 millions d'euros) au titre de ce programme avec des échéances allant de 2013 à 2027.

– Emprunt (2027) de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches pour un emprunt total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V. Cet emprunt, d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012, porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

– Eurobond (2021) de 650,0 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation du 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

– Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010 (cotation du 1 mars 2010), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

– Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec Deutsche Bank. Cet emprunt, d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009, porte intérêt au taux fixe de 5,05 %.

– Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation du 30 juin 2009), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875 %.

– Eurobond (2013) de 500,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a émis 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de sept ans, porte intérêt au taux fixe de 4,375 %.

– Financement de 200,0 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

– Remboursement de l'emprunt obligataire allemand de 200,0 millions d'euros

Le 21 mai 2008, le groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 200,0 millions d'euros répartie en deux tranches égales sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). L'accord relatif à la première tranche a été signé le 30 mai 2008 et les tirages correspondants ont eu lieu en juin 2008, à un taux fixe de 5,75 %. L'accord concernant la deuxième tranche a été signé le 14 juillet 2008, et les tirages ont eu lieu en juillet 2008, à un taux fixe de 6,0 %. Les deux emprunts allemands sont arrivés à échéance en novembre 2012.

– Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros

Le 29 octobre 2012, le groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50,0 millions d'euros sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt au taux fixe de 4,0 %.

– Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars US. Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la note de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (Standard & Poor's et Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

– **Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d’euros**

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d’Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l’acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s’effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l’objet du financement si celle-ci est antérieure au 1er avril 2014. L’échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

– **Facilité de crédit U.S. Ex-Im de 158,0 millions de dollars US**

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l’Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158,0 millions de dollars US relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat-1). A la date de mise en orbite du satellite, 152,2 millions de dollars US avaient été tirés. Le prêt est remboursable en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 20 juin 2012. Cet emprunt échéant le 20 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11 %.

– **Programme de billets de trésorerie sur le marché français**

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d’euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L’encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d’être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d’euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d’émission en cas d’émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 9 mai 2012, ce programme a été prorogé d’un an. Au 31 décembre 2012, l’encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme s’élevait à 40,0 millions d’euros (2011 : 60,0 millions d’euros). Le taux moyen de l’encours restant dû des billets de trésorerie en cours s’élevait à 0,13 % (2011 : 1,06 %) pour la période de tirage.

– **Programme européen de billets de trésorerie**

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d’un programme conjoint européen de billets de trésorerie garantis pour un montant de 1,0 milliard d’euros avec SES SA et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Dans le cadre de ce programme, l’émission représente les obligations non garanties de premier rang de l’émetteur et toute émission en vertu du programme est garantie par l’entité non-émettrice. Le programme est noté par Moody’s Investors Services et est conforme aux normes énoncées dans la convention du marché STEP. Au 31 décembre 2012, l’encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme s’élevait à 427,0 millions d’euros (2011 : néant), dont 267,0 millions d’euros émis au nom de SES GLOBAL Americas Holding GP et 160,0 millions d’euros au nom de SES S.A. Le taux moyen de l’encours restant dû des billets de trésorerie en cours s’élevait à 0,24 % pour la période de tirage.

Note 25 – Provisions et produits constatés d’avance

En millions d’euros	Provisions	Produits constatés d’avance	Total
Au 1er janvier 2012	72,2	199,5	271,7
Augmentation des provisions	2,0	–	2,0
Diminution des provisions	(8,3)	–	(8,3)
Variation des produits constatés d’avance	–	93,7	93,7
Effets des variations de change	(0,7)	(7,8)	(8,5)
Au 31 décembre 2012	65,2	285,4	350,6

En millions d’euros	Provisions	Produits constatés d’avance	Total
Au 1er janvier 2011	81,6	216,4	298,0
Augmentation des provisions	4,6	–	4,6
Diminution des provisions	(15,6)	–	(15,6)
Variation des produits constatés d’avance	–	89,3	89,3
Effets des variations de change	1,6	3,3	4,9
Au 31 décembre 2011	72,2	309,0	381,2

Les provisions concernent principalement des impôts retenus à la source, les régimes d’avantages postérieurs au départ en retraite et d’autres éléments liés à l’activité.

Dans les entités aux Etats-Unis, certains salariés bénéficient d’un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2012, des primes à payer de 11,6 millions d’euros (2011 : 10,9 millions d’euros) sont rapportées sous cette rubrique.

Les contributions versées en 2012 aux régimes de retraite collectifs ont totalisé 7,0 millions d’euros (2011 : 7,6 millions d’euros), et figurent au compte de résultat sous la rubrique « Frais de personnel ». Au 31 décembre 2011, 109,5 millions d’euros ont été

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

reclassés de « Produits constatés d'avance » à « Provisions et produits constatés d'avance » afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

Note 26 – Dettes fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	2012	2011
Fournisseurs	86,1	126,3
Paielements reçus d'avance	17,2	5,7
Intérêts courus sur emprunts	81,7	86,7
Dettes envers le personnel	22,4	30,2
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	25,5	8,4
Autres dettes	177,8	187,2
Total	410,7	444,5

Dans le cadre d'une opération de titrisation de créances finalisée en juin 2010, le groupe a reçu d'une institution financière un montant net en numéraire de 50,6 millions d'euros représentant le règlement anticipé de créances futures naissant entre 2011 et 2013 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 18,2 millions d'euros (2011 : 36,2 millions d'euros), représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 sous les rubriques « Autres passifs à long terme » pour 0 million d'euros (2011 : 18,2 millions d'euros) et « Fournisseurs et autres dettes » pour 18,2 millions d'euros (2011 : 18,0 millions d'euros).

Dans le cadre d'une opération de titrisation de créances finalisée en juin 2012, le groupe a reçu d'une institution financière un montant net en numéraire de 59,5 millions d'euros représentant le règlement anticipé de créances futures qui naissant entre 2013 et 2014 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 62,7 millions d'euros, représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 sous les rubriques « Autres passifs à long terme » pour 42,5 millions d'euros, et « Fournisseurs et autres dettes » pour 20,2 millions d'euros.

Note 27 – Engagements et passifs éventuels

Engagements d'investissement

Les engagements contractés par le groupe au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 244,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 670,8 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et des installations de contrôle y relatifs. En cas de résiliation anticipée de ces contrats, le groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

Engagements au titre des contrats de location simple

Les loyers minimaux à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre :

En millions d'euros	2012	2011
A moins d'un an	11,0	11,2
Entre un et cinq ans	26,0	28,6
A plus de cinq ans	28,1	22,5
Total	65,1	62,3

Engagements au titre des contrats de location de répéteurs

Le groupe a conclu des contrats de location de répéteurs avec des fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre, les engagements qui en découlent s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
A moins d'un an	29,3	42,3
Entre un et cinq ans	4,3	22,0
Après plus de cinq ans	2,0	2,1
Total	35,6	66,4

Autres engagements

Dans le cadre de l'accord concernant le financement intégral de la prise de participation dans O3b Networks Limited, SES a pris en 2010 l'engagement d'accorder à O3b Networks, en cas de besoin au cours de la phase antérieure à la commercialisation, des prêts supplémentaires d'un montant total de 66,0 millions de dollars US (voir Note 16).

Litiges

Au cours de l'exercice 2011, le différend entre SES et le fabricant de l'un de ses satellites au sujet du non-paiement par SES de primes liées à la mise en orbite a été réglé. En vertu de la convention d'arbitrage finale, SES a accepté de verser un montant total d'environ 11,7 millions d'euros au fabricant du satellite pour régler les primes liées à la mise en orbite et les intérêts, dont 9,6 millions d'euros ont été ajoutés au coût d'acquisition du satellite concerné et 2,1 millions euros ont été passés en charges financières.

En octobre 2012, Eutelsat a entamé une procédure d'arbitrage contre SES par rapport à la position orbitale 28,5° Est. SES s'est vu octroyer les droits d'utilisation des fréquences orbitales allemandes en bande Ku à la position orbitale 28,5° Est à partir du 4 octobre 2013 en vertu d'un accord conclu en 2005 avec Media Broadcast (« MB »), un fournisseur de services de médias allemand. MB détient une licence pour ces fréquences qui a été délivrée par la Bundesnetzagentur, le régulateur allemand, sur la base des dépôts de documentation allemands qui ont priorité en vertu des règles de l'UIT.

Dans la procédure d'arbitrage contre SES, Eutelsat souhaite obtenir, entre autres, une déclaration selon laquelle SES ne peut pas utiliser ces bandes de fréquences, que ce soit depuis la position orbitale 28,5° Est ou à des positions orbitales proches, sans violation de l'accord de coordination intersystème de 1999 entre Eutelsat et SES.

SES est en désaccord avec la position d'Eutelsat et défendra vigoureusement son droit d'utiliser ces fréquences à partir du 4 octobre 2013 au motif, entre autres, que les droits d'utilisation de ces fréquences que détient Eutelsat expirent le 3 octobre 2013, et que la demande suite à laquelle la licence de MB pour ces fréquences a été accordée par la Bundesnetzagentur est prioritaire selon les règles de l'UIT.

Aucun autre litige significatif à l'encontre du groupe n'était en cours au 31 décembre 2012.

Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2012, les garanties bancaires non échues du groupe s'élevaient à 2,6 millions d'euros (2011 : 2,7 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

Restrictions concernant l'utilisation des avoirs en banque

A la clôture de l'exercice, le solde des avoirs en banque faisant l'objet de restrictions était nul (2011 : néant).

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

L'Etat luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58 % dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88 % chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites de façon plus détaillée dans la Note 22.

Le montant total des émoluments versés en 2012 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,4 million d'euros (2011 : 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées.

Les cadres dirigeants du groupe (définis comme appartenant au Comité exécutif) ont reçu les avantages suivants :

En millions d'euros	2012	2011
Rémunérations primes comprises	4,4	4,3
Prestations de retraite	0,6	0,5
Rémunérations en actions	2,0	2,8
Autres avantages	0,0	0,1
Total	7,0	7,7

Le nombre total d'instruments de paiement fondés sur des actions alloués aux cadres dirigeants était de 1 687 249 au 31 décembre 2012 (2011 : 1 512 603).

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite
31 décembre 2012

Note 29 – Filiales consolidées, coentreprises et sociétés mises en équivalence

Les comptes consolidés comprennent les comptes des filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence énumérées ci-dessous :

	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Pourcentage d'intérêt (%) 2011	Méthode de consolidation 2012
Détenues directement par SES :			
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Americas Holdings General Partnership, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Finance Inc., Etats-Unis ²	–	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Africa S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International (Luxembourg) S.A. ¹	100,00	–	Intégration globale
SES Insurance International Re (Luxembourg) SA ¹	100,00	–	Intégration globale
Détenues via SES Participations S.A., Luxembourg :			
Ciel Satellite Holdings Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg :			
Glocom (Communications and Images) Limited (Ile de Man)	75,00	75,00	Intégration globale
SES ASTRA Techcom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Techcom Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
Astralis S.A., Luxembourg	51,00	51,00	Intégration globale
SES Broadband Services S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Mise en équivalence
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Real Estate (Betzdorf) S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Capital Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom GmbH, Allemagne	24,90	24,90	Mise en équivalence
SES Platform Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
Virtual Planet Group GmbH, Allemagne	90,00	90,00	Intégration globale

	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Pourcentage d'intérêt (%) 2011	Méthode de consolidation 2012
Détenues via SES ASTRA S.A. :			
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o, Pologne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Investments S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA AB, Suède	100,00	100,00	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Solaris Mobile Limited, Irlande	50,00	50,00	Mise en équivalence
SES ASTRA 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA (Roumanie) S.à r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Finance S.à r.l			
SES Re International (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellite Leasing Ltd, Ile de Man	100,00	100,00	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (Yahsat) LLC, Emirats Arabes Unis	35,00	35,00	Intégration globale
SES Satellites (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES GLOBAL Africa S.A. :			
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale
ODM (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	15,08	20,00	Mise en équivalence
SES Satellites Ghana Ltd ¹	100,00	-	Intégration globale
Détenues via SES GLOBAL-Americas Inc. :			
SES AMERICOM, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Serviços de Telecomunicações, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Government Services, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2012

	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Pourcentage d'intérêt (%) 2011	Méthode de consolidation 2012
Socios Aguila S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Columbia Communications Corporation, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Columbia / WIGUSA Communications, Inc., Etats-Unis ³	–	100,00	Intégration globale
SES Satellites International, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-5 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-6 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacific LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM California, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-1 Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Starsys Global Positioning Inc., Etats-Unis ²	–	80,00	Intégration globale
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Safe Sat of New York Inc., Etats-Unis ²	–	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (U.S.) Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AOS Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-2 Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,0	Intégration globale
SES-3 Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,0	Intégration globale
Détenues via SES Latin America S.A. :			
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
SES Satellites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES Global South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Holdings (Netherlands) B.V. :			
New Skies Investments Holding B.V., Pays-Bas ³	–	100,00	Intégration globale
New Skies Holding B.V., Pays-Bas ³	–	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites B.V., Pays-Bas ³	–	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites de Mexico S.A. de C.V., Mexique ²	–	49,00	Mise en équivalence
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale

	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Pourcentage d'intérêt (%) 2011	Méthode de consolidation 2012
New Skies Networks, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites India B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia Pty Ltd, Australie ³	–	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Singapore B.V., Pays-Bas	–	100,00	Intégration globale
NSS Latin America Holdings S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
O3b Networks Ltd, Île de Jersey ⁴	46,88	38,79	Mise en équivalence
SES WORLD SKIES Singapore Pty Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale

1 Entités créées en 2012.

2 Entités dissoutes en 2012.

3 Entités qui ont fusionné en 2012.

4 Voir Note 16.

Comptes annuels de SES S.A.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
SES
Société Anonyme
Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 5 avril 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SES, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
Thierry BERTRAND
Luxembourg,
le 21 février 2013

Comptes annuels de SES S.A.

Bilan

Au 31 décembre 2012

En millions d'euros		2012	2011
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
	Note 4		
Autres installations, outillage et mobilier		–	0,1
		–	0,1
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	Note 5	8 344,4	8 329,4
Créances sur des entreprises liées	Note 6	752,0	763,3
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Note 7	10,3	27,0
Actions propres ou parts propres	Note 8	68,7	21,7
		9 175,4	9 141,4
Actif circulant			
Créances sur des entreprises liées			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 9	2 284,9	1 560,5
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 7	17,5	5,4
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		105,8	84,5
Avoirs en banque		73,1	68,1
		2 481,3	1 718,5
Comptes de régularisation			
		40,0	47,4
Total actif		11 696,7	10 907,4
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	Note 10	633,0	624,4
Primes d'émissions et primes assimilées		835,4	746,3
Réserves			
Réserve légale	Note 11	62,4	62,4
Autres réserves	Note 12	333,3	434,5
Résultat de l'exercice		395,8	250,5
		2 259,9	2 118,1
Dettes non subordonnées			
Emprunts obligataires – Emprunts non convertibles	Note 13		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 111,6	404,6
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		2 544,1	2 998,7
Dettes envers les établissements de crédit	Note 14		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		66,7	228,6
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		585,8	671,0
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,5	0,4
Dettes envers des entreprises liées	Note 15		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4 703,9	4 111,1
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		322,1	282,1
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales	Note 16	0,2	0,2
Dettes au titre de la sécurité sociale		0,3	0,3
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		101,6	92,3
		9 436,8	8 789,3
Total passif		11 696,7	10 907,4

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels de SES S.A.

Compte de profits et pertes

Exercice clos le 31 décembre 2012

En millions d'euros		2012	2011
Charges			
Autres charges externes		12,3	11,9
Frais de personnel	Note 17		
Salaires et traitements		14,0	14,2
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		0,5	0,7
Corrections de valeur			
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	2,4
Autres charges d'exploitation		3,4	3,1
Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières		2,4	1,6
Intérêts et autres charges financières			
concernant des entreprises liées		87,7	73,5
Autres intérêts et charges	Note 19	206,3	243,2
Impôts sur le résultat	Note 16	(63,3)	(91,3)
Profit de l'exercice		395,8	250,5
Total charges		659,2	509,8
Produits			
Autres produits d'exploitation	Note 20	5,1	4,7
Produits des immobilisations financières			
provenant d'entreprises liées	Note 21	567,1	450,0
Autres produits de participations		13,1	17,6
Autres intérêts et autres produits financiers			
provenant d'entreprises liées		36,4	36,9
Autres intérêts et produits financiers	Note 22	37,5	0,6
Total produits		659,2	509,8

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2012

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde en début d'exercice	624,4	746,3	62,4	434,5	250,5	2 118,1
Affectation du résultat	-	-	-	250,5	(250,5)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(351,7)	-	(351,7)
Augmentation de capital	8,6	89,1	-	-	-	97,7
Profit de l'exercice	-	-	-	-	395,8	395,8
Solde en fin d'exercice	633,0	835,4	62,4	333,3	395,8	2 259,9

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels

31 décembre 2012

Note 1 – Généralités

SES S.A. (anciennement SES GLOBAL S.A.) a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg.

La société SES (« la société ») a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94 % dans un partenariat, SES GLOBAL Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, la société établit des comptes consolidés.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et avec les réglementations en vigueur au Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement encourus dans le cadre de la constitution de la société, ainsi que les coûts liés aux augmentations du capital social, sont activés et amortis sur une période de cinq ans au plus.

Immobilisations incorporelles

Frais de développement :

Les frais de développement encourus sur un projet individuel sont activés quand leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

Acomptes versés :

Les montants à payer au titre des frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont encourus. Ces frais sont transférés en immobilisations « en service » lorsque le projet est terminé et sont amortis à partir de cette date.

Immobilisations corporelles

Autres installations, outillage et mobilier :

Tous ces éléments sont amortis uniformément sur leur durée de vie estimée, qui est de dix ans au maximum.

Immobilisations corporelles en cours :

Les montants à payer dans le cadre de l'acquisition d'actifs sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont facturés. A la date de mise en service de l'actif, ces coûts sont transférés en immobilisations « en service », et l'actif est amorti à partir de cette date.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Si cette évaluation s'avère être excessive et la réduction de valeur permanente, ces actifs sont dépréciés et enregistrés à leur valeur recouvrable.

Coûts liés aux emprunts

Les coûts liés à l'obtention des emprunts sont capitalisés et enregistrés en comptes de régularisation. Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

Dividendes

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant. Les dividendes à recevoir de la part des entreprises liées sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

Prêt convertible avec participation aux bénéfices

Les revenus des prêts convertibles avec participation aux bénéfices émis par la société sont calculés en fonction des bénéfices cumulés du bénéficiaire du prêt sur la durée de vie de celui-ci. Par conséquent, le droit de la société aux revenus n'est certain qu'à la date d'échéance du prêt. Les revenus sont donc comptabilisés en « Produits » à la date d'échéance finale du prêt convertible avec participation aux bénéfices.

Conversion des devises étrangères

La société tient sa comptabilité en euros (EUR), et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les coûts des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont convertis au taux de change historique. Les dettes financières à long terme, qui sont couvertes par des instruments dérivés, sont converties au taux de change historique. Les soldes à long terme des comptes intragroupe sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, sauf si la conversion ainsi effectuée génère un gain de change latent, auquel cas le taux de change historique est utilisé.

Les actifs et passifs courants libellés dans des devises étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et les charges exprimés dans d'autres devises sont enregistrés sur la base du taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les gains et les pertes de change découlant de l'application des principes ci-dessus sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Instruments dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture. Tous les instruments dérivés sont maintenus hors bilan. Les gains et les pertes réalisés lors du règlement de ces instruments sont enregistrés au compte de profits et pertes au même rythme que l'actif ou le passif couvert affecte le compte de profits et pertes.

Les primes versées/reçues sur instruments dérivés sont enregistrées au compte de profits et pertes sur la durée de l'instrument financier.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

31 décembre 2012

Montant net du chiffre d'affaires

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de location de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés à la juste valeur du prix perçu ou à recevoir. Les paiements reçus d'avance sont différés et figurent au bilan en produits constatés d'avance. Les montants à recevoir au titre de prestations non encore facturées sont provisionnés et enregistrés dans les créances clients.

Chiffres comparatifs

Certains reclassements ont été effectués pour les chiffres des exercices antérieurs afin de se conformer au nouveau plan comptable normalisé luxembourgeois. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	2012	2011
Coût au début de l'exercice	–	0,1
Acquisitions	–	–
Sorties d'actif	–	0,1
Coût à la fin de l'exercice	–	–
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	–	–
Sorties d'actif	–	–
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	–	–
Valeur nette comptable au début de l'exercice	–	0,1
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	–	–

Note 4 – Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles au cours des exercices 2012 et 2011 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Autres installations, outillage et mobilier	Total 2012	Total 2011
Coût au début de l'exercice	3,1	3,1	5,1
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(3,0)	(3,0)	(2,7)
Valeur nette comptable au début de l'exercice	0,1	0,1	2,4

Mouvements de l'exercice

Acquisitions	–	–	0,1
Mises hors service	(3,1)	(3,1)	(2,1)
Corrections de valeur de l'exercice	(0,1)	(0,1)	(2,4)
Corrections de valeur sur les mises hors service	3,1	3,1	2,1
Coût à la fin de l'exercice	–	–	3,1
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	–	–	(3,0)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	–	–	0,1

Note 5 – Parts dans des entreprises liées

En millions d'euros	2012	2011
Coût au début de l'exercice	8 334,1	8 258,6
Acquisitions	15,0	75,5
Coût à la fin de l'exercice	8 349,1	8 334,1
Corrections de valeur au début de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Corrections de valeur de l'exercice	–	–
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	8 344,4	8 329,4

Au 31 décembre 2012, la société détenait les participations suivantes :

	Participation	Valeur comptable nette totale (en millions d'euros)
SES ASTRA S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	1 046,8
SES GLOBAL – Americas, Inc., Princeton, Etats-Unis	99,94 %	3 854,8
ASTRA Broadband Services S.A., Betzdorf, Luxembourg	0,01 %	–
SES ASTRA AB, Stockholm, Suède	32,34 %	50,1
SES Participations S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	206,8
SES GLOBAL Africa S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	406,6
SES Finance S.à r.l., Suisse	100 %	1 502,2
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100 %	1 113,3
SES ASTRA Services Europe S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	148,8
SES ASTRA Techcom Belgium S.A., Belgique	1 %	–
SES Latin America S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	–
SES Belgium S.p.r.l., Belgique	99 %	–
SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	11,2
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	3,8
		8 344,4

En mai 2012, SES a constitué deux nouvelles entités, SES Insurance International (Luxembourg) S.A. et SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., pour des montants respectifs de 14,7 millions de dollars US (11,2 millions d'euros) et 5,0 millions de dollars US (3,8 millions d'euros).

L'article 65, paragraphe (1) 2^o, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67, paragraphe 3, de la loi, ces informations détaillées ont été omises du fait que la société établit des comptes consolidés et que ces comptes consolidés, ainsi que le rapport annuel consolidé et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

Note 6 – Créances sur des entreprises liées

Les prêts à des entreprises liées de 752,0 millions d'euros (2011 : 763,3 millions) correspondent à des prêts convertibles avec participation aux bénéfices accordés à SES Finance S.à r.l.

Le 1er février 2007, SES a accordé un prêt convertible avec participation aux bénéfices d'un montant de 807,4 millions de dollars US (2012 : 612,0 millions d'euros ; 2011 : 623,3 millions d'euros). Un prêt de 140,0 millions d'euros a également été accordé le 28 novembre 2008.

Note 7 – Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Dans le cadre de la vente de 74,9 % des 100 % du groupe en février 2011, SES a accordé un prêt à ND SatCom de 31,0 millions d'euros. Le prêt porte intérêt au taux du marché et est remboursable en six annuités échelonnées entre avril 2012 et avril 2017.

Au 31 décembre 2012, le prêt à ND SatCom s'élevait à 27,8 millions d'euros (2011 : 32,3 millions), dont 27,0 millions d'euros de valeur nominale (2011 : 31,0 millions).

La partie à court terme du prêt ressort à 16,7 millions d'euros (2011 : 4,0 millions d'euros) et les intérêts courus au 31 décembre, 2012 s'élevaient à 0,8 million d'euros (2011 : 1,3 million).

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

31 décembre 2012

Note 8 – Actions propres

En millions d'euros	2012	2011
Coût au début de l'exercice	22,1	52,6
Corrections de valeur au début de l'exercice	(0,4)	(0,4)
Valeur nette comptable au début de l'exercice	21,7	52,2
Mouvements de l'exercice		
Achat de certificats de dépôt fiduciaire de la société et d'actions propres	86,8	–
Certificats de dépôt fiduciaires consentis suite à l'augmentation de capital	11,0	–
Titres utilisés dans le cadre des plans d'options en faveur des salariés	(48,4)	(30,5)
Corrections de valeur	(2,4)	–
Coût à la fin de l'exercice	71,5	22,1
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2,8)	(0,4)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	68,7	21,7

Certificats de dépôt fiduciaire de la société :

Tous les certificats de dépôt fiduciaire relatifs aux actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options mis en place par le groupe en faveur de ses dirigeants, cadres et employés. Ces titres sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

Au 31 décembre 2012, la société détenait 4 089 040 certificats de dépôt fiduciaire (2011 : 1 725 058).

Note 9 – Créances sur des entreprises liées

Les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 2 284,9 millions d'euros (2011 : 1 560,5 millions) et correspondent à des comptes courants.

Au 31 décembre 2012 et 2011 les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché, et comprennent pour l'essentiel des créances sur SES ASTRA 1KR S.à r.l., SES ASTRA 1L S.à r.l., SES ASTRA 2F S.à r.l., SES ASTRA 1M S.à r.l., SES ASTRA 5B S.à r.l., SES Finance S.à r.l., SES ASTRA S.A., SES Participations S.A., SES ASTRA 3B S.à r.l. et SES ASTRA 2E S.à r.l.

Note 10 – Capital souscrit

Au 31 décembre 2011, le capital social émis et entièrement libéré s'élevait à 624,4 millions d'euros et était composé de 499 477 695 actions sans valeur nominale (332 985 130 actions ordinaires de catégorie A et 166 492 565 actions ordinaires de catégorie B).

Le 5 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à émettre, dans les limites du capital autorisé, 4 614 870 nouvelles actions de catégorie A et 2 307 435 nouvelles actions de catégorie B.

Les nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de 81,4 millions d'euros affecté à hauteur de 5,8 millions d'euros au capital social et de 75,6 millions d'euros aux primes d'émissions.

Les nouvelles actions de catégorie B ont été partiellement libérées en numéraire pour un montant de 5,3 millions d'euros affecté à hauteur de 0,9 million d'euros au capital social et de 4,4 millions d'euros aux primes d'émissions. Le solde a été réglé par un apport en nature consistant en 621 788 certificats de dépôt fiduciaire. La valeur de l'apport en nature s'élève à 10,9 millions d'euros affectés à hauteur de 1,9 million d'euros au capital social et de 9,0 millions d'euros aux primes d'émissions.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, SES a conclu le 4 juin 2012 un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat des 4 614 870 actions de catégorie A converties en certificats de dépôt fiduciaire et mentionnées ci-dessus. Le contrat à terme est conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Le contrat à terme avait les échéances suivantes : le 25 juin 2012, le 25 juillet 2012 et le 12 décembre 2012 pour l'achat respectivement de 600 000, 2 000 000 et 2 014 870 certificats de dépôt fiduciaire.

Au 31 décembre 2012, le capital social émis et entièrement libéré s'élevait à 633,0 millions d'euros et était composé de 506 400 000 actions sans valeur nominale (337 600 000 actions ordinaires de catégorie A et 168 800 000 actions ordinaires de catégorie B).

Note 11 – Réserve légale

Conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5 % du résultat net annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis.

Note 12 – Autres réserves

Avant le 1er janvier 2002, la société pouvait imputer l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice sur la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice, conformément à l'article 174 bis de la loi fiscale luxembourgeoise. Depuis 2002, conformément au paragraphe 8a de la loi du 16 octobre 1934 modifiée, la société peut porter en déduction de l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice un montant qui ne peut dépasser l'impôt sur le résultat de l'exercice. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, la société doit constituer une réserve égale à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Cette réserve n'est pas distribuée pendant un délai de cinq ans suivant l'année de sa constitution. En cas de distribution de la réserve, le crédit d'impôt devient exigible au cours de l'année durant laquelle la réserve est distribuée.

Au cours des exercices précédents et jusqu'en 2008, le groupe SES avait décidé d'inscrire dans les comptes de SES ASTRA S.A., sous la rubrique « Autres réserves », la réserve non distribuée constituée pour le groupe de sociétés concernées par l'intégration fiscale au Luxembourg (le « groupe fiscal »). Entre 2008 et 2012, les réserves non distribuées ont été affectées dans les comptes de SES S.A. A partir de 2012, par contre, ces réserves non distribuées sont à nouveau affectées dans les comptes de SES ASTRA S.A.

Au 31 décembre 2012, la fraction non distribuée des « Autres réserves » figurant dans les livres de SES S.A. s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Réduction d'impôt sur la fortune	Réserve non distribuée
2008	18,2	90,8
2009	12,7	63,4
2010	14,1	70,7
2011	12,4	61,8

Lors de l'approbation des comptes annuels de SES ASTRA S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, un montant de 60,8 millions d'euros sera affecté aux réserves non distribuées dans les livres de SES ASTRA S.A. correspondant à cinq fois le montant de la valeur nette d'imposition 2012.

Note 13 – Emprunts non convertibles

Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES, à travers SES GLOBAL Americas Holdings GP, a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars US et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

1. Série A, 400,0 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.
2. Série B, 513,0 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
3. Série C, 87 millions de dollars US en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
4. Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007.

SES paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. Ces ratios financiers sont calculés sur la base des états financiers consolidés de SES S.A.

Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 15 novembre 2012, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2012, SES avait émis des obligations pour un montant de 2 740,0 millions d'euros (2011 : 2 600,0 millions) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2013 à 2027.

– Emprunt (2027) de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V. Cet emprunt, d'une durée de 15 ans à partir du 31 mai 2012, porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

– Eurobond (2021) de 650,0 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

31 décembre 2012

– Eurobond (2020) de 650,0 millions d’euros

Le 9 mars 2010 (cotation le 1er mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d’euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d’une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

– Emprunt (2016) de 150,0 millions d’euros auprès d’investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d’euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d’investisseurs institutionnels d’une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05 %.

– Eurobond (2014) de 650,0 millions d’euros

Le 9 juillet 2009 (cotation le 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d’euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d’une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875 %.

– Eurobond (2013) de 500,0 millions d’euros

Le 20 octobre 2006, SES a lancé une émission de 500,0 millions d’euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d’une durée de sept ans, porte intérêt au taux fixe de 4,375 %.

Remboursement de l’emprunt obligataire allemand de 200,0 millions d’euros

Le 21 mai 2008, le groupe a conclu un accord aux fins d’une émission de 200,0 millions d’euros répartie en deux tranches égales sur le marché obligataire allemand (« *Schuldschein* »). L’accord relatif à la première tranche a été signé le 30 mai 2008 et les tirages correspondants ont eu lieu en juin 2008, à un taux fixe de 5,75 %. L’accord concernant la deuxième tranche a été signé le 14 juillet 2008, et les tirages ont eu lieu en juillet 2008, à un taux fixe de 6,0 %. Les deux emprunts allemands sont arrivés à échéance en novembre 2012.

Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d’euros

Le 29 octobre 2012, le groupe a conclu un accord aux fins d’une émission de 50,0 millions d’euros sur le marché obligataire allemand (« *Schuldschein* »). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0 %.

Programme de billets de trésorerie sur le marché français

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d’euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L’encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d’être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d’euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d’émission en cas d’émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 9 mai 2012, ce programme a été prorogé d’un an. Au 31 décembre 2012, l’encours restant dû au titre de ce programme s’élevait à 40,0 millions d’euros (2011 : 60,0 millions). Le taux moyen de l’encours restant dû des billets de trésorerie s’élève à 0,13 % (2011 : 1,06 %) pour la période de tirage.

Programme européen de billets de trésorerie

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d’un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1,0 milliard d’euros avec SES S.A. et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des obligations non garanties de premier rang de l’émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l’entité non-émettrice. Le programme est noté par Moody’s Investors Services et est en conformité avec les normes énoncées dans la convention du marché STEP. Au 31 décembre 2012, l’encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme s’élevait à 427,0 millions d’euros (2011 : néant), dont 267,0 millions émis au nom de SES GLOBAL Americas GP Holding et 160,0 millions au nom de SES S.A. Le taux moyen de l’encours restant dû des billets de trésorerie était de 0,24 % pour la période de tirage.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, l’échéancier des obligations et billets de trésorerie se présentait comme suit :

En millions d’euros	2012	2011
A moins d’un an	1 111,6	404,6
Entre un et deux ans	814,9	644,6
Entre deux et cinq ans	239,2	1 054,1
A plus de cinq ans	1 490,0	1 300,0
Total à plus d’un an	2 544,1	2 998,7

Note 14 – Dettes envers des établissements de crédit

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les dettes envers les établissements de crédit s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an	585,8	671,0
Banque Européenne d'Investissement	133,3	166,7
Facilité de crédit COFACE	364,3	221,5
U.S. Ex-Im	88,2	73,5
Facilité de crédit renouvelable syndiquée	–	209,3
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	66,7	228,6
Banque Européenne d'Investissement	33,3	33,3
Facilité de crédit COFACE	19,8	–
U.S. Ex-Im	13,6	9,8
Facilités de prêt confirmées et non confirmées	–	185,5

Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars US. Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la note de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (S&P/Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l'objet du financement si celle-ci est antérieure au 1er avril 2014. L'échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

– Facilité de crédit U.S. Ex-Im de 158,0 millions de dollars US

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158,0 millions de dollars US relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat-1). A la date de mise en orbite du satellite, 152,2 millions de dollars US avaient été tirés. Le prêt est remboursable en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 20 juin 2012. Cet emprunt échéant le 20 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11 %.

Facilités de prêt confirmées et non confirmées

Au 31 décembre 2012, la société n'avait pas effectué de tirage au titre des facilités de crédit non confirmées (2011: 240,0 millions de dollars US).

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2012 et 2011 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Entre un et deux ans	86,6	56,8
Entre deux et cinq ans	276,3	414,2
A plus de cinq ans	222,9	200,0
Total	585,8	671,0

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

31 décembre 2012

Note 15 – Dettes envers des entreprises liées

Les dettes envers des entreprises liées s'élevaient à 5 026,0 millions d'euros (2011 : 4 393,2 millions) et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Emprunts à long terme (échéance supérieure à cinq ans)	322,1	282,1
Emprunts à court terme	1 293,2	993,6
Billets de trésorerie	2 016,9	1 998,7
Comptes courants	1 393,8	1 118,8
	5 026,0	4 393,2

Les emprunts à court terme portent intérêt aux taux du marché et sont remboursables sur demande.

Au 31 décembre 2012, les emprunts à long terme représentent sept emprunts qui portent intérêt à un taux de 4,12 % et qui arriveront à échéance en avril 2021, deux emprunts portant intérêt à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50 % et qui échoient en novembre 2020, ainsi que huit emprunts portant intérêt à un taux de 2,98 % et qui arriveront à échéance en mai 2022.

Au 31 décembre 2011, les emprunts à long terme représentent neuf emprunts qui portent intérêt à un taux de 4,12 % et qui échoient en avril 2021, ainsi que six emprunts portant intérêt à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50 % ou de 0,54 % et qui échoient en novembre 2020.

Au 31 décembre 2012, les billets de trésorerie ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande ou au plus tard à la date de leur deuxième anniversaire, qui peut être prorogée par périodes successives de deux ans chacune, à l'exception de :

- un billet qui porte intérêt au taux de 4,6 % par an et est remboursable sur demande ou au plus tard à la date de son deuxième anniversaire, qui peut être prorogé par périodes successives de deux ans,
- quatre billets qui portent intérêt à un taux égal au taux d'intérêt *Swiss safe harbor* majoré d'une marge de 0,5 % et sont remboursables sur présentation ou au plus tard le 31 janvier 2019,
- un billet de trésorerie qui ne porte pas intérêt et remboursable sur présentation ou au plus tard le 19 mai 2021.

Au 31 décembre 2011, les billets de trésorerie ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande ou au plus tard à la date de leur deuxième anniversaire, qui peut être prorogée par périodes successives de deux ans chacune, à l'exception de :

- un billet qui porte intérêt au taux de 4,6 % par an et est remboursable sur demande ou au plus tard à la date de son deuxième anniversaire, qui peut être prorogé par périodes successives de deux ans.
- quatre billets qui portent intérêt à un taux égal au taux d'intérêt *Swiss safe harbor* majoré d'une marge de 0,5 % et sont remboursables sur présentation ou au plus tard le 31 janvier 2019,
- un billet de trésorerie qui ne porte pas intérêt et remboursable sur présentation ou au plus tard le 19 mai 2021.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les comptes courants comprennent des avances à court terme portant intérêt aux taux du marché, dont une avance à court terme de 338,7 millions d'euros (2011 : 368,1 millions d'euros) accordée par la société SES ASTRA S.A.

Note 16 – Impôts sur le résultat

Les impôts ont été provisionnés dans le compte de profits et pertes conformément aux prescriptions légales.

La position inscrite au bilan prend en compte le résultat imposable des filiales luxembourgeoises (SES ASTRA S.A., SES Asia S.A., ASTRA Broadband Services S.A., SES Participations S.A., SES GLOBAL Africa S.A., NSS Latin America Holdings S.A., SES ASTRA 3B S.à r.l., SES ASTRA 1KR S.à r.l., SES ASTRA 1L S.à r.l., SES ASTRA 1M S.à r.l., SES ASTRA Techcom S.A., SES Engineering S.à r.l., SES ASTRA 1N S.à r.l., SES ASTRA 5B S.à r.l., SES ASTRA 2E S.à r.l., SES ASTRA 2F S.à r.l., SES ASTRA 2G S.à r.l. et SES Digital Distribution Services S.à r.l.), qui font partie de l'entité fiscale luxembourgeoise, conformément à l'article 164 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Note 17 – Frais de personnel

Au 31 décembre 2012, le nombre d'employés équivalents temps plein était de 55 (2011: 57) et le nombre moyen de salariés durant l'exercice 2012 était de 58 (2011 : 58). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Salaires et traitements	14,0	14,2
Charges sociales	0,5	0,7
	14,5	14,9

Note 18 – Honoraires d'audit

La loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, prévoit, en son article 65, paragraphe 1, point 16, l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à ladite loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

Note 19 – Autres intérêts et charges

Les autres intérêts et charges assimilées se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Charges d'intérêts	189,5	190,5
Pertes de change, montant net	–	34,2
Autres charges financières	16,8	18,5
	206,3	243,2

Le montant net des pertes de change correspondait principalement aux pertes réalisées lors de la liquidation de certains instruments dérivés au cours de l'exercice 2011.

Note 20 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement des refacturations de frais intragroupe pour un montant de 5,1 millions d'euros (2011 : 4,7 millions) qui correspondent aux services de conseil rendus à diverses sociétés liées.

Note 21 – Produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées

Les produits de participations provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Dividendes reçus des entreprises liées	567,1	450,0
	567,1	450,0

Note 22 – Autres intérêts et produits financiers

Les autres intérêts et produits financiers se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011
Produits d'intérêts	0,2	0,6
Gains de change, montant net	37,3	–
	37,5	0,6

Le montant net des gains de change correspond principalement aux gains réalisés lors de la liquidation de certains instruments dérivés au cours de l'exercice 2012.

Note 23 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2012, les actionnaires ont approuvé les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Ces rémunérations sont calculées sur des bases fixes et variables, la partie variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Le montant total des paiements effectués en 2012 s'élevait à 1,4 million d'euros (2011 : 1,3 million d'euros).

Note 24 – Engagements hors bilan

Swaps externes de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société ne détenait aucun swap de taux d'intérêt en euros.

Au 31 décembre 2012, la société ne détenait aucun swap de taux d'intérêt en dollars US. Au 31 décembre 2011, la société détenait quatre swaps de taux d'intérêt en dollars US, désignés comme instruments de couverture des charges d'intérêts futures attendues sur un montant de 240,0 millions de dollars US correspondant à une ligne de crédit non confirmée qui porte intérêt à taux variable.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur nette de ces contrats était de (8,2) millions d'euros.

Swaps externes croisés de devises

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société détenait cinq swaps croisés de devises pour un montant total de 500 millions d'euros, désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES WORLD SKIES, SES Satellite Leasing et SES Re International (Bermuda) afin de couvrir l'exposition du groupe aux risques de change associés à ces investissements.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de ces contrats s'élevait à (40,2) millions d'euros (2011 : (47,0) millions d'euros).

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

31 décembre 2012

Contrats de change à terme

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société détenait plusieurs contrats de change à terme en cours.

Au 31 décembre 2012 :

Chacun des contrats suivants fait l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne avec une entité du groupe.

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Note	Juste valeur nette
31,7 millions EUR	44,9 millions USD	février 2013	EUR/USD 1,4184	1	3,0 millions EUR
24,8 millions USD	18,2 millions EUR	février 2013	EUR/USD 1,3385	2	(0,6) million EUR
39,5 millions USD	30,0 millions EUR	mars 2013	EUR/USD 1,3175	3	0,1 million EUR

La société détient également les contrats de change suivants qui ne font pas l'objet de contrats internes « miroirs » :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Juste valeur
101,5 millions USD	79,2 millions EUR	janvier 2013	EUR/USD 1,2818	2,3 millions EUR
35,9 millions EUR	310,0 millions SEK	janvier 2013	EUR/SEK 8,6405	0,2 million EUR
30,9 millions EUR	40,0 millions USD	janvier 2013	EUR/USD 1,2956	(0,6) million EUR

Au 31 décembre 2011 :

Chacun des contrats suivants fait l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne avec une entité du groupe.

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Note	Juste valeur nette
18,5 millions USD	13,5 millions EUR	avril 2012	EUR/USD 1,3696	3	–
60,7 millions USD	44,9 millions EUR	juillet 2012	EUR/USD 1,3513	2	(1,9) million EUR
41,5 millions EUR	58,7 millions USD	déc. 2012	EUR/USD 1,4146	1	3,7 millions EUR
50,9 millions USD	35,9 millions EUR	déc. 2012	EUR/USD 1,4173	3	0,1 million EUR
64,0 millions SEK	9,2 millions USD	janvier 2012	USD/SEK 6,9430	3	–
0,5 million EUR	4,3 millions SEK	janvier 2012	EUR/SEK 9,0048	4	–
1,0 million USD	6,8 millions SEK	janvier 2012	USD/SEK 6,9095	4	–

La société détient également les contrats de change suivants qui ne font pas l'objet de contrats internes « miroirs » :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Juste valeur
11 millions EUR	98,8 millions SEK	janvier 2012	EUR/SEK 9,008	0,1 million EUR
0,3 million EUR	0,2 million GBP	mars 2012	EUR/GBP 0,8592	–

La société détient également les contrats de change suivants qui ne font pas l'objet de contrats internes « miroirs » :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen	Juste valeur
5,0 millions SEK	0,6 million EUR	janvier 2011	EUR/SEK 8,9868	–
5,7 millions EUR	4,9 millions GBP	septembre 2011	EUR/GBP 0,8541	–

1. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Asia S.A.
2. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Holdings (Netherlands) B.V.
3. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES Satellite Leasing.
4. Ces contrats de change correspondent aux contrats de change à terme internes conclus avec SES ASTRA AB.

Instruments financiers inter-sociétés

La société a conclu plusieurs contrats de change inter-sociétés afin de couvrir l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains et d'autres facilités de crédit libellées en dollars US. Les conditions moyennes de ces contrats inter-sociétés s'analysent comme suit :

	Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Taux de change
Au 31 déc. 2012	388,3 millions EUR	458,4 millions USD	septembre 2013	EUR/USD 1,1806
Au 31 déc. 2011	620,5 millions EUR	744,6 millions USD	octobre 2013	EUR/USD 1,2000

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de ces contrats de change inter-sociétés s'élevait à (40,9) millions d'euros (2011 : (37,3) millions).

Au 31 décembre 2011, la société détenait également d'autres contrats de change inter-sociétés faisant l'objet d'un contrat de change à terme « miroir » conclu en interne avec une autre entité du groupe :

Devise vendue	Devise achetée	Echéance moyenne pondérée	Cours de change moyen
58,5 millions USD	42,6 millions EUR	juin 2012	EUR/USD 1,3734

Au 31 décembre 2011, la juste valeur nette du contrat de change inter-sociétés était nulle.

Garanties

Le 10 septembre 2012, SES a signé un accord pour une convention de garanties avec Deutsche Bank AG, prévoyant la mise à disposition d'une garantie renouvelable d'un montant de 5,0 millions d'euros pour une durée indéterminée. Les garanties au titre de cette convention seront exclusivement liées à l'exploitation commerciale.

Au 31 décembre 2012, les garanties bancaires non échues du groupe s'élevaient à 2,5 millions d'euros (2011: 2,7 millions). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

Autres garanties

En 2012 et 2011, SES a accordé plusieurs garanties à des fournisseurs pour la fourniture de satellites de communication et de matériel connexe, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100 % par le groupe.

Informations générales

Siège de la société

SES S.A.
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

Informations pour les investisseurs

Calendrier financier 2013
Assemblée générale des actionnaires:
4 avril 2013
Versement du dividende: 24 avril 2013
Publication des résultats du premier
trimestre: 17 mai 2013
Publication des résultats du premier
semestre: 26 juillet 2013
Publication des résultats du troisième
trimestre: 8 novembre 2013

Titre coté

Des certificats de dépôt fiduciaire
représentatifs d'actions de catégorie A
sont cotés à la Bourse de Luxembourg
et à NYSE Euronext Paris sous le sigle
SESG.

Fiduciaire

Banque et Caisse d'Épargne de l'État
16, rue Ste Zithe,
L-2954 Luxembourg
Tél: (352) 40 151

Renseignements

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Luxembourg
Tél: (352) 710 725 490
Fax: (352) 710 725 9836
ir@ses.com

Etablissements principaux

Luxembourg
SES
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Tél: (352) 710 725 1
Fax: (352) 710 725 227
www.ses.com
info@ses.com

Pays-Bas

SES
Rooseveltplantsoen 4
2517 KR The Hague
Pays-Bas
Tél: (31) 70 306 4100
Fax: (31) 70 306 4101
www.ses.com

Amérique du Nord

SES
4 Research Way
Princeton, NJ 08540-6684
U.S.A.
Tél: (1) 609 987 4000
Fax: (1) 609 987 4517
www.ses.com

Sociétés de services satellitaires

SES Government Solutions
2010 Corporate Ridge, Suite 550
McLean, VA 22102
U.S.A.
Tél: (1) 703 610 1000
Fax: (1) 703 610 1030
www.ses-gs.com
info@ses-gs.com

SES Platform Services
Betastraße 1–10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél: (49) (0) 89 1896 2100
Fax: (49) (0) 89 1896 3659
www.ses.com/platform-services

SES Broadband Services
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Tél: (352) 710 725 545
Fax: (352) 710 725 621
www.ses.com/broadband-services

SES TechCom Services
9, rue Pierre Werner
L-6832 Betzdorf, Luxembourg.
Tél: (352) 710 725 259
Fax: (352) 710 725 575
www.ses.com/techcom

HD+ GmbH
Betastraße 1–10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél: (49) (0) 900 1 904 599
Fax: (49) (0) 89 1896 3602
www.hd-plus.de

Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des dilutifs et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Designed and produced by Carnegie Orr +44 (0)20 7610 6140
www.carnegieorr.com

SES S.A.

Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg

Pour de plus amples
renseignements,
veuillez consulter www.ses.com
ou contacter info@ses.com

Imprimé en mars 2013